

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**

**DU 25 JUIN 2007**

**PROCES-VERBAL**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2007**

**Sont absents ou représentés (matin) :**

- Me Bernard ASSO
- M. Olivier BETTATI (pouvoir à M. COLOMAS)
- M. Patrick CESARI (pouvoir à Me FOUQUES)
- M. COULLET (pouvoir à M. PAUGET)
- M. GUEGUEN (pouvoir au Dr HERICORD)
- M. LEROY (pouvoir à Mme LAURIERE)
- M. Jean-MARIO LORENZI (pouvoir à M. MANFREDI)
- M. Lionnel LUCA (pouvoir à Mme GIUDICELLI)
- M. Patrick TAMBAY (pouvoir au Dr ROUX)
- M. Philippe TABAROT (excusé)
- M. Robert VELAY (pouvoir à M. THAON)
- M. VEROLA (pouvoir à M. GINESY)

**Sont absents ou représentés (après-midi) :**

- M. Olivier BETTATI (pouvoir à M. COLOMAS)
- M. Patrick CESARI (pouvoir à Me FOUQUES)
- M. COULLET (pouvoir à M. PAUGET)
- M. GUEGUEN (pouvoir au Dr HERICORD)
- M. Jean-Pierre LELEUX (pouvoir à M. MANGIAPAN)
- M. LEROY (pouvoir à Mme LAURIERE)
- M. Jean-MARIO LORENZI (pouvoir à M. MANFREDI)
- M. Lionnel LUCA (pouvoir à Mme GIUDICELLI)
- M. Michel ROSSI
- M Patrick TAMBAY (pouvoir au Dr ROUX)
- M. Philippe TABAROT (excusé)
- M. Robert VELAY (pouvoir à M. THAON)
- M. VEROLA (pouvoir à M. GINESY)
- M. Robert VIAL (pouvoir à M. GUMIEL)

L'an deux mille sept, le 25 juin, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée à la décision modificative n° 1 - 2007.

La séance est ouverte à 9 h 50 sous la présidence de M. Christian ESTROSI qui, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, propose de désigner M. PAUGET, en qualité de secrétaire de séance pour procéder à l'appel des membres.

M. PAUGET procède à l'appel des membres du conseil général et déclare que le quorum est atteint.

**M. Le Président.-** Je vous remercie.

Avant d'aborder notre décision modificative n° 1 et notre compte administratif 2006, je voudrais que nous partagions un moment d'émotion autour de nos anciens collègues qui nous ont quittés récemment et bien évidemment évoquer la disparition d'une personnalité importante, membre de notre assemblée, Jean-François KNECHT.

Je souhaite rappeler aussi la mémoire de Geneviève ASSEMAT-MEDEGIN.

Le décès de notre ancienne collègue, il y a quelques jours, représente pour le département tout entier une cruelle disparition. J'ai eu l'occasion de vous représenter à la cathédrale Sainte Réparate, vendredi dernier, et d'apporter notre soutien à ses proches et à sa famille.

J'ai pu, comme certains d'entre vous, travailler à ses côtés et siéger auprès d'elle, entre 1990 et 1993, ici même au sein de cette assemblée. En dehors de la manière très professionnelle et rigoureuse avec laquelle elle traitait ses dossiers, je me souviens également de sa courtoisie, sa disponibilité et sa chaleur humaine qui, en toute circonstance, ne lui faisaient jamais défaut. Chez elle perçait une force communicative et une bonté qui ne laissait personne indifférent.

Geneviève ASSEMAT-MEDEGIN marquait un intérêt particulier pour les affaires sociales et, en toute logique, en tant que présidente d'une commission locale d'insertion, membre du conseil d'administration du foyer départemental à l'enfance, parmi d'autres charges, elle savait sans doute mieux que quiconque déceler les fragilités humaines et s'attachait sans relâche à y remédier. Voilà pourquoi elle savait être à l'écoute des plus humbles avec une simplicité, un sourire dont elle ne se départissait jamais.

Son ouverture d'esprit n'avait d'égal que la force des valeurs sur lesquelles elle ne transigeait pas : la famille et plus particulièrement l'identité niçoise qui, je crois pouvoir le dire, ont constitué les piliers principaux de sa vie. Ancrée dans sa famille, ancrée dans sa ville, c'était bien là ce qui faisait son quotidien et la rendait heureuse.

La maladie dans son injustice et sa terrible cruauté n'a pu occulter les vertus que son combat a confortées et qui ont jalonné son existence : la dignité, le courage, la discrétion et je dirai même une véritable élégance.

Le souvenir de Geneviève restera gravé dans notre mémoire. Elle était une élue de proximité, dotée d'un grand sens de l'intérêt général et je voudrais adresser à sa famille et à ceux d'entre eux qui sont parmi nous aujourd'hui, au nom de toute notre assemblée, mes sincères condoléances.

Jean-Paul BERNARDI avait aussi cette qualité d'ailleurs. Il faisait partie de ces conseillers généraux qui, comme vous, ont une très haute opinion de leur mandat, exercé sous le double signe de l'honneur et du service à son prochain. Il fut conseiller général en 1982 et 1983. Il s'est éteint le 18 juin dernier. Je voulais également rendre hommage à sa mémoire et adresser à tous ses proches, au nom de notre assemblée départementale, nos sincères condoléances.

Enfin, plus récemment, notre assemblée a vécu ce que l'on peut appeler, je le dis parce que c'est ma conviction, un traumatisme. Jean-François KNECHT nous a quittés et, pour nous tous ici, au-delà de l'élu, c'est avant tout un humaniste qui s'est éteint.

Je me souviens de notre dernière séance du conseil général, à l'occasion du vote du budget primitif en décembre dernier, Jean-François est arrivé en cours de session, il revenait du Bénin où il a mené l'une de ses nombreuses missions humanitaires. Malgré la fatigue, il est venu nous rejoindre et s'est installé sans bruit à son pupitre. Tout Jean-François KNECHT est résumé dans cette simple scène : la discrétion, la générosité, l'engagement.

La discrétion qui lui permettait d'intervenir dans nos débats avec pondération, pertinence, mesure, de défendre une opinion avec d'autant plus de fermeté qu'il usait d'un subtil humour avec ce regard rieur qu'on lui connaissait.

La générosité, celle d'un homme qui, pour l'élu local qu'il fut, n'en était pas moins un citoyen du monde, toujours prompt à lutter contre la misère humaine et pour la paix. J'ai parlé du Bénin, je me souviens aussi de nos voyages communs pour cette paix tant attendue au Liban et en Israël où quelques-uns d'entre vous nous ont accompagnés. Rien ne lui faisait plus horreur que le sang versé au nom du fanatisme et de la haine.

Il était en matière d'engagement aussi, un homme de forte conviction et je respecte profondément ceux qui, comme Jean-François, ne transigent pas avec leurs idéaux et sont fidèles à un engagement forgé dans le creuset de la jeunesse.

Il était socialiste, président du groupe socialiste. Il avait été président de la fédération des élus socialistes ; je souris au souvenir des débuts de notre aventure commune dans cette assemblée. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne furent pas simples et il nous est arrivé de nous confronter vivement, chacun ici peut s'en souvenir. Et puis, nous nous sommes découverts et nous nous sommes appréciés.

Je pense pouvoir dire que nous sommes devenus tout simplement des amis.

Je crois qu'ensemble nous avons démontré que la politique n'est pas une guerre mais qu'elle doit toujours être guidée par la tolérance, le respect de l'autre et la quête de l'intérêt général. Jean-François KNECHT avait en effet de nombreuses qualités pour qu'il en fût ainsi. Intègre et honnête, il était particulièrement vigilant quant à la bonne utilisation des fonds publics. Il avait d'ailleurs accepté ici la coprésidence de la commission d'évaluation et de suivi des marchés publics du conseil général. C'était pour lui un pari et un défi.

Certains le lui ont reproché, mais le sens élevé de l'intérêt général qui le caractérisait ne transigeait jamais avec les tactiques politiciennes. Il m'a aidé à donner des bases saines à notre collectivité, nous lui devons pour cela une très grande reconnaissance.

Nous avons tous en mémoire sa capacité à déceler la moindre erreur d'addition dans les rapports de la commission permanente, qui comprenaient plusieurs centaines de pages. Seul le bien commun lui importait. Ce bien commun qu'il a tant défendu auprès des habitants de ce 11<sup>e</sup> canton qui appréciaient chez lui la chaleur d'un homme simple, authentique et dévoué à leur cause.

Jean-François KNECHT était aussi un patriote. Ce professeur des écoles devenu conseiller pédagogique ne fut-il pas diplômé de l'École supérieure d'état-major et auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale. Le paradoxe n'était qu'apparent. En vérité, il avait une haute

opinion de son pays et considérait les valeurs patriotiques comme indispensables à la solidité de la Nation et à la cohésion sociale.

Aujourd'hui, nous n'entendrons plus sa voix. Elle nous fera, tout au long de cette journée comme au fil des séances à venir, je n'en doute pas un seul instant pour l'unanimité d'entre vous, cruellement défaut.

Les parents de Jean-François vivent en Alsace et n'ont pu se déplacer. Nicolas est parmi nous ce matin, Françoise est également ici avec sa fille. Je voudrais qu'ils sachent toute l'affection que nous portions à Jean-François et leur dire qu'ils peuvent être fiers de ce qu'il représentait ici : un homme droit, un homme d'honneur, un homme de courage.

J'adresse également toute ma sympathie à ses collègues du groupe socialiste et vert et je proposerai prochainement qu'un grand équipement départemental porte son nom.

En la mémoire de ces deux anciens membres de notre assemblée et de Jean-François KNECHT, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

*L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de Mme ASSEMAT-MEDEGIN, M. BERNARDI et M. KNECHT.*

**M. Le Président.-** Je vous remercie.

**M. CUTURELLO.-** M. le Président, nous vous remercions pour votre hommage. Vous comprendrez que pour ce qui concerne notre groupe, l'émotion en cet instant est intense. Cependant, je voudrais vous formuler une proposition dans le but de perpétuer de manière concrète sa mémoire.

**Jean-François KNECHT s'était énormément investi dans l'aide humanitaire pour la petite enfance en Afrique et avait souhaité mettre sur pied, avec une association, un projet de création d'une école maternelle au Mali.**

**Nous demandons, si cela était possible, que notre assemblée départementale, en sa mémoire, s'engage à participer au financement de cet équipement dans ce pays.**

**M. Le Président.-** M. CUTURELLO, vous, qui lui succédez à la présidence du groupe, je vous précise que je m'étais entretenu des sujets de coopération régionale avec Jean-François KNECHT et, bien évidemment, je serai heureux que nous puissions, ensemble, donner suite à cet engagement qui était le sien. Vous pouvez compter sur mon soutien et celui de l'ensemble de notre assemblée.

**M. CUTURELLO.-** Je vous remercie, M. le Président.

**M. Le Président.-** Avant d'aborder la présentation de la décision modificative n° 1, je voudrais saluer la présence parmi nous aujourd'hui d'une délégation d'élèves du collège de la Bourgade à la Trinité qui nous font, avec leurs enseignants, l'amitié de leur présence pour assister à notre assemblée, ainsi que celles de nouveaux collaborateurs de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, notamment :

- M. Jacques BILLANT, sous-préfet, directeur de cabinet,
- M. Eric GIAMMACORZIAN, sous-préfet, secrétaire général adjoint, chargé des politiques sociales.

Je veux leur adresser, en votre nom, nos vœux de pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Par ailleurs, je voudrais féliciter les personnalités distinguées récemment par une nomination dans l'Ordre national du Mérite :

- M. Alain MARGARITORA, maire de La Bollène Vésubie,
- M. Jean-Paul CRULLI, maire de Rigaud,
- M. Michel PEGLION, maire de Coaraze,
- M. Dominique ESTEVE, président de la Chambre de commerce et d'industrie,
- M. Jean-Marie MARIA, président de la société du secours en montagne des Alpes-Maritimes.

Je voudrais également saluer, pour leur brillante élection au terme des élections législatives, l'ensemble des députés qui ont été élus :

- Mme TABAROT dans la 9<sup>e</sup> circonscription,
- M. BROCHAND dans la 8<sup>e</sup> circonscription,
- M. LEONETTI dans la 7<sup>e</sup> circonscription,
- notre collègue et ami Lionnel LUCA, vice-président en charge de l'écologie et du développement durable au sein de notre assemblée, dans la 6<sup>e</sup> circonscription,
- Charles-Ange GINESY, notre premier vice-président, qui aura prochainement à charge de me remplacer à l'Assemblée nationale,
- M. Jean-Claude GUIBAL, député-maire de Menton, dans la 4<sup>e</sup> circonscription,
- M. Rudy Salles dans la 3<sup>e</sup> circonscription,
- Mme MARLAND-MILITELLO dans la 2<sup>e</sup> circonscription,
- M. Eric CIOTTI dans la 1<sup>re</sup> circonscription des Alpes-Maritimes.

Je veux saluer mon directeur de cabinet pour cette élection qui reconnaît aussi son talent, ses mérites et son engagement au service de la collectivité départementale. Je veux lui dire que, sans aucun doute, pour la plupart d'entre vous, c'est aussi une satisfaction qui rejaillit sur le conseil général des Alpes-Maritimes.

Bien évidemment, c'est pour la dernière fois qu'il est assis à ma gauche, en tout cas à cette tribune. J'aurai prochainement l'occasion de vous communiquer le nom de celui qui sera appelé à lui succéder à la direction de mon cabinet. Mais, au nom de chacune et chacun d'entre vous, je veux le remercier pour le dévouement qu'il a mis au service de notre assemblée départementale, la détermination, le courage et la solidarité dont il a fait preuve en chaque circonstance et le féliciter pour son élection.

Enfin, je veux souhaiter la bienvenue parmi nous à celui qui a recueilli la confiance du suffrage universel pour succéder à Jean-François KNECHT dans le 11<sup>e</sup> canton de Nice, avec une élection au premier tour le 10 juin dernier : Daniel BENCHIMOL, doyen de la Faculté de médecine de Nice.

J'avais souhaité proposer aux électeurs de ce 11<sup>e</sup> canton un homme de la société civile, un homme qui a aussi, par son expertise, beaucoup servi notre assemblée départementale dans la lutte contre le cancer, dans la recherche, la santé publique, les partenariats multiples que nous avons bâtis dans notre département, avec l'université de Harvard aux Etats-Unis, Adassa en Israël et bien d'autres ; une personnalité reconnue dans le domaine médical et de la santé publique au plan national comme au plan international ; quelqu'un qui nous a beaucoup accompagnés, René GILLY et moi-même, pour la définition du plan santé et de l'appel à projets santé.

Le fait que nous puissions bénéficier désormais de son expérience, de son expertise, de ses qualités humaines, de son engagement au service des autres, de la lutte contre les détreffes et les souffrances en tant que membre de notre assemblée, doit être une fierté pour chacune et chacun d'entre nous.

Je veux lui souhaiter la bienvenue et lui souhaiter pour lui comme pour nous, que son parcours ici au sein du conseil général soit ponctué de succès. Bienvenue parmi nous, cher Daniel BENCHIMOL.

Je passe maintenant à la présentation de notre décision modificative n° 1 en vous rappelant, que le 18 décembre 2006, notre assemblée a adopté le budget primitif 2007 d'un montant de 1 308 M€. Comme vous le savez, j'ai à cœur d'en faire chaque année non seulement un acte fondateur de la politique innovante menée par notre département, mais également d'en faire un moment de vérité. La décision modificative n° 1 n'est qu'une déclinaison de ce budget de vérité puisqu'il s'agit de procéder à quelques ajustements financiers.

Je tiens à souligner que le volume de cette décision modificative représente 60,8 M€ soit seulement 4,66 % des crédits votés lors du budget primitif 2007, un pourcentage équivalent à la DM1 de 2006. Ce chiffre est modeste au regard de la globalité du budget primitif, placé sous le double signe de la transparence et de l'efficacité.

J'ajoute également que cette DM1 s'inscrit dans la tendance lourde de diminution que nous avons voulu impulser depuis mon élection à la présidence de cette assemblée : 73 M€ en 2004, 60,8 M€ aujourd'hui, soit une diminution de plus de 16 %.

Nous nous attacherons à maintenir ce cap les prochaines années afin de donner à nos projets et à nos réalisations une lisibilité et une visibilité encore plus fortes.

Mais, cette DM1 est bien autre chose que la présentation de quelques variables d'ajustement. Son utilité ne saurait être que comptable, voire même technique. C'est avant tout le vecteur de nouvelles politiques attendues par nos concitoyens en même temps qu'un rappel de notre volonté collective de continuer sur la voie que nous avons tracée, qui est celle de la priorité donnée à l'investissement et à l'emploi.

Un exemple parmi tant d'autres : le conseil général est l'un des premiers de France à avoir achevé l'inventaire de son patrimoine comptable. Grâce à notre politique d'investissement, il est passé de 2 800 M€ en 2004 à 3 600 M€ aujourd'hui, soit un accroissement de près de 30 %. Le tableau en page 2 du compte administratif est à cet égard très parlant. L'évolution des dépenses d'investissement constatées dans les différents comptes administratifs s'établit comme suit :

- 2003 .....	242 M €
- 2004 .....	270 M €
- 2005 .....	315 M €
- 2006 .....	400 M €.

Les chiffres affichés n'ont rien à voir avec un quelconque effet d'annonce. De surcroît, le taux d'exécution des décisions prises en 200, au budget primitif et lors des deux décisions modificatives s'élève à 90 %, ce qui confirme que nous avons été capables de tenir tous nos engagements votés lors de nos budgets primitifs.

Je veux à cet égard vous remercier, M. le Directeur Général des services, remercier tous les services techniques, notamment ceux qui entourent M. HAHUSSEAU, mais aussi tous les autres

puisqu'en matière de procédure d'appel d'offres, de suivi des marchés publics, c'est l'ensemble de nos directeurs généraux adjoints qui sont concernés, de nos directeurs, chefs de service, ingénieurs, techniciens et agents. J'ai voulu recruter les meilleurs ingénieurs et techniciens de France, pour nous permettre de respecter nos engagements et je veux, au nom de chacun ici, remercier notre administration d'avoir tenu les engagements qui ont été pris par les élus dans cette même assemblée.

Ce que nous disons, nous le faisons. Ce que nous votons, nous le réalisons.

La DM1 qui vous est présentée aujourd'hui est là pour rappeler, en quelque sorte, les fondamentaux qui fondent notre engagement et permettent aux Alpes-Maritimes d'avancer mieux et vite. Si nous pouvons le faire, c'est parce que la santé financière de notre département est excellente, et une collectivité en bonne santé est par nature une collectivité au service de l'emploi grâce à ses marges de manœuvre. Celle-ci s'appuie sur une ligne d'action qui n'a jamais varié :

- la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement,
- une fiscalité à taux zéro,
- notre volonté de produire un autofinancement important au service de l'investissement.

Le compte administratif 2006 nous en apporte une nouvelle illustration puisque, entre 2004 et 2006, l'épargne brute est passée de 160,7 M€ à 177 M€, soit un accroissement de 10 %.

Dans le même temps, notre dette est contenue puisque le ratio de solvabilité s'établit à un niveau de 2,2 ans de remboursement quand le seuil d'alerte pour un conseil général est fixé à 8 ans.

La décision modificative n° 1 de 2007 s'inscrit dans ce contexte très favorable qui nous permet de garder le cap.

Avec 29,5 M€, les crédits d'investissement représentent près de 50 % du projet de la DM1. Je rappelle le niveau exceptionnel d'investissement voté au budget primitif, soit 402,5 M€. Au total pour 2007 nous consacrerons donc, en additionnant BP et DM1, une enveloppe de 432 M€ à l'investissement et nous avons la ferme intention, comme à l'accoutumée, d'avoir un taux d'exécution record.

Cette priorité à l'investissement est notre credo, notre souci constant, ma véritable obsession.

La raison en est simple : c'est une condition *sine qua non* d'une bonne santé économique et d'une bonne cohésion sociale de l'ensemble du territoire départemental. J'attire votre attention : avec 450 €, notre département se place au premier rang de France pour le montant des investissements par habitant, tandis que la moyenne nationale s'élève à 220 €. Ce n'est pas pour le simple plaisir de faire mieux que les autres, ce n'est pas pour nous adonner à l'autosatisfaction, mais tout simplement parce que nous nous conformons à notre vocation première : celle de bâtir une société azurienne imaginative, audacieuse, solidaire et en bonne santé économique.

Quelques chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 12 000 emplois supplémentaires créés en un an dans les Alpes-Maritimes,
- une baisse du chômage de 14 % nettement supérieure à la moyenne nationale,
- 4,5 % d'augmentation en moyenne du chiffre d'affaires des entreprises azuréennes,
- 6 % de diminution du nombre d'allocataires du RMI contre seulement 0,5 % au plan national.

Ces chiffres témoignent de la pertinence de notre politique d'investissement et nous les revendiquons.

Aujourd'hui, grâce à nos efforts, grâce à cet environnement économique porteur, nous pouvons lancer de nouveaux projets d'investissement pour notre territoire mais aussi d'autres pour soulager la détresse humaine.

Parmi les nouveaux projets d'investissement pour notre territoire, je retiendrai principalement :

- la politique de rénovation et de construction que nous lançons en faveur des casernes de sapeurs-pompiers,
- la continuation des grands chantiers routiers,
- la reconstruction de certains quartiers.

J'aborderai tout d'abord cette politique de rénovation et de construction que nous lançons en faveur des casernes de sapeurs-pompiers puisque cette loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 oblige le département à apporter sa contribution financière dans le cadre d'une convention pluriannuelle. C'est une bonne chose car l'inscription de nos actions, dans le long terme, donne à celles-ci une meilleure lisibilité. La convention avec le SDIS que je vous demande de m'autoriser à signer et qui nous mènera jusqu'en 2011 nous permettra d'assurer la continuité de fonctionnement du SDIS tout en maîtrisant les dépenses, mais surtout de mieux planifier un programme d'investissements immobiliers.

Je rappelle que la contribution du département pour 2007 est portée à 66 700 000 € sur un budget global de 153 350 000 €, soit près de 40 % d'augmentation par rapport à l'année 2004. La convention que je vous propose prévoit une nouvelle montée en puissance de notre contribution qui, à terme, aura augmenté de près de 20 %.

Mais cette convention constitue également un tournant majeur dans notre politique de soutien au SDIS. Après le plan de recrutement des sapeurs-pompiers, la politique sociale en faveur des personnels et la modernisation des matériels, nous devons maintenant nous attaquer au chantier important de la rénovation et de la construction de casernes.

Certains bâtiments sont particulièrement vétustes, l'amélioration des conditions d'accueil de nos sapeurs-pompiers revêt une priorité. Pour cela, cette convention nous permettra à l'horizon 2011 de programmer 55 M€ de travaux immobiliers. Le SDIS des Alpes-Maritimes est le premier de France au regard de sa population pour le nombre annuel de ses interventions avec 111 205 interventions réalisées en 2006.

Tous les moyens sont nécessaires pour maintenir et améliorer les performances du SDIS. C'est notre devoir en même temps qu'une légitime reconnaissance du travail exemplaire effectué par ce corps d'élite qui fait honneur à la République et cette convention nous y aidera.

En ce qui concerne les grands chantiers routiers, notons que notre plan de résorption des points noirs routiers se poursuit à un rythme particulièrement soutenu et d'autres chantiers nous attendent, notamment :

- celui de la pénétrante de la Siagne qui vient de commencer,
- celui de la pénétrante Cannes/Grasse qui débutera à très court terme,
- de même, les travaux du tunnel de Tende s'inscrivent enfin dans notre calendrier.

Les travaux sur la 6202 bis, chantier exemplaire et majeur pour notre département, continueront également.

La mise en service de la section sud de la 6202 bis a désengorgé la RD 6202. C'était je pense, avec l'inauguration de la route départementale 35 bis entre le péage d'Antibes et la route nationale 7 à Vallauris Golfe-Juan, un élément de désengorgement et de « désasphyxie » de ce territoire déjà très en difficulté notamment aux heures de pointe. Cela a été, avec l'inauguration du dernier chaînon manquant de la pénétrante du Paillon entre le palais des expositions et le lycée Guillaume Apollinaire, un soulagement considérable pour tous ceux qui ont à fréquenter cet axe aux heures de pointe puisque ce sont 18 500 véhicules/jour qui n'ont plus à passer en surface et qui étaient systématiquement coincés quelquefois jusqu'à 45 minutes. Aujourd'hui, en respectant parfaitement la limitation de vitesse, on va de bout en bout, depuis un mois et demi, de la promenade des Anglais jusqu'à la pointe de Contes, en 12 minutes très exactement.

Voilà le confort, la sécurité, la modernité, mais aussi l'action sociale que nous avons conduite sur ce parcours, parce que restituer aux usagers une demi-heure le matin et une demi-heure le soir pour leur permettre de passer une heure de plus en famille ou de partager d'autres activités dans leur vie quotidienne, c'est aussi pour moi un devoir de solidarité. Nous avons démontré qu'en modernisant notre voirie, nous apportons aussi à nos concitoyens un peu plus de qualité de vie.

Dans ce prolongement, puisque c'était dans le même calendrier, je voulais démontrer à notre département, là où nous avons lancé une centaine de chantiers, que partout, avec le sens de l'équité et de la justice sur tous les territoires, nous faisons en sorte, en même temps, d'apporter les mêmes prestations : l'ouest avec la 35bis, l'est de la ville de Nice avec la vallée du Paillon, et puis, bien évidemment, la colonne vertébrale de notre département autour de laquelle va se greffer l'Opération d'Intérêt National pour laquelle Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, était à cette tribune ici même, vendredi matin, pour nous confirmer que nous allions ensemble, au Gouvernement, poursuivre l'impulsion nécessaire pour en faire un lieu de développement stratégique, national et équilibré.

Lorsque nous avons inauguré, il y a un mois et demi, cette 6202 bis pour laquelle j'ai mené un si long combat avec le soutien de beaucoup d'entre vous, les compteurs ont été mis à zéro le lundi matin pour voir ce qu'il en était. L'on a pu constater qu'au lieu de 45 000 véhicules/jour au pont de la Manda, qui quelquefois restaient coincés entre 45 minutes à une heure, voire une heure quinze aux heures de pointe, il n'y avait plus que 23 000 d'un côté et 22 000 de l'autre et pas 5 minutes d'attente.

J'ai voulu que cet axe soit à deux fois deux voies contrairement à l'Etat et à la Région qui l'avaient programmé, dans le contrat de plan en 2000, à deux fois une voie.

Nous avons tenu nos engagements ainsi que la mise en place d'une trémie d'accès provisoire sous le pont de la Manda pendant le chantier de la trémie définitive, ce qui nous a permis d'éviter les engorgements au rond-point de Carros et de faire en sorte que ceux qui se rendaient directement à la zone d'activités de Carros Le Broc puissent s'y rendre sans avoir à emprunter le giratoire.

J'ai voulu en même temps que cela s'intègre parfaitement dans l'environnement, et c'est 80 000 plantations qui vont pousser rapidement et, en termes d'écologie, cela sera un modèle pour tous les chantiers futurs de notre département. Sur le plan financier, leur arrosage ne coûtera pas cher car, dans la plaine du Var, existent des vents descendants le matin et des vents ascendants l'après-midi, l'installation d'éoliennes permettra de fabriquer l'énergie nécessaire pour pomper l'eau dans le Var et organiser le circuit d'irrigation afin d'accélérer la poussée des plantations.

C'était notre choix de réaliser ce modèle d'intégration et de développement durable, et, en même temps, je le dis pour ceux qui pourraient être contrarié à l'extérieur de cette assemblée, cela ne contrariera personne ici et vous me soutiendrez tous, j'en suis convaincu, lorsque j'ai emprunté pour la première fois cette nouvelle voie, je me suis rendu compte que les paysages étaient différents et je me suis rendu compte que cela est dû à l'absence de panneaux publicitaires, notre regard portant sur les collines et sur les villages. Il faut préserver cela.

M. le Directeur Général, je n'autoriserai aucune implantation de panneaux publicitaires, bien que cela relève de la propriété privée ; je voudrais qu'on étudie cela car l'on n'a pas à se faire des recettes en tant que particuliers sur le dos du contribuable qui a financé une infrastructure accueillant près de 20 000 véhicules par jour. Je vous demande de mettre en place toutes les procédures nécessaires afin d'interdire l'implantation de panneaux publicitaires.

Je vous demande également d'étudier les recours possibles contre ceux qui sont déjà implantés sur la 6202. Mon intention est de faire disparaître tout panneau publicitaire sur cette route afin que l'on puisse découvrir les mêmes paysages que sur la 6202bis. Je veux donner des Alpes Maritimes l'image d'un département qui s'intègre dans l'environnement, aussi, ce qui est vrai pour la plaine du Var doit être vrai pour tous les grands axes de circulation du département des Alpes-Maritimes.

En ce qui concerne le chantier du pont Charles-Albert et la traversée du Bec de l'Estéron, celui-ci sera livré au premier trimestre 2008. A cette date, par le pont Charles-Albert, on pourra emprunter de bout en bout toute la rive droite du Var. Mais ce n'est pas pour autant que la 6202 bis sera achevée. C'est la raison pour laquelle je demande aujourd'hui que nous lancions les démarches nécessaires pour le lancement d'un chantier qui partira du pont de la Manda sur la rive droite du Var, traversera le Var pour atteindre la 6202 à Saint-Martin-du-Var jusqu'au Plan-du-Var. Ceci pour le raccordement au nord.

Le lancement d'un second pont au sud pour assurer le raccordement à l'autoroute A8 apportera aussi un confort supplémentaire aux usagers. La situation est la suivante : nous avons deux fois deux voies, mais au sud il n'y a qu'un pont à deux fois une voie et, pour que j'obtienne d'Escota des bretelles de raccordement directes depuis l'autoroute A8 sur la 6202 bis, il faut que nous dédoublions ce pont. Je vous propose donc aujourd'hui le lancement des procédures pour cette opération.

Sur le pont nord, j'ai demandé que l'on prévoie l'emprise nécessaire pour la traversée du Var par le chemin de fer de Provence. Je m'étais engagé, et vous aviez voté à l'unanimité cette délibération lorsque nous avons tenu notre assemblée plénière à Grasse en novembre dernier, en disant : le chemin de fer de Provence est un TER désormais puisque le Gouvernement a accordé au conseil régional de le faire entrer dans son réseau des TER. Et nous sommes prêts à prendre notre part pour en faire un outil de desserte plus efficace rive droite, rive gauche de la vallée du Var. Je propose que le conseil général prenne à 100 % le financement de la traversée au nord si le conseil régional prend à sa charge la traversée au sud.

J'espère que le conseil régional prendra sa part de responsabilité là où nous prenons pleinement et entièrement la nôtre.

Voilà donc ce que je souhaite que nous confirmions à l'occasion de cette DM1.

Les travaux commenceront à l'horizon 2009 pour s'achever en 2012 et représenteront pour le conseil général un coût de l'ordre de 140 M€.

Ce vaste chantier qui nous attend s'inscrit également dans le cadre de l'opération d'intérêt national que j'ai rappelée.

Quant à la reconstruction de certains quartiers, je vous propose dans le rapport 72 de m'autoriser à signer la convention cadre de partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Avec M. VAN DE MAELE, directeur régional de l'ANRU, que j'ai rencontré il y a quelques mois, nous avons convenu d'établir ensemble une convention cadre qui nous permettra d'intervenir fortement dans les projets de renouvellement urbain de Grasse et de Nice, notamment dans les quartiers Pasteur, l'Ariane ou les Moulins. Je précise que le quartier de la Zaïne à Vallauris a déjà bénéficié de financements en matière de rénovation urbaine et que la ville de Cannes sera aidée dans le cadre du contrat de plan départemental.

La convention cadre avec l'ANRU est innovante, elle définit une approche globale de ces quartiers dits sensibles et nous engage mutuellement jusqu'en 2013. La participation financière du Département s'élève à 91 300 000 € soit 13 M€ par an, en contrepartie, l'effort demandé à l'ANRU est estimé à 97 M€.

J'attire votre attention sur le fait que seuls deux départements français ont signé cette convention, dont les Alpes-Maritimes. Cette signature de convention avec l'ANRU permet d'avoir une vision globale du département et de ses quartiers en difficulté et nous autorise à obtenir le double de participation de la part de cette agence. Si les quartiers avaient été traités individuellement, l'ANRU n'aurait peut être pas retenu tous les quartiers puisqu'elle n'avait l'ambition que de retenir Pasteur et l'Ariane. Dans le cadre de la convention départementale globale, j'ai fait rajouter Grasse et les Moulins. Par ailleurs, les deux quartiers qui étaient retenus par l'ANRU dans un premier temps, n'auraient bénéficié pour la part qui leur revient que de la moitié de ce dont nous bénéficions grâce à la convention globale.

En conclusion, nous avons réussi à inclure d'autres quartiers sur tout le département et à obtenir le double de participation financière. Je vous rappelle que le logement social n'est pas une compétence du Département, mais relève des communes ou des agglomérations. J'ai souhaité que le Département signe cette convention pour faire bénéficier le plus grand nombre de communes ou d'agglomérations concernées par cette initiative importante de l'ANRU.

L'ANRU apporte un financement de 97 M€ et le Département 91,5 M€ ce qui soulage considérablement la participation des autres partenaires. La Région a refusé de s'engager par la signature de cette convention. Bien évidemment, les bailleurs sociaux, qui constituent une incitation forte, s'impliqueront ; c'est la politique du gagnant/gagnant.

Ce sera donc un effort sans précédent en faveur de ces quartiers prioritaires. C'est notre volonté, c'est notre ambition. Ces quartiers qui recèlent tant de richesses humaines ne peuvent s'épanouir que si nous leur donnons les moyens d'une meilleure qualité de vie et d'une cohésion sociale renforcée.

Cette convention cadre nous permettra d'ouvrir une page nouvelle consacrée aux grandes lignes d'un urbanisme rénové, elle représente un nouveau challenge pour le conseil général. C'est aussi la marque de notre constante inquiétude d'affirmer notre souci d'équité à l'égard des territoires, mais il doit, pour être pertinent, se doubler de la même volonté à l'égard de nos concitoyens et c'est pour cela que je veux vous parler de la détresse humaine et vous demander d'adopter le schéma départemental en faveur des personnes handicapées pour la période 2007-2011.

Ce plan pluriannuel est le fruit d'une concertation menée avec l'ensemble des partenaires concernés, des représentants des associations et des institutions engagées dans le monde du

handicap : l'Etat, les familles et les personnes handicapées. Tous ensemble, aux côtés de Claudine LAURIERE, nous avons impulsé un nouvel élan, à la hauteur des innovations législatives intervenues, puisque la loi du 11 février 2005 constitue une vraie révolution de par son intitulé "égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées".

Si nous avons ouvert, les premiers en France, la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes, c'est pour marquer notre volonté d'être au diapason de cette grande ambition nationale. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape avec le schéma départemental qui prend en compte la problématique du handicap dans sa globalité.

Ce schéma est construit autour de cinq axes :

- la promotion du soutien à domicile,
- l'amélioration de la prise en charge de l'enfance,
- le renforcement de la coordination des services, en particulier pour la création d'un outil informatique commun,
- l'accessibilité des personnes handicapées à la vie sociale,
- l'adaptation et la diversification des modes d'accueil.

Sur ce dernier point, deux remarques s'imposent.

En premier lieu, j'ai obtenu que le projet d'Institut médico-éducatif à Mougins, dans lequel le département s'engagera à hauteur de 2 M€, puisse voir le jour.

En second lieu, à l'horizon 2011, lorsque les 520 places en établissements et les 800 places de services financées par le conseil général, prévues par le schéma seront ouvertes, le coût pour le Département représentera 22,5 M€ en année pleine. Ce schéma, dans sa globalité, représente un effort sans précédent pour les handicapés. C'est notre volonté, c'est notre devoir. C'est une question d'équité parce qu'il n'est pas acceptable que le malheur infligé par la vie s'accompagne d'injustices sur lesquelles nous pouvons agir.

Mes chers collègues, chaque séance plénière permet d'adresser un message à nos concitoyens qui nous ont fait confiance. Celle d'aujourd'hui ne faillit pas à la règle. Ce message est celui de la fidélité à nos choix, celui de la constance de notre méthode. L'une ne peut se concevoir sans l'autre.

Je veux terminer en vous remerciant chacune et chacun d'entre vous sur tous les bancs. J'ai pris personnellement des risques, il y a plus de quatre ans de cela, en vous proposant à un rythme accéléré le doublement de nos investissements sans baisser pour autant le choix de nous engager dans la lutte en faveur de toutes les solidarités, et nous n'avons failli à aucune de nos responsabilités qui sont de notre compétence. Dans les domaines de la petite enfance, de la gérontologie, de la gestion de l'APA, qui relèvent traditionnellement de nos services sociaux, j'ai souhaité que l'on aille bien au-delà. La santé publique pour laquelle nous consacrons l'essentiel des surplus de recettes que nous avons chaque année au service de la lutte contre le cancer, Alzheimer, les soins palliatifs, je veux que nous allions beaucoup plus loin encore dans tous ces domaines.

Nous avons aujourd'hui les meilleures technologies de France, il n'y a que trois cyberknives en France, dont un chez nous ; deux robots chirurgicaux en Europe, un seul en France, il est chez nous ; un microscope opératoire, le petscan, les scanners de dernière génération. C'est le choix que nous avons faits, mon cher René GILLY, mon cher Daniel BENCHIMOL. Aujourd'hui, si nous avons une Marianne d'or de la santé publique en France, c'est parce que nous sommes le seul département à s'être engagé dans ces domaines.

Je veux qu'on fasse de même pour le handicap. J'ai voulu qu'on fasse de même pour nos étudiants à la dernière rentrée universitaire avec des mesures en faveur de nos étudiants dans tous les domaines : bourses, permis de conduire, mutuelles étudiantes, bourses doctorantes, transports départementaux gratuits. Et, nous pouvons constater, au nombre de demandes identifiées, que la jeunesse de ce département mesure aujourd'hui l'importance de ces actions.

Oui, j'ai voulu que nous soyons performants dans ces solidarités, mais c'était beaucoup de risques en même temps ; le risque que certains m'avaient fait peser d'un effet ciseau, le risque que nous soyons obligés d'augmenter considérablement notre fiscalité parce que nous doublions nos investissements, parce que nous allions au-delà de nos compétences dans un certain nombre de domaines comme le logement et bien d'autres encore.

Nous l'avons démontré, le compte administratif et cette décision modificative aujourd'hui, prouve que c'est possible. Quand pendant trois années d'affilées, de manière immuable, le compte administratif et la décision modificative qui s'inscrit dans le budget vérité que j'ai imposé à notre budget primitif, démontrent que nous augmentons notre épargne, que notre endettement reste à un niveau très faible, que nous avons réussi depuis cinq ans à ne pas augmenter la fiscalité départementale et à tenir le cap, c'est vrai, c'est une grande part de risque que j'ai voulu prendre et que vous avez accepté, pour la majorité, de partager avec moi.

Quant à l'opposition, vous avez accepté bien souvent d'ailleurs d'apporter aussi votre contribution sur un certain nombre de choix que nous avons retenus parce que c'est aussi l'esprit et l'image que j'ai voulu créer au sein de notre assemblée départementale. Nous en faisons la démonstration une fois de plus aujourd'hui, je veux vous en remercier parce que chacune et chacun d'entre vous, sur quelque banc que ce soit aujourd'hui, avez le droit d'en revendiquer votre part.

C'est le message que je souhaitais vous adresser à cette occasion.

M. CUTURELLO, vous avez la parole.

**M. CUTURELLO.- M. le Président, mes chers collègues, cette séance intervient immédiatement après une longue séquence électorale qui a vu la fortune des urnes vous être favorable. La correction apportée par les électeurs au second tour des élections législatives montre cependant que tout cela peut n'être que provisoire. D'ailleurs, le nouveau Président de la République, qui agit vite en tout, a expédié l'habituel état de grâce post électoral en moins de cinq semaines, une sorte de record.**

**En toute cordialité républicaine, permettez-moi de saluer votre promotion au secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, à laquelle s'ajoute une mission sur les océans. Ainsi, au moins du point de vue géographique, votre ministère dispose du périmètre le plus vaste de tout le gouvernement.**

**En ce qui concerne l'objet de la réunion de ce jour, le compte administratif et la DM1, mes remarques partent d'un étonnement. Il vient du constat de la baisse de la part de l'action sociale dans le budget de fonctionnement que l'on peut observer sur le tableau de la page 7 de votre document de présentation. Celui-ci fait apparaître une baisse de 3 % de la part de l'action sociale, on passe ainsi de 54 % en 2005 à 51 % du budget de fonctionnement en 2006.**

**Si on prend en compte la part totale de l'action sociale dans le budget global, on passe de 38,5 % du budget total en 2005 à 34,6 % du budget total en 2006. C'est un vrai paradoxe dans une situation sociale qui ne cesse de se dégrader dans notre pays, alors que la pauvreté progresse. Notre département n'est pas épargné avec 11 % de ses habitants, soit plus de**

110 000 d'entre eux, qui vivent en deçà du seuil de pauvreté et avec un nombre de personnes âgées plus important qu'ailleurs. De plus, sa situation frontalière et son caractère touristique en accentuent les difficultés.

J'illustrerai ce paradoxe par quelques exemples.

Ainsi au chapitre 934 « prévention médico-sociale », qui couvre la PMI, la planification, la prévention et l'éducation à la santé, qui représente une des premières compétences historiquement dévolues au département, entre 2004 et 2006 on observe une baisse des dépenses réalisées de plus de 20 %, puisque l'on passe de 5,3 M€ en 2004 à 4,2 % en 2006.

En ce qui concerne les personnes âgées, on observe en dépenses réalisées entre 2005 et 2006 une baisse de plus de 10 M€. Il s'agit là encore d'une compétence historique qui concerne une population en augmentation constante. C'est un paradoxe de plus. A ce sujet, les associations se sont émues par ailleurs de l'absence de ministère ou même de secrétariat d'Etat aux personnes âgées dans le nouveau gouvernement, alors que tout le monde s'accorde pour dire qu'il s'agit d'un enjeu majeur des années à venir. C'est un oubli significatif qui n'est pas de nature à rassurer.

L'analyse attentive du document budgétaire montre également une accentuation de la tendance déjà dénoncée au désengagement de l'Etat en matière de compensation des compétences transférées. En voici les principaux exemples.

En ce qui concerne l'APA, l'Etat ne remplit pas ses engagements quant au fonds de financement de l'APA. Si en 2002, première année d'application de la loi, l'Etat avait couvert 62 % des dépenses, en 2006 il n'en a assuré que 29,7 % alors que le principe de la loi a prévu 50 % de couverture. Sans compter les retards cumulés, il manque 20 M€ sur la seule année 2006.

En ce qui concerne le RMI, la compensation de l'Etat a été établie sur la base de celle versée par celui-ci en 2003, ce qui, pour notre département, représentait 80 M€. Au fil du temps, l'écart se creuse entre les dépenses d'allocation et les recettes d'allocation (RMI et TIPP). Si l'on respecte à la lettre la loi, c'est-à-dire qu'on se base sur les 80 M€ de 2003, il manque cette année plus de 4,3 M€, on est loin de la compensation intégrale voulue par le législateur.

Quant aux dépenses d'insertion, si les crédits d'insertion inscrits au BP représentaient 22 % des dépenses, les crédits réellement réalisés apparaissant au compte administratif ne représentent en réalité que 17,6 % soit un pourcentage quasiment identique à celui des anciennes obligations légales qui les situaient à 17 %.

Concernant les collèges, on note un problème de recettes pour l'année 2006. En effet, vous aviez prévu au chapitre 932 « enseignement et collèges » 3 452 900 € de recettes alors que vous n'en avez réalisé que 415 545 € soit un manque à gagner de plus de 3,3 M€. Peut-être s'agit-il d'un problème lié à la mise en place du transfert des TOS ?

Le dernier transfert d'importance a concerné les routes nationales. Or, là aussi, quand on regarde les chiffres de l'année 2006, première année du transfert, on constate en investissement, au chapitre 906, qu'au regard de ce qui était attendu en matière de recettes il manque environ 6 M€.

Tous ces éléments confirment totalement ce que nous avons déjà dénoncé : les transferts de compétences ne sont pas financés à l'euro près comme vous avez coutume de le dire, mais au million, voire à la dizaine de millions d'euros près. Ce n'est plus de la publicité mensongère, cela s'apparente à de la tromperie. Cela a l'immense avantage, c'est vrai, de permettre d'afficher des baisses d'impôts au plan national, alors que les charges sont reportées sur la fiscalité locale.

Dans le domaine du logement, secteur en crise aiguë, le rapport parle, à la page 5, d'aide à la pierre. L'expression est impropre car elle ne correspond pas à votre politique en la matière. En effet, vous devriez parler d'aide à la personne qui consiste à privilégier la solvabilisation de la demande au détriment justement de l'aide à la pierre qui, elle, est dédiée à l'investissement, c'est-à-dire la production de logements sociaux abordables.

Il est vrai que votre approche est conforme à la politique du Gouvernement dans ce domaine, ainsi, elle n'en est que plus contestable car elle conduit à alimenter la spirale inflationniste et à contribuer à l'augmentation des prix de l'immobilier. Je vous livre à ce sujet la réflexion d'une personnalité très compétente en matière de fiscalité (je cite) :

*« Mobiliser de l'argent public pour réduire le coût de l'accession à la propriété est une fausse bonne idée : réduire le coût de l'emprunt stimulera la demande et, face à une offre peu élastique, accroîtra les prix. » Cet économiste poursuit : « Cette fausse bonne idée au coût potentiellement élevé (plus de 1,1 milliard d'euros) profitera moins aux accédants à la propriété qu'aux promoteurs. Ce n'est donc pas une utilisation très souhaitable de moyens budgétaires utilisables à d'autres fins. »*

Il s'agit des propos tenus par M. Jean-Luc TAVERNIER en janvier 2005 dans une note destinée à M. Thierry BRETON, alors ministre de l'Économie. Il est aujourd'hui directeur de cabinet de M. Eric WOERTH actuel ministre du Budget, auquel, j'espère, il transmettra ses remarques pertinentes.

Je partage tout à fait son point de vue et je vous propose de vous en inspirer en réorientant l'aide au logement au profit d'une réelle politique d'aide à la pierre consistant à produire des logements sociaux. Pour ce faire, je vous réitère la proposition que je vous ai faite en décembre 2006 lors de notre débat budgétaire : utiliser l'excédent de recettes enregistré depuis 2004 au titre des droits de mutation, conséquence de l'accélération de la spéculation immobilière qui a vu les prix des logements neufs doubler en cinq ans, pour l'affecter à la construction de logements sociaux nouveaux.

Pour l'année 2006, d'après le compte administratif, l'excédent de recettes par rapport à 2004 se montait à 88 M€. Pour 2007 vous prévoyez une recette qui situera cet excédent à 93 M€. Je vous propose de les affecter à la construction de logements sociaux neufs. Avec cette somme, et sans le recours à aucune autre aide, le département pourrait, à lui seul, construire 600 logements sur les fonds dégagés par le seul exercice budgétaire 2007. On aurait là une ressource qui permettrait chaque année de contribuer au comblement du retard annuel du département au regard de la loi SRU, ce qui aurait pour effet de contribuer à détendre le marché de l'immobilier, aboutissant à une baisse salutaire des prix dans ce secteur. Ce serait un geste concret opposant la logique de la solidarité au cynisme de la spéculation.

Avant de conclure, un mot sur l'actualité locale récente.

La visite impromptue dans nos murs de Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durable, venu, vendredi dernier, parler de

**l'Opération d'Intérêt National de la plaine du Var, appelle quelques remarques. Si on a pu apprécier le talent avec lequel vous avez, sur l'instant, organisé ce qui s'apparente quasiment à un détournement de ministre venu à l'origine rencontrer le vice-président des Etats-Unis AL GORE à Cannes, la désinvolture du procédé en plus d'être désagréable, préjuge mal de la concertation qu'il serait pourtant indispensable d'assurer sur ce sujet majeur.**

**N'ayant pu être présent, il m'a été rapporté qu'en fait, à part la confirmation du calendrier déjà connu, rien de bien nouveau concernant le dossier lui-même, si ce n'est que M. le Préfet y ambitionne un Davos de la Méditerranée, sans intérêt particulier. Jacques PEYRAT, de son côté, a rappelé que la ville de Nice travaille sur le sujet depuis trente ans... on en attend toujours les résultats d'ailleurs. Il se dit souvent favorable au développement durable mais est hostile au classement du lit du Var en Natura 2000 contre lequel il a voté quand on lui a demandé son avis. Il a semble-t-il omis de communiquer à l'auditoire sa nouvelle idée, présentée le mois dernier au MIPIM à Cannes, qui consiste à autoriser la construction de tours dans la plaine du Var du côté de Nice Méridia. Il est vrai que, encore sous le charme de sa rencontre avec AL GORE, le ministre BORLOO n'y aurait peut-être pas été très sensible.**

**Plus sérieusement, sur ce dossier vital pour l'avenir de Nice et du département, nous préconisons un développement basé sur une double mixité fonctionnelle et sociale, opposé à toute forme de spécialisation. Il s'agit de combiner, dans des espaces à dimension humaine, de l'habitat organisant la mixité sociale, de l'activité, des équipements publics de proximité, des commerces de proximité, des équipements de loisirs, au sein d'espaces verts de qualité, tout en veillant au respect des espaces dédiés à l'agriculture comme le préconise la DTA. La cacophonie qui règne parmi vos amis et les inconséquences de certains d'entre eux nous inspirent les plus vives inquiétudes à propos de cet enjeu stratégique majeur.**

**Lors des discussions de vendredi dernier, il a été beaucoup question de faire de l'OIN de la plaine du Var le laboratoire soit de la gouvernance, soit du développement durable. Pour l'instant elle n'est que le résultat de vos inconséquences passées et le laboratoire, de vos incohérences actuelles.**

**Mais vous avez une grande propension à parler de laboratoire pour qualifier votre action dans le département. Vous vous targuez d'en faire le laboratoire de votre politique, mais comme votre politique est inégalitaire, en réalité il s'agit du laboratoire des inégalités.**

**Pour ce qui nous concerne, nous continuerons à combattre vos expérimentations hasardeuses, comme vos politiques inégalitaires, pour défendre nos concitoyens, surtout les plus vulnérables, qui vont subir les premiers les effets néfastes de votre politique, comme par exemple la franchise médicale.**

**Pour toutes ces raisons et celles évoquées précédemment, nous voterons contre le compte administratif et la décision modificative n° 1.**

**M. VICTOR.- M. le Président, chers collègues, notre décision modificative n° 1 intervient au lendemain d'une période politique qui, une fois le temps des discours passé et le passage aux actes engagé, ne peut être évacuée sans que l'on y revienne quelques instants. Les conséquences de cette période, les résultats de ces élections et les choix politiques qui en découlent étant de nature, pour nos populations et nos collectivités, après des mois de conditionnement médiatique, à tout craindre pour l'avenir.**

En effet, en élisant Nicolas SARKOZY Président de la République, une majorité de Françaises et de Français, au nom du nécessaire besoin de changement, ont fait un choix contraire à leurs attentes. Il ne faudra pas longtemps pour que le sens des réalités, la conscience sur ce qui a été appelé rupture, apparaissent au grand jour. De ce point de vue, le second tour des élections législatives constitue déjà un premier avertissement sérieux pour la nouvelle majorité du président qui vient déjà mettre fin à l'état de grâce de l'après 6 mai.

Cet entre-deux tours des législatives a confirmé qu'il ne fallait pas confondre vitesse et précipitation et que le brouillage des repères ne pouvait pas toujours durer. Bouclier fiscal, droits de succession, TVA anti-sociale, blocage du SMIC, franchises médicales, privatisation des universités, autant de mesures mettant en évidence une logique qui profite aux uns, les nantis, et qui impose aux autres, à savoir les familles les plus démunies, d'en supporter toutes les conséquences. On ne peut hier, être le candidat, aujourd'hui le président, ami du Medef de Mme PARISOT, des BOUYGUES, BOLLLORE, LAGARDERE et autres SEILLIERE et, simultanément, prétendre défendre les intérêts de la jeunesse, des retraités, des salariés.

En atténuant le pouvoir absolu dont votre majorité dispose actuellement, la démonstration vient d'être faite une fois de plus que la camisole de force de l'intégrisme ultra-libéral ne convient pas à la société française, que la politique du fait accompli ne sera pas acceptée et que les électeurs, malgré leur vote un jour de présidentielle, veulent garder un droit de regard sur les projets de loi à venir. Malgré un mauvais score pour les communistes et une nouvelle défaite pour les espérances du peuple de gauche, avec des moyens sans aucun rapport avec ceux du pouvoir absolu actuel, sachez que nous œuvrerons, dans cette assemblée comme dans le département, à la prise de conscience nécessaire pour combattre vos objectifs.

Cette décision modificative n° 1, avec le compte administratif 2006, met en évidence quelques points sur lesquels nous sommes intervenus souvent et qui trouvent là leur confirmation.

Ces derniers mois, sans doute en rapport avec le contexte électoral, les « effets d'annonce » n'ont pas manqué.

Concernant le RMI, on peut se targuer d'une baisse statistique importante, même si le taux de chômage reste dans notre département, d'après les chiffres du Ministère du Travail, plus faible qu'au niveau national. Mais a-t-on le droit de se glorifier d'une politique exemplaire en matière d'insertion, lorsque le nombre des entrants dans le dispositif pour l'année 2006 représente 38,41 % du total des allocataires du début 2005 !

Quant au financement à l'euro près de la part de l'Etat avec la TIPP, l'écart continue de se creuser puisque, si en 2005 l'écart entre allocations et recettes, dont la TIPP, s'élevait à près de 2 M€, il est en 2006 de 3,25 M€ ce qui signifie que le déficit, d'une année sur l'autre, s'est accru de 1,3 M€ soit 66,10 %.

A propos du logement social et notamment en ce qui concerne les conventions signées avec l'ANRU, nous sommes au regret de constater que, dans notre département, derrière les sommes consacrées, en 2006, au logement par notre collectivité et dont vous soulignez une hausse de 128 % par rapport à l'année précédente, se cache une insuffisance des moyens consacrés au logement social.

En effet sur 24,8 M€ consacrés au logement, seulement 5,4 M€ auront été consacrés au logement locatif (y compris 1,5 M€ pour la lutte contre la vacance).

C'est insuffisant au regard de l'ampleur du sinistre que constitue, pour nombre de familles modestes, de jeunes, le déficit de logements sociaux locatifs.

Nous rappelons, et nous étions à l'initiative de cette démarche, que lors de la DM2 2006 qui s'est tenue à Grasse, nous avons fait la proposition claire de consacrer la plus-value annuelle du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation aux opérations de construction de logements sociaux.

En 2006 cette plus-value, essentiellement due à la spéculation foncière, s'est élevée à plus de 47 M€.

La triste réalité, qui devient un véritable refus de répondre à l'enjeu majeur pour la majorité des familles de notre département, c'est qu'à peine plus de 11 % de la plus-value des droits de mutation ont été consacrés au logement locatif social. Et ce n'est pas en clamant que l'on souhaite une société de propriétaires que l'on réglera la situation de ceux qui n'ont pas les moyens de le devenir, dans un département où plus de 60 % de la population est éligible aux critères du logement locatif social et où l'écart entre le revenu moyen des ménages et le prix du mètre carré est le plus important de France, à l'exception de Paris.

Concernant notre engagement sur les routes et le transfert de compétences vers les collectivités, nous pouvons noter que l'investissement s'accroît de 40 % soit une progression de 59 % (70 M€) pour le réseau départemental, avec une contribution de l'Etat de seulement 14 % et une baisse d'intervention sur les réseaux communaux de 45%, soit moins 11,5 M€.

Plus globalement, pour évoquer vos thèmes préférés de communication, « investissement record », « fonctionnement maîtrisé », là aussi les chiffres viennent opposer un démenti flagrant. Si l'investissement progresse régulièrement en valeur brute, sa part dans le total des dépenses ne cesse de diminuer depuis plusieurs années, ce qui prouve que le budget de fonctionnement, de par les transferts de charges non compensés par l'Etat, s'en trouve accru et ne peut donc être maîtrisé.

En ce qui concerne la prise en compte de la gestion du handicap, le constat, déjà annoncé lors du BP, se trouve confirmé et inspire les plus graves inquiétudes pour l'avenir car, si le montant global des dépenses augmente avec le transfert des compétences et la création de la MDPH (+1,6 M€ soit +2,56 %), on notera que les dépenses relatives aux « foyers occupationnels, CAT et accueil des handicapés » sont, quant à elles, en diminution de 3,5 M€ soit -7,39 % . Le concours de l'Etat, quant à lui, estimé à 8,5 M€, n'est pas de nature, malgré toutes les belles promesses de campagne, à répondre aux besoins existants.

Enfin, concernant le budget de fonctionnement du poste « famille et enfance », on note une baisse de 3,3 M€, soit -3,75 %, portant essentiellement sur les secours d'urgence et les familles d'accueil. Cette baisse est à mettre en comparaison avec la très faible augmentation des ressources allouées à la prévention spécialisée, à peine +8,23 %, alors qu'un rapport de l'IGAS avait déjà pointé il y a quelques années la faiblesse des moyens consacrés à cette question par le conseil général des Alpes-Maritimes.

Sur la DM1, bien qu'elle ne représente qu'une « correction de trajectoire budgétaire », il ressort néanmoins que face à nos contraintes de non compensation par l'Etat, notre marge de manœuvre demeure très étreinte.

Concernant les dossiers de la DM1, je voudrais m'attarder sur quelques uns d'entre eux.

Concernant le dossier du CICA, malgré les engagements pris il y a six mois, je constate qu'aucune issue ne nous est proposée aujourd'hui encore et aucune réunion de la commission créée à ce sujet n'a été programmée, et ce n'est pas la réunion de la commission de l'économie et des pôles d'excellence au CICA lors de la préparation de cette session qui compensera ce manque de réflexion partagée. Nous réaffirmons avec force que cette méthode ne correspond pas aux annonces et aux engagements pris et que nous refuserons de cautionner tout projet proposé auquel nous n'aurons pas été associés dans sa recherche et dans son élaboration.

Sur le schéma départemental en faveur des personnes handicapées, je veux tout d'abord féliciter et remercier nos services et leurs personnels pour l'important travail de diagnostic et de perspectives d'avenir élaboré dans le document qui nous a été remis, mais nous y reviendrons lors de la présentation de la délibération.

Enfin, je souhaiterais revenir sur la perspective de développement de la plaine du Var en espérant que celle-ci soit reconnue « opération d'intérêt national ». Cette perspective est à nos yeux très intéressante pour autant qu'elle s'inscrive dans les grands principes fixés par la DTA, que ce soit sur le plan des activités, de l'habitat, des déplacements et de la qualité environnementale.

Pour que cette perspective soit véritablement crédible, il convient que la politique du « fait accompli » par de nouveaux « coups partis », comme l'on dit trop souvent, ne fasse pas d'autres dégâts dans ce secteur stratégique. Il nous paraît nécessaire, pour qu'enfin la cohérence, le développement durable soient assurés, d'intervenir en qualité d'acteur de l'aménagement du territoire afin que l'Etat, par le préfet, ne donne pas suite aux demandes d'ouverture à l'urbanisation dans ce secteur stratégique.

J'ai débuté mon propos par nos inquiétudes sur la nouvelle situation politique dans notre pays et ses incidences sur la vie de nos populations et de nos collectivités. Les quelques points soulevés dans cette intervention montrent que la confrontation avec la réalité reste une épreuve difficile, aussi intenses que soient les campagnes médiatiques de promotion.

Face à la volonté de persévérer, quelles que puissent être les réactions du peuple français, dans une politique où tout indique que, dans le meilleur des cas, le sort des plus démunis ne sera pas amélioré à Nice ou à Paris, nous ne pouvons nous retrouver dans ce projet politique, grave de conséquences, appliqué à l'échelle départementale ou nationale.

C'est pourquoi, en raison de l'attitude de l'Etat suivie au plan départemental par votre majorité, nous n'approuverons ni le compte administratif 2006 ni cette DM1, comme nous l'avons fait pour le vote du BP 2007,

Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

Mme GIUDICELLI, vous avez la parole.

**Mme GIUDICELLI.**- M. le Président, quelques mots au sujet de la politique nationale au nom des élus UMP. Nos collègues de l'opposition n'ont pas grand-chose à dire à propos de cette série d'élections, après la victoire éclatante de Nicolas SARKOZY d'une part, où 84 % des Français se sont déplacés pour voter, ce qui n'est pas négligeable, et d'autre part au niveau local, neuf circonscriptions, neuf députés UMP : vos amis, M. le Président, il est vrai que pour eux c'est difficile.

Je voudrais en tout cas, au nom de tous les élus UMP du conseil général, M. le Président, vous dire que nous sommes très fiers d'avoir un président qui est ministre pour la deuxième fois. C'est la première fois que nous avons un ministre qui est nommé pour la deuxième fois consécutive dans un Gouvernement. Nous sommes surtout fiers que ce ministre ce soit vous parce que nous vous faisons confiance. Nous savons que, comme le Président de la République, vous avez plutôt tendance à faire ce que vous dites, c'est pourquoi nous avons confiance en vous.

Je voudrais, pour terminer, malgré l'ironie de certains propos, vous dire merci d'avoir fait venir en trois jours le numéro 2 du Gouvernement, le ministre Jean-Louis BORLOO qui va effectivement s'occuper très vite d'un dossier essentiel pour notre département.

Pour tout cela, nous vous remercions.

**M. Le Président.-** Merci. Me BALARELLO.

**Me BALARELLO.-** M. VICTOR a insisté sur les problèmes de logement. Je voudrais simplement dire à M. VICTOR qu'il se trompe en disant que l'on peut consacrer plus d'argent venant des droits de mutation au logement locatif social. En effet, il faut savoir que le conseil général ne vient en aide qu'aux opérateurs sociaux, nous sommes donc tributaires des dotations de l'Etat ; or nous sommes les meilleurs en région PACA avec environ 1 600 logements locatifs sociaux financés annuellement, que nous consommons d'ailleurs, en totalité depuis trois ans, grâce à l'aide complémentaire du conseil général.

Par contre, concernant l'aide à l'accession à la propriété, je vous signale, qu'en France, les propriétaires occupants représentent 57 % aujourd'hui, contre 56 % il y a trois ans, cette augmentation est due au prêt à taux zéro (PTZ). En Italie, en Angleterre et en Espagne, ils sont à 78 % ou 82 %. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a raison de demander aux opérateurs du logement social de vendre une partie de leur patrimoine aux locataires et de défiscaliser l'acquisition en prêt à taux zéro.

**M. Le Président.-** Très succinctement, j'ai vraiment choisi de ne faire aucun triomphalisme, je n'ai évoqué dans ma DM1 aucun lendemain électoral, et Dieu sait si pourtant notre majorité a des raisons de se satisfaire de ce résultat qui est un tournant historique dans notre pays. C'est la première fois depuis 1978 qu'une majorité se succède à elle-même. Vous aviez toutes les raisons d'espérer avant, vous avez toutes les raisons d'être déçus aujourd'hui et plutôt que de rester modestes, vous avez envie d'en prendre un peu plus.

Ce qui compte aujourd'hui, c'est le travail au service de nos concitoyens dans le département des Alpes-Maritimes.

Il est dommage que vous ne soyez pas un peu plus pragmatiques. D'ailleurs, si je compare vos propos à ceux de l'année dernière, il y a une grande différence : précédemment, vous interveniez sur le fond en espérant que vos prévisions se confirment ; là, parce que vos prévisions ne se confirment pas, vous n'intervenez non seulement plus sur le fond mais, en plus, vous essayez d'envoyer des informations fausses à l'opinion publique. Vous travestissez les chiffres et je fais la démonstration que votre choix de communication pour essayer de camoufler la réalité c'est d'utiliser des mensonges.

Vous faites parler vos chiffres, M. CUTURELLO, sur le social. Vous vous étonnez que cela ait baissé de 38,5 % à 34,5 % du budget. Ou vous savez lire les choses, et je pense que vous savez les lire, ou alors vous ne savez pas les lire et c'est plus grave parce que, exercer la responsabilité de

la présidence d'un groupe sans savoir lire les choses, c'est embêtant pour vos collègues que vous allez faire passer pour des gens qui ne sont pas très compétents.

En effet, le budget social s'élevait en 2004 à 417 M€. En 2007, il est de 450 M€ et il convient d'ajouter 7 M€ dus à un changement comptable pour le calcul de l'aide aux personnes handicapées. Cela veut dire qu'en quatre années le budget social a augmenté de 40 M€ soit plus 10 %. Vous avez deux solutions : soit dire que le budget social a augmenté de 10 %, ce qui serait la vérité que vous ne voulez pas dire, soit dire qu'il représentait 38,5 % et il ne représente plus que 34 %. Mais pourquoi ne représente-t-il que 34 % ? La baisse en valeur relative s'explique très simplement par l'importance des transferts de l'acte 2, en particulier les crédits de rémunération TOS et DDE. Cela explique tout.

Le budget a augmenté, nos prestations sociales ont augmenté, la présentation globale dans le budget est en diminution par rapport à la masse globale du budget parce que l'acte 2 de la décentralisation a amené d'importants transferts qui sont les crédits de rémunération des TOS et des DDE, tout simplement. La vérité est là, elle n'est pas ailleurs.

Quant au nombre d'entrants dans le dispositif RMI, le pourcentage des nouveaux entrants que vous avez évoqué, M. VICTOR, et vous aussi êtes intervenu là-dessus, est la marque du dynamisme du dispositif mis en place dans les Alpes-Maritimes et salué au plan national. Il ne faut pas oublier que le nombre d'entrants est de 4 000 en 2006, largement inférieur au nombre de sortants qui est de 6 000. C'est aussi la réalité.

Je veux faire une autre démonstration maintenant. Je vais d'abord parler des collègues, M. CUTURELLO, et du décalage des 3 M€.

M. CUTURELLO.- C'est une question.

**M. Le Président.-** Si c'est une question, j'y réponds. C'est formidable, quand M. VICTOR dit : « tout va mal, votre politique est exécrationnelle, mais je salue les services qui font un travail remarquable ». Si les services font un travail remarquable, c'est d'abord parce que je veille à ce que nous ayons les meilleurs et c'est le choix du président du conseil général, donc en même temps c'est un satisfecit à l'égard du président et je vous en remercie, c'est comme cela que je le reçois.

En même temps, s'ils font un travail remarquable, c'est parce qu'ils mettent en application l'impulsion donnée par la majorité départementale. Donc, merci M. VICTOR, de saluer l'action de la majorité départementale en trouvant le biais de saluer les performances de nos services. Je m'associe bien sûr à ces remerciements et je suis fier de voir des hommes et des femmes qui ont fait ce choix d'intérêt général et d'intérêt public pour mettre en œuvre les choix politiques faits par notre majorité départementale.

Compensation des collègues : le décalage de 3 M€ entre les recettes inscrites et réalisées au titre des collègues s'explique par le fait que le titre de recette 2006 pour le fonds pour l'hébergement et la demi-pension n'a pu être émis qu'en 2007. Les informations n'étaient pas disponibles en 2006, ce titre de 3 M€ a été émis et, pour éviter des retards à l'avenir, les titres de recette seront émis par semestre. Cela signifie qu'il n'y a aucune diminution dans notre effort en faveur des collègues, le plan « collègues avenir » avance toujours au même rythme et, à la rentrée scolaire, nous inaugurerons encore des collèges, des réhabilitations, des nouveaux gymnases que nous livrerons et qui le démontreront.

M. VICTOR, vous dites que nous avons diminué notre effort en matière de voirie communale. La comparaison avec 2005 est faussée par le fait qu'il s'agissait d'une année de consommation

exceptionnelle en raison d'un changement de règlement départemental et il n'y a aucune baisse sur les voiries communales.

Je vous rappelle simplement notre nouveau règlement que j'ai voulu adopter, puisqu'à l'époque vous aviez des communes qui avaient quinze à vingt demandes de subventions qui étaient votées, sur lesquelles seulement trois ou quatre chantiers étaient en cours d'exécution ; on avait donc, en termes d'affichage budgétaire, des sommes considérables qui étaient affichées et engagées et qui faussaient la présentation de notre budget là où en réalité, sur l'exécution, celui-ci était beaucoup plus faible. On avait d'ailleurs eu un débat et je crois que vous n'étiez pas très éloignés de ce nouveau choix sur le règlement départemental mis en place.

L'aide aux communes représente 61,9 M€ en 2006 contre 67 M€ en 2005. Cette évolution est corrigée du fait du nouveau règlement des aides aux communes, adopté lors du BP 2005, qui prévoyait qu'une commune qui aurait plus de trois attributions de subvention en cours, sans demande de versement, ne pourrait bénéficier de subventions nouvelles. De ce fait, l'année 2005 a été marquée par de très nombreuses demandes de versement et, donc, un montant de crédits versés exceptionnellement élevé. Il suffit de rappeler que le montant des restes à verser (donc votés et pas versés parce que pas demandés) dépassait 143 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2005, nous sommes passés aujourd'hui en dessous de 90 M€ de restes à verser, toujours pas demandés par les communes. L'aide aux communes, loin d'être en baisse, est donc en forte hausse sur les derniers exercices puisqu'elle est passée de 29 M€ en 2003 à 43 M€ en 2004 et 62 M€ en 2006 et la voirie communale a suivi la même courbe.

Je termine par les routes nationales parce que là, vous m'offrez une opportunité extraordinaire.

Non, d'abord le logement. Il faut être modeste. En 2000, dans notre pays, on construisait 310 000 logements. Aujourd'hui, on en construit 400 000.

Quelles sont les majorités qui ont fait des politiques en faveur du logement ? Qui, aujourd'hui, fait des propositions à cette séance ? Je pense que cela devrait être une satisfaction pour chacun. Est-ce si difficile que cela de le reconnaître, simplement parce qu'on est socialiste ou communiste ? Je ne suis pas fait comme vous ; si vous faites des choses bien, je suis prêt à le dire. J'ai retenu je ne sais combien de fois des propositions que vous m'avez faites, que M. KNECHT m'a faites sur le handicap, puisque nous allons voter le schéma départemental pour le handicap. Je sais rendre hommage quand on propose des choses bien. C'était si difficile que cela, cela vous aurait fait si mal que de dire : merci, M. le Président, d'avoir obtenu que notre département, pour des quartiers où il y a des malheureux, des quartiers où il y a des gens qui souffrent, des quartiers où il y a des gens qui n'ont plus de repères, soit le deuxième département de France à bénéficier d'une convention ANRU, avec de telles participations de l'Etat, et d'engager le département au même niveau que l'Etat ? C'était si difficile ? Ce n'est pas possible dans le débat républicain de se comporter comme cela ?

Vous essayez de faire parler les choses autrement. Je comprends qu'il y ait des sujets d'affrontement, cela fait partie du débat républicain ; mais quand il y a des choses bien qui se font, il est dommage de ne pas le dire aussi. En tout cas, que ce soit aux Moulins, ou dans le centre ancien de Grasse, ou dans la plupart des quartiers, ceux qui bénéficieront d'une augmentation de la participation de l'Etat comme à Bon Voyage, à l'Ariane ou à Pasteur, sauront que quelque part vous trouvez que ce n'est pas bien pour eux. Mais vous pouviez en récupérer une part aussi. Vous n'avez pas fait ce choix.

Il en est un peu de même sur les routes. J'ai dit que c'était à l'euro près. En plus, vous vous faites prendre en défaut aujourd'hui, l'un comme l'autre et vous allez comprendre pourquoi.

Quel est le bilan 2006 et quel est le prévisionnel de réalisation 2007 du contrat de plan 2000-2006 ? Quand vous dites, M. VICTOR, qu'il y a une part qui est la même et vous en rajoutez en disant : on dépense beaucoup plus pour les routes nationales, parce que vous englobez aussi ce que nous faisons en plus. Oui, je l'ai dit, M. VICTOR, en récupérant les routes nationales, je veux enfin pouvoir faire plus que l'Etat, parce que quand l'Etat était là, qu'il mettait tant par an et qu'on demandait plus, on ne l'avait pas. Moi, je veux qu'on circule mieux dans le département. Que je mette plus sur une route anciennement départementale ou sur une route nouvellement départementale, c'est exactement pareil. Ce n'est plus une route nationale, c'est une route départementale. Vous essayez de faire croire qu'on met plus sur une route nationale. Non, je mets plus sur une route départementale. Mais sur ce qui était jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006 une route nationale dans le cadre des accords précédents avec l'Etat, je ne mets pas un centime d'euro de plus.

Lors du transfert des routes dans le réseau au 1<sup>er</sup> janvier 2006, sur un montant initial de 193 M€, il restait à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage départementale, 107 M€ soit 90 M€ hors taxes. La direction des routes du conseil général a réalisé 39 M€ hors taxes de travaux relatifs à la réalisation des opérations inscrites au contrat de plan 2006. Ces dépenses représentent un montant de 26 M€ de subventions dues par les partenaires financiers du contrat de plan que sont l'Etat et la Région, puisque les 39 M€ devaient être réalisés à raison d'un tiers, soit 13 M€, par le département, un tiers par l'Etat (13 M€) et un tiers par la Région (13 M€). A ce montant s'ajoutait en 2006 le remboursement par l'Etat au conseil général des sommes trop perçues dans le cadre de l'arrêté des comptes au titre du CPER au 1<sup>er</sup> janvier 2006, c'est-à-dire 9,8 M€ dont nous avons fait l'avance à l'Etat.

Montant des travaux, je le rappelle, 39 M€ ; montant total des subventions 35,8 M€ ; qu'y a-t-il dans ces 35,8 M€ de subventions ? Les mécanismes de demande de subvention nécessitent une certification des dépenses par le payeur et donc un arrêté des comptes anticipé. Le montant des titres de recette émis pour 2006 s'établit à 31 M€. La différence entre ce montant et les dépenses réelles, soit 4,8 M€, s'inscrit en report sur 2007. L'Etat a versé à l'euro près ce qu'il nous devait.

Le seul problème, M. VICTOR et M. CUTURELLO, c'est vous. Que je sache, c'est vous qui participez à l'exécutif du conseil régional. Eh bien, sur tous ces chantiers dont nous avons assuré totalement la maîtrise d'ouvrage, à l'heure qu'il est, si nous avons un déficit de recettes, c'est parce que l'exécutif régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur n'a pas versé un centime d'euro de sa participation.

Vous auriez mieux fait, là aussi, de rester modeste puisque vous n'avez fait que souligner votre manque de solidarité à l'égard du département dont vous êtes pourtant un élu.

Vous avez commencé l'un et l'autre en disant : l'Etat de grâce est terminé. Je n'avais pas envie d'en parler mais après tout, puisque vous l'avez voulu, j'en dis un petit mot.

Voyez-vous, vous parlez de solidarité, vous parlez de politique inégalitaire, M. VICTOR. Vous savez, je suis l'élu d'une circonscription de gens modestes, d'ouvriers, de travailleurs, de paysans, de gens qui n'ont pas toujours été traités avec la dignité qu'ils méritaient, comme aux Moulins ou dans d'autres quartiers. Eh bien, je vais vous dire, le drame de notre pays c'est que depuis si longtemps, la gauche a trahi ce peuple, vous l'avez trahi. Quand je dis « vous », ce n'est pas vous personnellement mais les formations politiques auxquelles vous appartenez. Et, je veux le dire, en même temps que vos formations politiques les ont trahis, nous, nous les avons oubliés, nous n'avons pas forcément été à la hauteur de ces enjeux.

Il se trouve que je mène un combat depuis un certain nombre d'années au sein même de ma propre formation politique. Vous savez, tout ne m'a pas été épargné, comme au Président de la

République; j'ai connu, même chez moi, ce qui est le lot dans chaque formation politique d'un certain nombre d'élus selon que vous êtes dans le bon courant ou dans le mauvais courant, le mépris, l'humiliation. Tout le monde sait les valeurs que j'ai toujours défendues dans mes mandats locaux ici, des valeurs qui m'ont souvent beaucoup éloigné de ma propre formation politique, des valeurs que j'ai toujours défendues aux côtés de cet ami devenu Président de la République.

Vous savez, quand vous parlé de lui, du Medef, de Mme PARISOT, je vous réponds simplement que ma plus grande fierté est d'avoir visité un grand nombre d'usines de France ; c'est d'avoir un jour, il y a six mois de cela, visité l'usine Alstom à Valenciennes, celle qu'il a sauvée quand il était ministre de l'Économie et des Finances, celle que la commission de Bruxelles menaçait de démantèlement pour que l'activité navale et ferroviaire soit coupée en deux et que Siemens en Allemagne puisse absorber l'activité ferroviaire. Lorsque nous sommes allés ensemble à Valenciennes, la centrale de la CGT à Paris a dit : « surtout, vous ne les laissez pas entrer, surtout, vous leur interdisez le passage » ; nous sommes arrivés là-bas sans savoir ce qui nous attendait ; dans ce couloir de 800 m de long où se trouvent de chaque côté les chaînes de montage du TGV : des ouvriers, ceux qui font la noblesse des usines de France et qui savent que le TGV qu'ils construisent aujourd'hui battant le record du monde de vitesse, c'est grâce a un homme politique qui s'est battu pour eux, nous ont fait une haie d'honneur avec leur macaron de la CGT, aux cris de « SARKOZY Président » !

Voyez-vous, là où vous avez trahi la France des ouvriers, là où vous avez trahi la France des travailleurs, là où vous avez trahi la France des paysans, des éleveurs, des viticulteurs, il se trouve qu'aujourd'hui il y a un Président de la République qui a su réconcilier toute cette France, un Président de la République qui est capable d'aller au devant des ouvriers d'Airbus pour sauver EADS et, en même temps, de leur dire qu'il va faire voter tout de suite des lois pour qu'on fasse sauter les parachutes dorés pour les patrons voyous, parce qu'il n'est pas acceptable dans notre pays que quelqu'un puisse licencier 6 500 salariés et partir avec X millions d'euros.

Il se trouve que celui qui fait cela dans notre pays aujourd'hui pour offrir une nouvelle égalité des chances est chez nous. Il y a tant de Français qui ont si longtemps voté à gauche et quelquefois même aux extrêmes, qui se reconnaissent dans ce Président de la République, je pense qu'aujourd'hui vous auriez mieux fait en matière d'état de grâce, d'observer un peu plus de délai et d'attendre la démonstration qui vous sera faite dans les mois à venir.

J'avais aussi, avec ma part de vérité et mes mots, envie de vous dire cela parce que je crois que pour vous c'était la journée de la modestie et que vous vous êtes trompés dans vos interventions.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2006, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Pour le compte administratif 2006 et l'affectation du résultat, je demande à Mme GIUDICELLI, notre vice-présidente en charge des finances, de bien vouloir nous le présenter.

## **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2006 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**Mme GIUDICELLI.**- Merci, M. le Président. Comme vous l'avez déjà abordé dans votre présentation, je peux peut-être simplement donner les grandes masses pour aller plus vite.

Le compte administratif est simplement l'exécution des dépenses et des recettes que nous avons votées au budget primitif, nous avons donc suivi cela à longueur d'année. Les dépenses

réelles ont été réalisées à hauteur de 400 M€ pour l'investissement (hors dette) et 794 M€ pour le fonctionnement. En 2006 se confirme la progression du niveau des dépenses d'investissement.

Pour faire comme nos collègues, mais je le fais très amicalement, je vais prendre des pourcentages, c'est plus significatif.

Pour le logement : +128 %, en réalité cela ne représente que 13,9 M€, le niveau des dépenses d'investissement a augmenté dans la plupart des secteurs les plus importants : les collèges, le logement, les routes, etc.

Les subventions attribuées aux communes s'élèvent à un montant de 62 M€.

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées à hauteur de 49 M€, ne progressant que de 6,6 % contrairement aux recettes de fonctionnement qui augmentent de 53 M€ ; Cela est dû essentiellement à l'augmentation des frais de personnel, à l'augmentation du poste « transports » avec la mise en place efficace d'une mesure tarifaire à 1,30 €, et à l'évolution de notre participation au fonctionnement du SDIS.

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une progression de 6 %, c'est-à-dire 53 M€ en volume. Hors emprunt revolving et reprise du résultat affecté, les recettes d'investissement à ce compte administratif s'élèvent à 225,3 M€. C'est essentiellement la mobilisation à hauteur de 150 M€ d'une partie des emprunts. Je vous rappelle que nous avons inscrit au BP 217 M€, seulement 69 % des emprunts prévus au budget ont donc été levés, alors que les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 89 %, ce qui est un superbe résultat. Les dotations de l'Etat représentent 7,3 M€ et le FCTVA 24 M€.

Nos actions ont donc été menées sans aucune détérioration de notre niveau d'épargne qui présente en 2006 des niveaux plus satisfaisants qu'en 2004.

Je rappellerai qu'en matière d'endettement notre ratio de solvabilité est de 2,2 années au 31 décembre alors que la moyenne nationale est de 8 années.

En conclusion, ce résultat de clôture est en priorité affecté à la couverture des besoins de financement. Compte tenu du résultat de fonctionnement cumulé qui s'élève à 219 614 556,92 €, je vous propose l'affectation suivante :

- couverture du besoin de financement.....	171 686 623,89 €,
- excédent de fonctionnement reporté .....	47 927 933,03 €,

étant précisé que le détail et les divers résultats figurent dans l'annexe qui vous a été remis.

M. le Président, pour que nous puissions approuver ce compte administratif et l'affectation du résultat, il faut que je vous demande de sortir et d'autoriser M. GINESY à prendre votre place.

*M. le Président quitte la salle pendant les opérations de vote du compte administratif.*

**M. GINESY.**- Tous les débats et les interventions ont déjà eu lieu. Il n'y a plus rien à dire sur le rapport qui vient d'être présenté par notre vice-présidente. Je sou mets donc aux voix le compte administratif 2006.

***Le compte administratif 2006, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).***

Je vous remercie. Vous pouvez demander au président de rentrer en séance.

*Retour en séance de M. le Président.*

**M. Le Président.-** Je vous remercie, M. le Premier vice-président. Je passe de nouveau la parole à Mme GIUDICELLI pour la présentation du compte de gestion du comptable et je demande à M. le payeur départemental de bien vouloir quitter la salle.

*M. le payeur départemental quitte la salle pour la présentation et le vote du compte de gestion 2006.*

## **2. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2006**

**Mme GIUDICELLI.-** Je vous présente le compte de gestion du payeur départemental. Je vais vous donner simplement les principaux chiffres qui correspondent à l'euro près à tous les rapports que nous avons passés dans le compte administratif.

Budget principal :

- dépenses .....1 257 674 339,05 €,  
- recettes.....1 388 731 748,78 €.

En ce qui concerne les budgets annexes, je vous donnerai simplement la subvention d'équilibre :

- Laboratoire vétérinaire départemental : 917 525,77 €,
- CICA : 1 609 921,34 €,
- Port de Villefranche Santé : 36 200,18 €,
- Ports concédés : 825 741,97 €,
- Parking Silo : l'excédent de l'exercice est de 126 374,59 €.

On peut passer au vote, M. le Président.

**M. Le Président.-** Y a-t-il des interventions ?

**M. CUTURELLO.-** M. le Président, une remarque. Je ne reprends pas ce que j'ai dit tout à l'heure concernant le budget. Vous avez dit dans votre réponse, et sans ouvrir de polémique, qu'en ce qui nous concerne il nous arrive de faire le dos rond, et c'est vrai qu'en ce moment il nous faut faire preuve de modestie mais, je vous le dis très franchement, jamais nous ne courberons l'échine. Que ce soit bien clair.

**M. Le Président.-** C'était l'intervention sur le compte de gestion du comptable ? D'accord.

Y a-t-il d'autres interventions sur le compte de gestion du comptable ?

M. le payeur départemental appréciera. Il a bien fait de sortir !

***Le compte de gestion du comptable 2006, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

*Retour en séance de M. le payeur départemental.*

Je passe la parole tout de suite à notre rapporteur général du budget, M. Henri REVEL, pour le projet de décision budgétaire.

### **3. PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2007**

**M. REVEL.-** M. le Président, mes chers collègues, en résumé cette DM comporte 61 M€ de dépenses nouvelles, partagées à peu près équitablement en investissement pour 29,5 M€ et en fonctionnement pour 31 M€.

Vous avez souligné avec justesse que les dépenses nouvelles représentent 4,66 % des crédits votés lors du budget primitif 2007, le pourcentage est donc équivalent à la DM1 de 2006.

Les recettes comportent l'excédent reporté dont nous avons bénéficié pour 47,9 M€, un ajustement de recettes en investissement pour moins 1,3 M€ et des recettes nouvelles de fonctionnement pour 14,2 M€. On peut dire qu'il s'agit de la participation de l'Etat à la PCH (Prestation Compensatrice de Handicap) pour un montant de 9,9 M€.

Notre département voit ainsi sa politique d'insertion particulièrement dynamique reconnue par l'attribution au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion de 3 M€ pour 2007 qui s'ajoutent aux 3 M€ au titre de 2006 prévus au BP.

En dehors de ces postes, les recettes de fonctionnement enregistrent des modifications mineures correspondant notamment aux notifications de la DGF et de la fiscalité locale pour un total de 0,15 M€.

Les crédits d'investissement représentent près de 50 % de ce projet de DM1 et renforcent les priorités du BP dans les infrastructures routières, les énergies renouvelables, les aides individuelles au logement.

Au titre des opérations nouvelles, les acquisitions de l'abbaye de Roseland et des bâtiments du port de Nice pour respectivement 4,5 M€ et 1 M€, constituent les inscriptions essentielles, ainsi qu'une aide de 1 M€ pour l'IME de Mougins.

Les dépenses de fonctionnement représentent 3,4 % des crédits BP.

Les dépenses sociales augmentent de 17,6 M€ mais 8 M€ correspondent à la réinscription de crédits PCH non utilisés en 2006. Le volume réel des dépenses nouvelles est donc de 9,6 M€. Quant aux frais de personnel, 2,3 M€ seront consacrés au nouveau régime indemnitaire annoncé lors du BP 2007.

Globalement, compte tenu de la reprise des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2006 ainsi que de la reprise du besoin de financement de la section d'investissement prévue par la M52, cette DM1 s'élève à 297,8 M€ que je vous propose d'adopter, mes chers collègues.

**M. Le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Le projet de décision budgétaire modificative n° 1 pour 2007, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).**

Concernant l'OIN, Mme GIUDICELLI vous a fait une excellente réponse. Aussi, M. VICTOR, je me rends compte que j'ai omis de vous répondre, mais je partage à 100 % vos déclarations positives dans l'OIN à condition que soit respecté l'équilibre entre logement, activité,

préservation de la biodiversité, préservation d'une agriculture périurbaine de bon niveau, etc. Je vous remercie de l'avoir évoqué et d'ailleurs je remercie M. TORNATORE qui était présent et qui est intervenu au nom de la communauté de communes des Coteaux d'Azur, ainsi que vous, M. PAPI, pour exprimer le souhait de voir le rôle que doit jouer l'OIN dans le développement des énergies renouvelables. Ce sont des contributions positives. Je pense que vous vous êtes réjouis à cette occasion que le ministre de l'Écologie soit présent parmi nous aussi vite, trois jours après avoir été nommé.

Vous regrettez d'avoir été convoqués le matin ? Permettez-moi de vous dire que j'ai été moi-même prévenu ce matin même de sa venue dans le département et que je lui ai dit : « puisque tu viens dans le département, il y a un grand dossier qui est l'enjeu le plus stratégique pour l'avenir des Alpes-Maritimes. Si on peut consacrer un peu de temps à l'évoquer devant les acteurs politiques, économiques et sociaux, ce serait formidable ». Je pouvais choisir de faire une réunion à huis clos. Cet hémicycle était rempli et, si cela vous dérangeait dans votre emploi du temps que l'on vous prévienne à 10 h 30, en tout cas cela n'a pas dérangé la plupart des acteurs de ce département ; ils ont bouleversé leur emploi du temps parce que pour l'avenir du département des Alpes-Maritimes cela en valait vraiment la peine. Mais, grâce à M. VINCIGUERRA, votre groupe « apparenté » était bien représenté. Même si ce n'était pas votre choix, M. VINCIGUERRA a fait ce qu'il fallait.

Oui, M. VINCIGUERRA, vous n'allez pas me dire qu'il était mal représenté !

**M. VINCIGUERRA.- Non, ce n'est pas mon truc.**

**Sur l'OIN, je me permettrai de dire ce que j'en pense tout à l'heure, dans le cadre des délibérations courantes. On ne voulait pas charger et intervenir à deux voix. Concernant la présence du ministre, je crois qu'on a beaucoup de choses à faire entre nous. Le ministre c'est sympathique mais, franchement, je n'ai rien appris.**

**Maintenant, concernant les Verts, j'ai pensé qu'il fallait les laisser mûrir tout seuls, je désespérais d'y arriver.**

**M. Le Président.-** C'est une précision intéressante. C'est normal, vous êtes gêné, comme il y a plus d'écologistes dans la majorité qu'en dehors !

**M. VINCIGUERRA.- Il ne faut pas galvauder l'écologie.**

**M. Le Président.-** Sincèrement, tant qu'à être apparenté, vous êtes le bienvenu chez nous ! Vous savez que nous, c'est l'ouverture. On n'exclut pas chez nous, c'est la différence.

**M. VINCIGUERRA.- Mais je n'ai pas été exclu.**

**M. Le Président.-** Je vais demander maintenant à Mme GIUDICELLI de rapporter les dossiers 4 et 5.

#### **4. ARCHITECTURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE - CRÉATION DE TROIS NOUVEAUX PROGRAMMES**

**Mme GIUDICELLI.-** M. le Président, par ce rapport n° 4 vous nous proposez d'ajouter trois nouveaux programmes à l'architecture budgétaire et comptable que nous avons votée à la DM2 en 2006.

Le premier est un programme « Service d'incendie et de secours » qui retracera notre participation à la politique du bâtiment et notre participation au fonctionnement annuel du SDIS, mais nous en reparlerons tout à l'heure.

Le deuxième est un programme « plan quartiers » destiné à regrouper nos actions en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'objectif pour la période 2007-2012 est la définition de projets urbains cohérents, assortis d'un volet social permettant le développement d'une vie citoyenne et solidaire sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes, principalement dans les quartiers en difficulté.

Enfin, le troisième et dernier programme est un programme « Contrat urbain de cohésion sociale » (CUCS) qui se différencie du précédent parce qu'il s'agit d'un dispositif sur trois ans, éventuellement renouvelable une fois, qui succède à compter de 2007 au contrat de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté.

Ces deux derniers programmes sont rattachés à la sous politique « aides aux territoires » de la politique d'aide sociale. En commission, nous avons relevé que le terme « sous politique » n'était pas très apprécié et en accord avec Mme SANTINI et M. PICARD, on s'est donc engagé à partir du budget 2008 à ce que les sous politiques se transforment en politiques et les politiques en missions.

## **5. RÉVISIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

**Mme GIUDICELLI.**- Vous en avez la liste, je ne vais peut-être pas tout citer, sauf s'il y avait des questions particulières.

Sont concernés dans le grand chapitre « aménagement et développement du territoire » : solidarité territoriale, sécurité, développement durable et environnement, logement, économie, tourisme et attractivité du territoire.

Chapitre 2 : développement des infrastructures.

Chapitre 3 : action sociale.

Chapitre 4 : actions éducatives, sportives et culturelles.

Chapitre 5 : fonctionnement de l'administration départementale.

S'il y a des questions précises sur ces modifications d'AP et d'AE, j'y répondrai.

Dans la note au rapporteur, une erreur matérielle portant sur le montant de l'abondement d'autorisation de programme s'est glissée dans le rapport : à la proposition DM1, l'AP est abondée à hauteur de 2 750 000 € et non pas de 488 763 €.

**M. Le Président.**- Merci. Pourriez-vous continuer avec les rapports 12, 13, 14 et 15 ?

## **12. AFFECTATION DES RÉSULTATS DES BUDGETS ANNEXES**

**Mme GIUDICELLI.**- En ce qui concerne le laboratoire vétérinaire départemental, le compte administratif du budget annexe est clôturé avec un excédent d'investissement de 26 584,57 € reporté à la DM1 en recettes d'investissement. Le déficit de fonctionnement 2006 est reporté à la DM1 pour 22 400,40 € sur le compte 002 en dépenses.

Pour le budget annexe du CICA, le déficit est reporté à la DM1 2007 en dépenses d'investissement sur le compte 001 pour 215 175,03 €. Le résultat cumulé de fonctionnement 2006 est affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement pour 215 175,03 € en recettes

d'investissement au compte 1068. L'excédent est affecté à la DM1 2007 en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 10 973,94 €.

En ce qui concerne le budget annexe du parking silo, le résultat cumulé de fonctionnement 2006 est affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement pour 5 120,48 € en recettes d'investissement au compte 1068. L'excédent restant est affecté à la DM1 2007 en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 312 427,90 €.

Pour le budget annexe du port de Villefranche Santé, le déficit est reporté à la DM1 en dépenses d'investissement sur le compte 001 pour 20 471,22 €. Le résultat cumulé de fonctionnement 2006 est affecté sur le compte 002 pour 15 483,98 €.

Enfin, concernant le budget annexe des ports concédés, le déficit est reporté à la DM1 en dépenses d'investissement pour 983 055,91 €. Le résultat cumulé de fonctionnement 2006 est affecté en DM1 2007 à la couverture du déficit d'investissement pour 582 536,94 € en recettes d'investissement.

### **13. PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE**

**Mme GIUDICELLI.**- Ce rapport propose d'accorder à Mme FOUQUET, ancien agent du département, en grande difficulté et au chômage, la remise gracieuse d'une dette de 687,39 €.

### **14. COMMUNICATION SUR LES EMPRUNTS RÉALISÉS SUR L'EXERCICE 2006**

**Mme GIUDICELLI.**- Le rapport présente le détail des contrats mis en place et les types de produits financiers qui ont été retenus; les élus doivent vous en donner acte, M. le Président.

### **15. AJUSTEMENT DE L'INVENTAIRE COMPTABLE DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT DE L'ACTIF - MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES BIENS RENOUVELABLES**

**Mme GIUDICELLI.**- L'inventaire qui a représenté un travail très important pour lequel nous avons recruté un bureau d'étude, en l'occurrence le cabinet BST, aurait dû être fait plus tôt. Nous avons pu comparer avec M. le payeur quel était le montant des actifs du département. L'apurement réalisé par la paierie, d'un total de 211 581 032,27 €, permet une équivalence entre l'inventaire et l'actif en fin d'exercice 2004. Il représente 7,5 % de l'actif. On peut dire que le patrimoine du conseil général est légèrement inférieur à 3 000 M€.

### **32. CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit d'approuver les termes du projet de convention annexé au présent rapport, la mise en place d'une AP de contrat de 55,3 M€ qui correspond aux investissements prévus sur la période 2007/2011 et de vous autoriser à signer ladite convention ainsi que son annexe financière.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ces dossiers présentés par Mme GIUDICELLI ?

**Me CONCAS.-** Bien volontiers, M. le Président. J'ai entendu Mme GIUDICELLI intervenir sur le dossier 32, j'aurais souhaité aborder cette question.

Très sommairement, et en prévision peut-être du débat que nous aurons au sein du conseil d'administration du SDIS vendredi, nous allons vous autoriser à ratifier cette convention qui est une nécessité absolue. Rappelant toutefois que notre département n'est pas membre au sein de l'Assemblée des départements de France, de l'enquête faite par le cabinet François LAMOTTE que je tiens à votre disposition, mais j'imagine vos services, parfaitement informés de ces questions, qui établissent un bilan des recettes et des dépenses des SDIS pour 95 % des SDIS répartis sur le territoire de la République française, et vous verrez que les chiffres, en recettes ou en dépenses, sont nettement inférieurs aux éléments budgétaires dont nous disposons, ce qui laisse penser que le SDIS des Alpes-Maritimes est extrêmement coûteux et peut-être moins vigilant.

D'ores et déjà, vous habiliter à régulariser cette convention est une nécessité, mais il faut une extrême vigilance dans la manière comptable dont tout ceci est organisé et peut-être que le recours et la consultation, ou l'examen et l'expertise du cabinet François LAMOTTE auraient été opportuns.

Voilà ce que je voulais sommairement indiquer dans ce dossier 32.

**M. Le Président.-** Pas d'autre intervention ?

Je mets donc aux voix l'ensemble des rapports présentés par Mme GIUDICELLI et les notes aux rapporteurs.

*Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, abstention du groupe socialiste et apparentés).*

*Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Dossier n° 14 : le conseil prend acte.*

*Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 32, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.-** Je vais demander maintenant à Mme LAURIERE de bien vouloir rapporter le dossier 21.

## **21. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ORGANISATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES - PÉRIODE 2007-2011**

**Mme LAURIERE.-** Merci, M. le Président.

Vous avez largement présenté ce rapport tout à l'heure, vous l'avez bien développé et nous avons bien compris que ce projet vous tient à cœur. Grâce à votre engagement et à votre soutien, nous mènerons à bien toutes les actions programmées.

Je vous rappelle que pour l'année 2007, les crédits que vous aviez réservés à la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des personnes adultes handicapées s'élèvent à la somme de 76 680 000 €. La mise en œuvre de ce dispositif entraînera des dépenses supplémentaires en investissement et en fonctionnement à travers notamment la création de nouveaux établissements et services.

Pour conclure, ce schéma est un projet ambitieux, généreux et concret puisqu'il vise, après concertation et à travers les actions proposées, à répondre aux besoins réels et aux aspirations dûment validées des personnes handicapées et de leurs familles.

Le groupe communiste s'est abstenu lors de la commission et le groupe socialiste a émis un vote réservé.

**M. Le Président.**- Mme BOY-MOTTARD, vous avez la parole.

**Mme BOY-MOTTARD.**- Je vais lever le suspense en vous précisant que nous allons voter ce schéma départemental des personnes handicapées. Je voulais faire quand même une remarque préalable sur la procédure qui a été suivie pour l'établissement du schéma. Le rapport se félicite de la concertation - vous l'avez fait tout à l'heure M. le Président - qui a présidé à son élaboration puisque l'ensemble des partenaires qui œuvrent dans le domaine du handicap y ont été associés ; c'est une bonne chose. On peut cependant regretter que ça n'ait pas été le cas des membres de notre assemblée, en tout cas des membres de l'opposition, je ne sais pas si ça a été le cas des autres. Nous avons eu connaissance du projet lors de la présentation faite par vous-même le 12 février dernier. En cette circonstance, la parole ne nous avait pas été donnée. Ce n'est pas faute de l'avoir demandée, même si je conçois que les interventions des partenaires et des personnes intéressées étaient prioritaires en la matière ; l'un n'excluait pas forcément l'autre.

Cela étant dit, nous tenons à rendre hommage au travail exemplaire réalisé par tous les intéressés, quels qu'ils soient.

Je vous le disais, nous allons voter ce rapport, mais je souhaiterais introduire quelques réflexions. Je risque d'être peut-être un peu longue, vous me pardonnerez.

**M. Le Président.**- Sincèrement, il y a trois grands dossiers aujourd'hui : celui-ci, celui concernant les infrastructures de la plaine du Var qui doivent s'inscrire dans la prochaine OIN et celui portant sur la restructuration et le plan de construction des centres de secours, d'autres sont également importants mais ceux-là dominent un peu notre décision modificative, et puis l'ANRU, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Donc prenez le temps que vous estimerez nécessaire, je souhaite que les groupes puissent apporter leur contribution.

**Mme BOY-MOTTARD.**- Si en plus j'ai votre bénédiction !

Vous vous êtes beaucoup félicité de la mise en place rapide de la MDPH dans le 06 ; c'est vrai que nous étions là encore, sans doute les premiers de la classe. Cela dit, il ne suffit pas de créer une structure, il faut lui donner tous les moyens pour bien fonctionner et surtout pour bien se faire connaître des intéressés. Or, j'ai eu l'occasion de voir des réponses qui avaient été apportées dans des questionnaires soumis par les associations aux dits intéressés et on peut relever, tant en ce qui concerne le rôle que le fonctionnement de la MDPH, qu'il existe des lacunes importantes. En effet, beaucoup ne savent toujours pas à quoi sert cette maison départementale des personnes handicapées.

**Il faudrait sans doute davantage d'efforts au niveau de l'information qui est essentielle en la matière. Il semble que les missions de certains services soient mal connues, tant des personnes handicapées que parfois de leurs associations.**

**Par ailleurs, si beaucoup d'appels sont reçus à la MDPH, les intéressés se plaignent dans les mêmes questionnaires de ce que, en règle générale, ils n'obtiennent qu'assez peu de réponses par la même voie, c'est-à-dire par téléphone ; peu de solutions sont proposées aux problèmes qu'ils évoquent, y compris sur les orientations. Il leur faut alors écrire, attendre parfois longtemps les réponses, ce qui ralentit d'autant les procédures. Pourtant, l'une des six missions principales de la MDPH est l'information, l'accueil, les conseils, l'orientation, mais c'est vrai que les mesures prévues pour les améliorer sont assez générales et semblent relever souvent de la déclaration d'intention.**

**Cela dit, heureusement, certains services ont pris des initiatives louables en la matière. Je pense notamment à l'accueil des personnes qui souffrent de surdit . Mais je pense qu'il faudrait peut- tre les encourager davantage.**

**Ma deuxi me remarque portera sur l'association des diff rents partenaires dans les structures mises en place ou dans les actions qui sont men es.**

**Sur la participation aux actions, nous avons, dans les derni res pages du sch ma, un certain nombre de fiches actions tr s bien faites et dans lesquelles on trouve les partenaires associ s   l'action en question. Or, dans la plupart de ces actions, on ne trouve pas les repr sentants associatifs des personnes handicap es. Je me suis demand  si c' tait un simple oubli qu'il aurait fallu alors r parer mais, comme il est fait  tat de ces repr sentants des associations dans quatre des fiches actions sur les vingt-deux, j'en ai conclu que ces repr sentants associatifs n' taient pas pr vus pour les dix-huit autres actions, ce qui est dommage car ils pourraient, en tout cas pour bon nombre de ces actions,  tre de bon conseil, notamment l'action qui consiste   organiser en relais avec la MDPH l'accueil et la formation des usagers dans le d partement.**

**Si c'est un simple oubli, j'aimerais bien qu' ventuellement on le r pare.**

**Pour ce qui est de la participation aux structures, il faudrait  galement pr voir la participation des associations, qui ne semble pas  vidente au vu du sch ma, dans l'observatoire d partemental du handicap et dans le comit  de suivi des orientations et des r sultats organis s par la MDPH.**

**Ma troisi me remarque concerne la scolarisation des enfants handicap s,   la fois sur l'encadrement et le nombre de places. Concernant l'encadrement, nous nous f licitons de la cr ation des 35 postes suppl mentaires d'auxiliaires de vie scolaire puisque cela r pondait   notre demande, et je crois qu'il est important, et c'est   votre initiative que nous le devons, d'en avoir fait des personnels itin rants car il y avait un v ritable besoin en ce sens. J'avais eu l'occasion de souligner par le pass  la n cessit  d'assurer une formation ad quate de ces personnels ; vous y avez r pondu positivement au moins en partie, mais  a ne sera pas suffisant. J'avais  voqu  lors de la s ance pl ni re de d cembre un rapport qui venait d' tre remis au Premier ministre sur la scolarisation des  l ves handicap s, rapport dont la proposition phare  tait de remplacer les actuels emplois d'AVS et d'EVS, emplois pr caires, en un nouveau m tier d'assistant de vie scolaire, un vrai m tier fait pour durer, avec une formation sanctionn e par un dipl me pour l'accompagnement des enfants handicap s. Le Premier ministre de l' poque, tr s enthousiaste, avait promis un plan d'action, je ne crois pas**

que cette promesse ait été tenue. Savez-vous si le nouveau Premier ministre envisage de prendre le relais sur ce type d'action ?

Un mot sur les besoins de places concernant l'accueil des enfants handicapés. Dans le schéma, il y a un certain nombre de données chiffrées, ce qui est toujours intéressant pour les constats, mais parfois ces données sont assez peu claires. On ne sait pas toujours de quand datent les évaluations. Il semble aussi qu'il y ait parfois quelques contradictions selon les sources. C'est le cas, par exemple, des besoins en places de SESSAD, selon qu'on se réfère à l'Éducation nationale ou à la DDASS on n'a pas la même chose, du coup on ne sait pas si le nombre de places créées sera suffisant pour combler le retard, parce qu'en fait depuis des années il y a toujours un décalage entre les besoins réels et l'existant.

S'agissant des UPI qui accueillent les adolescents présentant un handicap mental, je crois qu'on en trouve une vingtaine en collège et on en trouve un seul en lycée, ce qui peut poser problème. Pourquoi l'interrompre même si initialement c'est effectivement quelque chose de prévu pour l'essentiel dans les collèges, ne faudrait-il pas y remédier ? Il y en a un seul en lycée, à Pasteur.

A propos de l'accueil des enfants polyhandicapés, la MDPH relève une carence de 19 places en internat, alors qu'en fait il n'y a pas franchement de demande en ce sens, je crois qu'il y a même deux places libres aux Hirondelles. En fait il y a plutôt des demandes en semi internat, voire en SESSAD, et actuellement il y a une cinquantaine d'enfants entre 10 et 15 ans dans le département qui n'ont pas accès à un établissement aidé sur semi internat. Un établissement doit ouvrir à Mougins, d'abord ce n'est pas encore le cas et il n'y a pas le nombre de places suffisant. Il faudrait essayer d'adapter toujours au plus près en fonction des besoins et se lancer sur le semi-internat, plutôt qu'en internat.

Je terminerai avec la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), sur deux points. Concernant les familles qui se sont plaintes de ne pas être présentes au moment du traitement de leurs demandes, il leur a été répondu d'une part que le problème venait du logiciel dont la MDPH n'a pas la maîtrise puisque la maintenance est assurée par l'Etat, et d'autre part, au vu du nombre important des décisions, voire 2.500 par mois, il était pratiquement impossible de recevoir les intéressés à la MDPH. Cette réponse n'est pas satisfaisante, la loi ayant prévu que les personnes devaient être entendues si elles le souhaitent. On pourrait peut-être sélectionner en fonction de l'importance de la demande.

Enfin, l'article R.241-25 du Code de l'action sociale et des familles a prévu la possibilité pour la Comex de créer des sections locales ou spécialisées de la commission des droits et de l'autonomie, composées au moins d'un tiers de représentants des associations de personnes handicapées et de leur famille, chargées de préparer les décisions de cette commission. Il est dommage que ces sections ne soient pas envisagées dans le département, il aurait peut-être été bon de donner des indications en ce sens à la réunion de la Comex prévue demain.

J'ai été un peu longue, je m'en excuse. Je vous rappelle les principales mesures concrètes suggérées :

- l'intégration des associations de personnes handicapées dans toutes les instances signalées plus haut et pour la mise en œuvre des différentes actions prévues au schéma ; on peut peut-être apporter une réponse ;
- une estimation - mais on le fera sans doute au fil du temps - plus précise et plus fiable des besoins ;

- **la professionnalisation des AVS, savoir quelle réponse on peut éventuellement obtenir au niveau gouvernemental ;**

- **la création de sections locales de la CDAPH, et cela nous intéresse directement.**

**Bien sûr, je vous le rappelle, nous votons ce schéma qui apporte considérablement un plus aux personnes frappées de handicap.**

**Je vous remercie de votre attention.**

**M. Le Président.-** Je vous remercie. M. VICTOR.

**M. VICTOR.-** Merci, M. le Président.

Quelques précisions qui vont précéder notre vote d'approbation du schéma départemental sur le handicap. Mais pour autant, M. le Président, une première question sur l'AAH (allocation aux adultes handicapés qui dépasse le schéma et qui s'adresse plus directement aux membres du Gouvernement qu'au président du conseil général.

Lors de la parution de la loi de février 2005, l'ensemble du mouvement associatif concernant les personnes handicapées a manifesté sa déception sur l'AAH. Depuis, ils ne cessent, toutes associations confondues, d'intervenir afin que celle-ci soit revalorisée.

Lorsque l'on sait que 60 % des personnes handicapées disposent de moins de 1 000 € par mois et 55 % d'entre elles n'ont pas d'autre ressource que l'allocation adulte handicapé, il y a là effectivement une vraie question. Dans les mois à venir, notamment en 2008, nous aurons à régler localement cette question et j'espère qu'il existera des barèmes nationaux correspondants, mais aujourd'hui, je pense qu'il appartient au Gouvernement de confier la gestion de cette allocation aux départements dans les meilleures conditions.

Je pense qu'il faut effectivement augmenter de façon substantielle les pensions d'invalidité et l'AAH, comme le réclament les associations, et, en même temps, élargir les conditions d'accès au complément de ressource et à la majoration de vie autonome et les ouvrir aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité et de l'AAH reconnus dans l'impossibilité de se procurer un emploi. Malheureusement, on constate aujourd'hui qu'il existe de plus en plus de personnes avec des revenus modestes qui ne trouvent pas un emploi adapté à leur condition de handicap.

Maintenant que la MDPH, de par les moyens informatiques qui sont les siens, détient en totalité la gestion des personnes handicapées, on peut penser encore mieux faire en associant la médecine scolaire (malheureusement ce qu'il en reste), la médecine du travail, PMI, réseau hospitalier et partenaires sociaux, et ce pour toujours mieux définir le niveau le plus juste possible du handicap.

Au moment des renouvellements, sur les nouveaux guides barèmes évaluant l'incapacité, nous observons de plus en plus de personnes handicapées ne pas atteindre les 80 %, cela représente pour eux un bouleversement dans leur fonctionnement et dans leur vie au quotidien. Là, j'insiste afin que les commissions qui évaluent le niveau du handicap et l'allocation correspondante puisse prendre en compte la situation sociale de l'intéressé occasionnée par la baisse du taux de handicap. Personnellement en tant qu'élus, et je me suis rapproché de la MDPH, je connais plusieurs situations qui peuvent devenir assez difficiles.

Sur la notion de compensation du handicap, le maintien à domicile, dans la plupart des cas, entraîne des investissements considérables pour les familles. Ce ne sont pas les fiches actions qui sont mises en cause, mais cela représente des investissements très importants pour les familles qui nécessitent des compensations suffisantes à cet égard. On constate que des frais, facturés aux familles, sont souvent à des prix prohibitifs et là, je me demande, dans quelle mesure nous ne pourrions pas intervenir. Je prends un exemple qui est suffisamment illustratif : pour poser une barre à laquelle un handicapé pourrait se hisser, on demande des prix allant de 200 jusqu'à 450 €, alors que cela ne doit coûter que 15 € pour les trois vis à mettre, tout comme le prix du matériel que nous subventionnons qui est élevé; il y a là aussi des tarifs prohibitifs et je me demande dans quelle mesure nous ne pourrions pas intervenir pour les faire baisser.

Sur les auxiliaires de vie scolaire, le Département s'est personnellement engagé récemment dans la création de 35 postes. Je considère que là nous faisons le travail de l'Éducation nationale. Il me semble, une fois de plus, qu'il serait peut-être légitime que nous demandions à l'Éducation nationale la part qui doit lui revenir.

Afin d'avoir le meilleur lien ou la meilleure connaissance, je vous propose la mise en place, à l'échelle cantonale, d'une commission d'intervention médico-sociale pour l'examen des situations et l'obtention de solutions, avec le concours des élus, des associations du secteur et les professionnels. Nous obtiendrons là une structure de travail qui faciliterait la tâche de la MDPH et permettrait d'avoir une meilleure connaissance des diverses situations.

Dernière chose, l'ensemble de nos fiches action sont révélatrices de la situation dont nous héritons et sur laquelle nous souhaitons des interventions louables, nécessaires, mais en même temps je m'interroge : quelle concrétisation précise, quel planning, quel financement de l'ensemble de ces fiches actions et ce, échelonné ? En posant cette question, je me réfère très directement à notre délibération qui évoque deux points d'incertitude quant à la concrétisation de ces fiches actions : il est dit dans la délibération que la situation, dans sa globalité, donnera lieu à une montée en charge progressive, en raison des procédures réglementaires ; en l'état les premières incidences financières prendront effet en 2008. C'est plutôt au regard de ce que j'évoquais dans la première partie de mon intervention, mais ce qui me préoccupe le plus est que nos interventions seront subordonnées aux crédits que l'Etat pourra apporter dans le cadre de la création de services et places supplémentaires dont le financement est assuré conjointement.

Nous avons des besoins. Nous avons des propositions, c'est la résultante du travail que j'évoquais tout à l'heure, l'important travail effectué par nos services. Mais nous avons quelques incertitudes sur les financements, nous savons qu'à partir de 2008 l'essentiel dépendra des collectivités départementales et c'est ce que je souhaitais pointer notamment. Je vous remercie.

**Mme LAURIERE.-** Je vais répondre sur quelques questions seulement.

Je vais d'abord parler de la MDPH. La MDPH a le mérite d'exister. C'est vrai qu'elle est un peu dépassée par son succès. Les débuts ont été un peu difficiles, mais, au fur et à mesure, tout se met en place. Sa directrice, Mme BORREL, qui a souvent fait appel à notre président, a été entendue, du personnel a été mis en place.

Concernant l'accueil téléphonique, les services de la MDPH reçoivent des milliers d'appels auxquels ils répondent soit immédiatement, soit sous quarante-huit heures parce que la question fait l'objet d'une fiche.

Quant à l'accueil physique des usagers sur place, les services y accordent la meilleure attention.

La CDAPH que je préside et qui me tient à cœur, est une commission très difficile, très lourde, qui reçoit du public. Nous suivons 2 500 dossiers, on ne peut pas recevoir bien évidemment, les 2 500 personnes. Pour cette raison, les dossiers passent d'abord en commission pluridisciplinaire qui les étudie et statue en fonction de la gravité ou de l'urgence. A ce moment-là, nous convoquons les intéressés afin qu'ils puissent s'exprimer et là, la commission, composée de quinze ou vingt membres, peut revenir sur sa décision et notifier un avis favorable. Nous essayons de rencontrer ces personnes et de les écouter, mais bien entendu si après trois convocations, l'intéressé ne s'est pas présenté, le dossier est clôturé ou mis en attente.

Nous avons pris en charge 35 AVS à qui nous offrons une formation qualifiante qui leur permettra d'avoir un emploi, le salaire d'AVS étant insuffisant, ils auront un métier qui est reconnu dans les services et dans les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes.

J'ai dû oublier quelques points, mais ceci me tenait à cœur parce que je le vis tous les jours ou tous les deux jours.

**M. Le Président.-** Je vous remercie, de même que je veux saluer votre engagement et votre dévouement, Mme LAURIERE, au service de la MDPH et de l'action en faveur des personnes handicapées.

Je veux préciser quand même que la MDPH a accueilli de janvier à décembre 2006, 18 600 usagers. Vous dites que les gens ne savent pas trop ce que c'est... Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'institutions, de services publics qui accueillent 18 600 personnes. Cela représente une moyenne mensuelle de 1 550 personnes. Cela concerne le point accueil général, les visites médicales, les informations collectives organisées dans le cadre de l'insertion professionnelle et les usagers reçus sur rendez-vous, sans parler de l'accueil téléphonique. Sur ce point, 44 286 appels ont été comptabilisés sur la plate-forme téléphonique (numéro vert), soit une moyenne mensuelle de 3 690 appels. Sur ces 44 286 appels, 14 343 ont été rappelés en différé par la MDPH, soit un ratio de 33 %. Parmi les dossiers qui ont été instruits, 31 087 demandes pour enfants et adultes ont été enregistrées, dont 24 959 ont fait l'objet d'une décision par la commission.

M. VICTOR, vous faites une proposition sur la commission. La dimension cantonale me semble très étroite, mais je ne suis pas opposé à l'idée. Il faut peut-être regarder les bassins de vie, parce que le problème est que, dans le domaine du handicap, il y a des cas qui sont presque uniques et on ne peut pas réunir une commission par canton ; il y a des cadres plus généraux où cela pourrait se justifier, des cadres moins généraux où cela ne pourrait pas se justifier. Je veux bien qu'on réfléchisse ensemble. Mme LAURIERE, regardez cela pour qu'on fasse des propositions dont on pourra débattre en commission permanente peut-être, sur un périmètre de bassin de vie, parce que ça ne peut pas être par circonscription d'action médicale et sociale. Je suis d'accord pour qu'on se rapproche un peu, mais la dimension cantonale est peut-être un peu restreinte.

**Mme BOY-MOTTARD.- Ne pourrait-on pas tout simplement créer des sections locales ou spécialisées de la CDAPH puisqu'il est prévu que la Comex puisse le faire ? Ne pourrait-on pas s'en inspirer ?**

**M. Le Président.-** Oui, on peut s'orienter vers une idée comme celle-là en tout cas, choisissons le périmètre ou la densité qui sera la plus appropriée.

Mais je suis favorable à la proposition de M. VICTOR que vous complétez.

Sur l'absence de mention des associations dans certaines fiches actions, Mme BOY-MOTTARD, les associations sont systématiquement impliquées dans la réalisation et le suivi des

actions. La liste complète des partenaires sera arrêtée après le vote du schéma. Elles seront complètement associées, mais on attendait le vote du schéma pour le faire. Elles ont été associées à la consultation sur le schéma ; après ce vote, toute la logistique sera mise en place pour son application et, sur cette base, les associations seront associées.

En ce qui concerne la professionnalisation des auxiliaires de vie sociale, 35 postes sont financés par le conseil général et ces personnes recevront, outre leur formation initiale, une formation diplômante financée également par le conseil général.

Les familles sont reçues en commission départementale, vous l'avez rappelé.

Une enquête de satisfaction a été effectuée : 80 % de satisfaits, cela veut dire qu'il y a 20 % d'insatisfaits. Nous avons encore un effort supplémentaire à faire. On pourrait se dire que le taux de 80 % est bon ; non, ce n'est pas suffisant, il faut qu'on essaie de comprendre pourquoi il y a 20 % d'insatisfaits, sur la base de quoi, et qu'on ait un bon diagnostic pour apporter les bonnes réponses et avoir un indice de satisfaction qui soit plus important.

Les dépenses de compensation sont élevées et je vous rappelle que le département y participe de façon volontaire depuis six années.

Vous avez parlé de l'IME de Mougins et plus particulièrement des places d'enfants polyhandicapés. Je voudrais dire que ce n'est pas notre domaine de compétence, il faut le préciser. Cela le deviendra mais aujourd'hui ça ne l'est pas. J'ai voulu devancer parce que j'ai été confronté à des situations dramatiques. Le quotidien de ces familles qui sont obligées de garder leur enfant à la maison est terrible. J'ai d'ailleurs proposé, c'est un débat qu'on avait eu ici, que nous leur apportions une aide complémentaire et, en même temps, je me suis battu auprès de l'Etat pour qu'on valide l'IME de Mougins. Nous l'avons obtenu et nous finançons la construction à hauteur de 2 M€, sachant que je ne pouvais pas financer la construction si l'Etat ne s'engageait pas à financer le fonctionnement. L'Etat s'est engagé et c'est sur cette base qu'on a décidé la création de l'IME de Mougins. Je crois que c'est une très bonne nouvelle pour les familles d'enfants polyhandicapés.

Enfin, M. VICTOR, vous êtes intervenu sur l'AAH qui n'a rien à voir avec nous mais enfin, c'est l'Etat, je veux dire que je suis d'accord avec vous et que je souhaite que l'Etat aille beaucoup plus loin. Je plaiderai bien évidemment cette cause. C'est un sentiment partagé.

Je veux d'ailleurs préciser à M. CUTURELLO qui se plaignait qu'il n'y ait pas de membre du Gouvernement en charge des personnes âgées, que dans le périmètre d'attribution de Mme Valérie LETARD, se trouvent à la fois le handicap et les personnes âgées qui relèvent totalement de sa compétence. Comme cela, vous êtes totalement rassuré.

Sur cette base, je veux d'ailleurs vous remercier, je considère que nous avons eu un débat très constructif, tout ce qui a été dit et les observations qui ont été faites montrent que Mme BOY-MOTTARD et M. VICTOR ont beaucoup travaillé sur ce dossier. Je souhaite que vous y soyez associés, c'est un domaine qui doit rassembler, on doit s'adresser ensemble aux associations, ramener à notre administration comme à la maison du handicap tout ce qui nous revient. C'est vraiment un domaine où l'on ne doit connaître aucune faiblesse. Je sais combien chacun est impliqué, avec sa sensibilité, et j'ai besoin de la contribution de tout le monde.

Je crois que ce débat était très constructif, je vous en remercie. Je pense que ce schéma est bon. D'ailleurs toutes les associations qui ont participé à son élaboration, toutes les administrations et les institutions s'y retrouvent puisque toutes leurs propositions ont été retenues.

Pour moi, vous savez que les choses ne sont jamais gravées définitivement dans le marbre. Si une fois par an il faut réviser les choses, les améliorer, les élargir, il faudra le faire parce qu'on est dans un domaine très évolutif. Donc n'hésitez pas, au fur et à mesure, à apporter de nouvelles contributions qui mériteraient d'être retenues.

Je vous remercie de votre participation et aussi de nous avoir indiqué par avance que vous adopteriez ce dossier. Je le mets aux voix maintenant.

***Le dossier n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

Je vous remercie pour le monde du handicap. C'est une très belle image de notre assemblée départementale puisque notre schéma est donc adopté à l'unanimité.

Je vais demander à M. MANGIAPAN de nous rapporter le dossier 22, ainsi que le 72 et le 23.

**M. MANGIAPAN.**- Merci, M. le Président.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser Jean-Pierre LELEUX qui a dû quitter la séance pour remonter à Grasse où il préside une réunion sur l'ANRU avec le sous-préfet à la ville, en prévision de la réunion du 2 juillet prochain à Paris.

## **22. POLITIQUE DE LA VILLE - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER PASTEUR À NICE**

**M. MANGIAPAN.**- Nous vous proposons une modification, un avenant n° 1 à la convention du quartier Pasteur du 7 février 2005 puisque le montant total de l'opération s'élève aujourd'hui à 32 798 644 M€ au lieu des 25 354 732 € prévus initialement, soit une augmentation de 7 443 912 € due principalement à un réajustement d'un certain nombre d'actions et à une majoration du coût des opérations concernant les postes « démolition », « construction » et « réhabilitation ». En ce qui concerne le poste « démolition », je vous rappelle que, par principe de précaution, nous avons dû procéder à un désamiantage du chantier qui nous a fait perdre un temps important et qui a engendré des coûts non négligeables.

Il vous est donc proposé de majorer la participation du conseil général sur le poste « construction de logements sociaux » avec un taux d'intervention de 9 % contre 6 % sur les postes « constructions » et de prendre en compte ces réajustements financiers proposés notamment sur le poste « équipements et locaux associatifs ».

Ce rapport a fait l'unanimité en commission des affaires sociales.

## **72. CONVENTION CADRE DÉPARTEMENTALE DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION URBAINE**

**M. MANGIAPAN.**- Le rapport 72, qui lui aussi a bénéficié d'un avis unanime, vous propose la convention cadre départementale de partenariat en faveur de la rénovation urbaine.

Au-delà des quartiers de l'Ariane à Nice et du PRU (programme de renouvellement urbain), de Pasteur dont on vient de parler à l'instant, ce rapport concerne les PRU des quartiers des Moulins à Nice, de la gare et du centre à Grasse. C'est l'objet du départ de Jean-Pierre LELEUX qui tenait à vous remercier, M. le Président, il m'a laissé un mot à votre attention pour votre engagement

personnel dans ce dossier qui permet à son territoire d'avoir pu être pris en considération dans le cadre de l'ANRU. Et enfin, le PRU de l'Ariane phase 2 qui est en cours d'élaboration.

Nous dégagerons donc une enveloppe de 91,3 M€ en provenance de l'Etat et, comme vous l'avez dit, dans votre discours préliminaire M. le Président, cela correspond aussi quasiment à l'engagement que l'Etat, à travers l'ANRU, investira dans ces opérations, faisant de nous un des deux seuls départements de France à être acteurs de cette rénovation urbaine.

### **23. FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT - EXTENSION DE LA PRISE EN CHARGE DES FACTURES D'EAU ET CONVENTION DE GESTION DU DISPOSITIF**

**M. MANGIAPAN.-** Il s'agit simplement de l'extension de notre intervention à travers le FSL, dans le cadre de l'aide au paiement des factures d'eau à tous les ménages relevant des distributeurs publics d'eau du département, et la reconduction pour trente mois de la convention de gestion du FSL que nous avons avec la CAF.

Ce rapport a fait aussi l'unanimité de la commission des affaires sociales.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

**M. ALLEMAND.-** M. le Président, bien entendu nous suivrons ce que nous avons dit en commission des affaires sociales, nous voterons ces délibérations.

Sur le dossier 22, pas de commentaires particuliers, on est dans le cas classique d'une actualisation de programmes qui entérine de fait des majorations de coûts, aussi bien des démolitions, on le sait, dues à l'amiante, mais aussi des constructions et des réhabilitations. On a donc une majoration de 7,4 M€.

Je m'attarde plus longuement sur le dossier 72 qui porte sur la convention générale. M. le Président, pour une fois, c'est moi qui vous inviterai à un peu plus de modestie, pour deux raisons.

La première est pour vous donner acte de ce que vous avez dit tout à l'heure dans votre propos général. Vous avez indiqué que vous vous étiez battu pour obtenir des crédits de l'Etat à une hauteur conséquente, 91 M€, ce qui est important et l'on ne peut que vous en remercier pour le département des Alpes-Maritimes. Mais, vous avez dit que c'est la deuxième plus grande participation de l'Etat en France. Ce que je vais vous dire, M. le Président, c'est qu'il est parfois des podiums sur lesquels il n'est pas forcément bon de monter.

En effet, quand on regarde la situation générale, on a besoin aujourd'hui de 471 M€ pour différentes opérations ANRU dans le département :

- celle de l'Ariane, 197 M€, la plus lourde ;
- celle de Saint-Augustin, 174 M€ ;
- celle de Pasteur, la plus petite mais la plus avancée, 32 M€ ;
- et celle de Grasse qui s'est rajoutée.

Quand je dis qu'il est des podiums sur lesquels il n'est pas bon de monter, c'est que je considère que cela entérine un véritable désastre qui, en fait, est la manière dont les communes concernées ont géré le parc social locatif depuis des années. Je vais prendre un exemple que vous connaissez mieux que quiconque parce que vous êtes l'élu de la 5<sup>e</sup>

**circonscription depuis 1988 : la cité des Moulins. La cité des Moulins, vous le savez aussi bien que nous tous, est une cité où, à l'époque, il faisait bon vivre, où l'essentiel des locataires étaient plutôt satisfaits des conditions dans lesquelles ils vivaient, ils étaient d'ailleurs souvent composés de fonctionnaires qui travaillaient à l'époque déjà au CADAM lorsqu'il s'est construit. Aujourd'hui, la cité des Moulins est devenue ce qu'elle est, à un point tel qu'il nous faut faire une réhabilitation très lourde qui entraîne la démolition de plus de 400 logements.**

**Le deuxième point est que toutes ces démolitions, de mon point de vue, ne vont pas dans le bon sens, malheureusement, dans un département où l'on manque déjà si cruellement de logements sociaux. Lorsqu'on fait le total, nous sommes contraints d'en arriver à démolir plus de 1 000 logements sociaux sur les trois opérations ANRU.**

**Cela, M. le Président, c'est le bilan de plusieurs années où tout a été laissé à vau-l'eau pour en arriver au constat qu'on ne pouvait plus rien faire et que la seule solution était la destruction.**

**C'est un bilan catastrophique. C'est la raison pour laquelle nous serons solidaires de la réponse à ce mal et que nous voterons la délibération cadre ANRU mais quand même, je le répète, c'est un podium sur lequel il valait mieux ne pas monter.**

**M. le Président, nous voterons à la fois le 22 et le 72.**

**M. Le Président.-** Y avait-il d'autres interventions sur ce dossier ? M. MANGIAPAN, rien à répondre ?

**M. MANGIAPAN.-** Simplement, M. le Président, d'abord on va se féliciter de cette union sacrée sur un sujet aussi délicat et compliqué, et j'imagine que le sénateur BALARELLO a beaucoup à nous dire sur le passé du logement social à Nice. En tout état de cause, je crois que tout le monde porte une part de responsabilité et les lois que nous avons aussi le devoir d'appliquer créent aussi souvent des problèmes.

Je veux donner un exemple à M. ALLEMAND. Dans le cadre de la démolition de Maccario, nous avons dû reloger l'ensemble des locataires qui étaient présents ; deux familles ont été relogées à 100 mètres à vol d'oiseau sur le vélodrome et, en l'espace d'une année à peu près, elles ont ruiné complètement l'immeuble. Il sera difficile de dire que c'est la faute à Côte d'Azur Habitat, à la mairie, au conseil général ou à quiconque. Nous sommes confrontés à des problèmes de ce type au quotidien, vous le savez bien, vous en avez autant chez vous dans le 12<sup>e</sup> canton.

Je crois donc qu'il faut mesurer ses propos et regarder sur un plan plutôt collectif les responsabilités de notre société.

**M. Le Président.-** Merci. Me BALARELLO.

**Me BALARELLO.-** On a évoqué le problème des Moulins. J'étais nouveau président lors de la construction de ce quartier. Je dois dire que jusqu'en 1995, date à laquelle je n'ai plus été président de l'OPAM, il n'y a jamais eu de problème aux Moulins. C'était un ensemble où les gens vivaient bien, et vous l'avez évoqué, M. ALLEMAND. J'avais pris pour habitude de subventionner vingt-six clubs de football, de gymnastique... Tout cela marchait très bien. Je leur faisais cadeau des loyers. Et puis, mon successeur a supprimé tout cela. J'avais même acheté trois cars, M. COLOMAS s'en souvient, pour amener les enfants au ski à Valberg, des enfants qui n'avaient jamais vu la neige.

Tout le monde vivait bien. Et puis mon successeur a tout supprimé, et voilà le résultat !

J'en ai terminé, M. le Président.

**M. Le Président.-** Je remercie M. ALLEMAND pour son intervention dont je ne comprends pas le sens, l'idée du podium, ... Encore une fois, vous essayez de banaliser votre vote au lieu de dire que c'est un succès. Vous parlez de modestie, alors soyons modestes proportionnellement. Nous engageons 91 M€. Vous, vous nous annoncez que vous mettrez au conseil régional, M. le Premier Vice-président, entre 2 et 3 M€. Ayons chacun la modestie proportionnelle à ce que nous mettons !

Savez-vous pourquoi je suis obligé de signer une convention avec l'ANRU alors que ce n'est pas la mission d'un conseil général ? Parce que la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur n'en signe pas, là où la Région Rhône-Alpes en signe, là où la Région Poitou-Charentes en signe, là où la Région Aquitaine en signe. Ce que nous votons ici, mes chers collègues, est une substitution à la responsabilité de la Région qui ne l'assume pas. Alors soyez modeste.

Vous dites : si vous êtes obligés de faire cela, c'est parce que pendant X années vous n'avez pas fait ce qu'il fallait. J'approuve totalement ce qu'a dit le sénateur José BALARELLO. Mais vous me dites : « vous êtes député depuis 1988 ». Pourquoi ne dites-vous pas que M. CUTURELLO est conseiller général depuis quinze ans ? On sait très bien que ce n'est ni le conseiller général - je ne vous en fais pas le reproche - ni le député qui malheureusement ont autorité sur le sujet. C'est l'occasion pour moi d'être très sévère, tout comme José BALARELLO et tout comme nous pouvons l'être en commun, à l'égard de ceux qui ont la responsabilité de ce dossier.

Je me souviens en 1988, lorsque Me BALARELLO était président de l'OPAM et qu'il m'avait invité à participer à sa réflexion. Il avait réussi à faire vider les tours 14 et 15, ce qui était très difficile, vous savez quel travail cela représente de vider des tours de je ne sais combien de familles. Nous étions sur le point de la démolition pour faire un grand axe central aux Moulins, l'oxygéner, amener de l'activité ; on avait commencé à installer des bureaux, des activités professionnelles, à apporter la mixité que nous souhaitions. Oui, il faisait bon y vivre, il y avait un excellent climat.

Je dénonce la situation avec autant de fermeté que vous pouvez le faire, et sans doute encore plus parce que je sais le rapport de force que j'ai dû avoir avec la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur, et que ceux qui en sont membres ici ne m'en veulent pas, ce n'est pas eux qui sont concernés. Mais je le dis : il est inadmissible que j'aie dû mener de tels combats.

Cela fait cinq ans qu'on me balade sur ce dossier. Cinq ans ! J'ai dû profiter de la venue de M. Marc-Philippe DAUBRESSE qui était secrétaire d'Etat au logement, qui venait signer une convention ANRU à la mairie de Nice sur Pasteur et sur l'Ariane, pour intervenir à la volée puisque le conseil général s'était engagé à mettre quelques crédits, et dire sur place : êtes-vous prêts à rajouter les Moulins ? Publiquement, devant les médias, devant la presse, devant le public concerné, personne n'a osé dire « non, on n'est pas d'accord ». Mais derrière, on m'a mis des bâtons dans les roues !

Quand on a des responsabilités publiques, la seule préoccupation qu'on doit avoir le matin quand on se lève et le soir quand on se couche est de se dire : est-ce qu'on en a fait assez pour les autres, ou est-ce qu'on est prêt à en faire suffisamment pour des hommes et des femmes qui souffrent, qui se sentent méprisés, ignorés dans leur cage d'escalier ? L'autre jour, je crois que c'est dans le bâtiment 12 où j'ai dû accompagner une dame jusqu'au 11<sup>e</sup> étage, cela fait six mois que l'ascenseur est en panne ! Comment peut-on accepter que des hommes et des femmes continuent à

vivre dans un immeuble au 11<sup>e</sup> étage, où l'ascenseur est toujours en panne ? On continue à faire comme si de rien n'était. C'est inacceptable !

**M. VICTOR.**- C'est comme cela dans la plupart des bâtiments.

**M. Le Président.**- C'est inadmissible. Croyez-moi, j'ai mené ce combat et j'ai compris que je ne réussirais à le mener qu'en globalisant avec une vision départementale en disant : je ne financerai l'Ariane et Pasteur que si l'on s'engage sur un programme départemental, sans cela pas question. Vous voulez la solidarité de l'Etat, vous voulez la solidarité du département, vous ne l'aurez qu'à une condition : c'est qu'on globalise avec le département, que je me substitue au conseil régional qui ne fait rien dans ce domaine, qui aujourd'hui pour être sur la photo, dit généreusement « on réfléchit pour savoir si on va mettre entre 2 et 3 M€ », ce n'est pas sérieux !

Ce combat, je l'ai mené. Aujourd'hui, en le votant, c'est une première partie qui est gagnée mais je sais qu'elle n'est pas totalement gagnée parce que j'imagine que les empêcheurs de tourner en rond qui n'ont rien facilité pour qu'on aboutisse à cela, ne feront pas tout pour que cela fonctionne.

Pourquoi ne pas citer l'OPAM, là où je souhaite personnellement que plusieurs bailleurs et plusieurs opérateurs interviennent sur les Moulins parce que je crois que ce sera une meilleure garantie de réussite de l'opération ANRU. Je sais que ce n'est pas facile parce que chacun veut revendiquer son pré carré, chacun veut avoir l'impression qu'on ne lui mange pas une parcelle de son pouvoir et de son autorité. On préfère laisser les gens mal vivre plutôt que d'être pragmatique et de se dire que, puisqu'il y a sur le marché un certain nombre de bailleurs et d'opérateurs performants, on pourrait répartir la tâche entre tous pour aller plus vite, être plus performant et plus opérationnel ;

Je sais qu'il y a encore des étapes à franchir, en tout cas celle que nous franchissons aujourd'hui a nécessité beaucoup de rapports de force et, si je n'en passais pas par là, aujourd'hui on ne parlerait pas de la réhabilitation des Moulins. Mais quand je me suis battu pour faire le commissariat 270, le gymnase à Jules Romain, le nouveau collège avec infrastructures culturelles et sportives à Saint-Isidore pour desserrer l'étau sur Jules Romains, avec l'aide de Georges ROUX, je sais qu'en faisant tout cela j'ai créé aussi une situation irréversible pour ce secteur ouest de la ville de Nice qui faisait qu'à un moment les digues lâcheraient et qu'on serait obligé de lâcher sur l'ANRU.

M. ALLEMAND, merci d'abord de m'avoir offert l'opportunité de dire très clairement les choses, en toute transparence, parce que ce n'est pas un problème d'idéologie politique, si dans mon camp et dans ma famille politique, on ne se comporte pas bien et si on commet des erreurs, je le dis, et je dis qu'on n'a pas été forcément à la hauteur de sa tâche et de sa mission. Je n'ai pas peur de le dire ici et il en est de même quand ce sont les autres qui ne sont pas à la hauteur, et vous n'êtes pas à la hauteur sur ce dossier dans votre responsabilité de représentant des Alpes-Maritimes à la Région, parce que c'est vous, M. ALLEMAND, qui êtes le dépositaire des Alpes-Maritimes à la Région.

Si aujourd'hui j'ai à vous demander une chose, c'est de vous engager, là où je me suis donné du mal, à vous donner le même mal, à investir la même énergie et à revenir devant notre assemblée départementale à la prochaine session en disant : je me suis fait votre ambassadeur, je me suis battu, ce n'est pas 2 à 3 M€, on ne va pas chipoter, on est arrivé à 15, 20 ou 25 M€ pour apparaître plus dignement dans cette convention et pour mieux apparaître aux côtés de la collectivité départementale et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

D'ailleurs, dans ce domaine, si Jean-Louis BORLOO n'avait pas inventé cet outil qui est extraordinaire, ce n'est pas ceux qui nous ont précédés qui l'ont inventé et, là aussi, si aujourd'hui on peut proposer ces politiques, c'est un peu aussi le fruit de la matière grise, de l'investissement de la majorité que nous avons soutenue au Gouvernement et qui nous le rend bien, qui nous soutient, qui nous témoigne sa solidarité dans le département.

Vous m'avez offert l'opportunité de le dire, eh bien tant mieux et en tout cas merci de vous associer par votre vote au soutien de la politique que je propose ici, au conseil général.

Je mets donc aux voix maintenant le rapport n° 22.

*Le dossier n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Cette convention est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Le dossier n° 72, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je vous propose de suspendre la séance et de reprendre nos travaux à 14 h 30.

*La séance, suspendue à 12 h 55, reprend à 14 h 45.*

**M. Le Président.-** Je demande à M. MASCARELLI de nous présenter les dossiers 6 et 7.

## **6. BUDGET ANNEXE DU CICA - COMPTE ADMINISTRATIF 2006**

**M. MASCARELLI.-** Merci. Le compte administratif du CICA ne présente pas de caractère particulier. L'essentiel de la subvention d'équilibre correspond à l'indemnité versée à la société CARI, à hauteur des sommes strictement engagées par cette société dans la partie de concession qu'elle a exercée.

## **7. BUDGET ANNEXE DU CICA : DÉCISION MODIFICATION N° 1 2007 ET ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

**M. MASCARELLI.-** Ce dossier qui concerne la décision modificative n° 1 et l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables a fait l'objet d'une assez longue discussion. Il a été décidé d'obtenir, pour chacune des créances, la date et les conditions d'entrée de l'entreprise au CICA.

Je profite de cette occasion, M. le Président, pour vous parler d'un projet de réunion de la commission ad hoc, afin de proposer diverses solutions actuellement en cours d'évaluation, qui pourront être examinées courant septembre.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. La parole est à M. PAPI.

**M. PAPI.-** Je vous remercie, M. le Président.

Les dernières propositions de notre collègue, M. MASCARELLI, répondent en partie aux observations que j'avais à faire concernant ce dossier.

Il est vrai que, dès novembre 2006, nous demandions la réunion de cette commission ad hoc pour réfléchir ensemble, et je dis bien ensemble, à des solutions possibles.

Lors de la commission économie pôle d'excellence, qui s'est déroulée au CICA, j'avoue que, de dépit, j'ai été désagréable à l'encontre de M. le rapporteur, car je pensais que nous étions réunis au CICA pour parler de son devenir, voire pour visiter les lieux, etc. Or, nous étions simplement là pour examiner ces rapports 6 et 7, ce que nous avons d'ailleurs fait avec beaucoup de minutie.

Je me suis élevé contre le fait qu'un an pratiquement après avoir demandé et espéré cette commission, nous en soyons toujours à être un peu sur notre faim. Pas pour le plaisir de polémiquer, mais vraiment parce que je crois qu'il est grand temps - vous en aviez manifesté le souhait il y a déjà bien longtemps, dès votre prise de présidence - que ce dossier du CICA soit traité définitivement, et honorablement dirais-je.

La solution de la vente s'étant avérée inopérante, nous l'avons rejetée. Il s'agit de voir quelle sera la solution permettant de faire du CICA un outil au service du développement économique et de projets, notamment en liaison avec Sophia-Antipolis, mais aussi, avec l'Opération d'Intérêt National, que l'on va devoir imaginer et mettre en place dans la plaine du Var. Cela nous est promis pour la rentrée, mais j'attends de voir si nous n'allons pas encore être renvoyés à une autre échéance.

Pour ces raisons, nous voterons pour l'instant contre ces deux dossiers, mais en espérant vraiment être associés à cette recherche de solution et non pas simplement à avoir à donner un avis. En effet, je crois que les commissaires ont eux aussi envie de participer, de donner leur opinion sur des orientations ou des pistes à explorer.

Dans un souci constructif, nous voterons contre ces rapports 6 et 7, en espérant qu'en septembre la situation se débloquera vraiment et que nous arriverons à donner à ce dossier du CICA une autre résonance que l'image négative qu'il a eu jusqu'à présent. Merci.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. La parole est à Me CONCAS.

**Me CONCAS.**- Merci, M. le Président. Mais que diable faisons-nous à Sophia-Antipolis la semaine dernière ?

Comme chaque fois en début de séance, je reprends le compte rendu de nos débats antérieurs et, en arrivant ce matin, je me suis précipité sur la lecture édifiante du compte rendu du budget primitif. J'y lisais, à la rubrique CICA, au chapitre des bonnes nouvelles : "Une commission se réunira bientôt et se transportera à Sophia-Antipolis" pour y aborder toutes les questions liées à ce dossier ô combien sensible.

Je reçois donc la semaine dernière, et ce n'est pas faute d'en avoir été destinataire, un charmant appel téléphonique et un message sur ma messagerie électronique : "La réunion de la commission Economique se transporte au CICA" le jeudi de la semaine précédente !

La réunion a lieu, excellemment tenue par Jean-Pierre MASCARELLI qui, présentant les dossiers 6 et 7, nous explique les difficultés auxquelles il est confronté. Au moment où la séance est levée, nous posons, avec Mario PAPI, la question de savoir ce que nous sommes venus faire à Sophia-Antipolis. Nous étions persuadés qu'à la faveur de ce déplacement, nous ferions une visite des lieux, ne serait-ce que pour apprécier la pertinence de ce dossier.

Je pensais que le déplacement avait le mérite de prolonger l'engagement qui avait été pris lors du budget primitif du 18 décembre dernier. Je vois qu'il n'en est rien. Je n'ai pas

encore tout compris, je n'ai pas tous les éléments. Malgré tout, il y a un peu de transparence, car dans le dossier n° 6 nous lisons des choses un peu effrayantes. Nous avons, comme d'habitude, les fameuses admissions en non-valeur.

Les admissions en non-valeur me déplaisent. Je n'admets pas que le gestionnaire du CICA, donc CARI, puisse accueillir des entreprises au sein du CICA sans même veiller à leur demander si elles sont régulièrement inscrites au registre du commerce et des sociétés. Nous laissons ces gens dans des locaux dont nous sommes propriétaires. Les semaines, les mois et les années passent et, un peu comme la Belle au Bois Dormant, nous sortons d'une léthargie en nous disant que nous allons peut-être leur réclamer un arriéré de loyer. De 2004 à 2007, cela représente près de 400 000 euros partis en fumée, simplement parce que sont entrés dans les lieux des gens à l'égard desquels nous n'exerçons pas les procédures nécessaires.

Il m'est dit que le problème des admissions en non-valeur concerne le payeur départemental et n'est pas de notre responsabilité. Non. C'est de notre responsabilité. Nous avons régularisé un marché avec la société CARI, nous en payons le prix fort d'ailleurs. Je remercie Jean-Pierre MASCARELLI d'avoir respecté l'engagement qui avait été le sien, car il m'ont remis en début de séance, ce matin, les deux jugements du tribunal administratif de Nice, qui condamnent très lourdement notre département à indemniser CARI pour l'annulation du marché dont il bénéficiait.

Nous avons été condamnés à payer une somme de 1 600 000 euros parce que, lorsque nous avons attribué le marché à CARI, nous avons oublié de demander au Président de l'époque, Charles GINESY, de le mandater afin de signer le marché public. Nous avons oublié de réunir une commission permanente pour régulariser ce marché. Cette faute juridique grave coûte 1 600 000 euros, qui sont intégrés dans les frais du budget annexe du CICA.

Le paradoxe est que l'on paie 1 600 000 € à CARI et cette même société, totalement défailante dans la gestion du CICA, nous fait, en laissant entrer n'importe qui dans le site du CICA, supporter 400 000 euros d'admissions en non-valeur.

Si l'on ajoute à cela le fait que nous nous réunissons à Sophia-Antipolis pour rien, vous imaginerez aisément mon manque de motivation pour voter ce dossier. Je m'en suis ouvert auprès de mes collègues du groupe socialiste et c'est à notre unanimité qu'il a été décidé de voter contre.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. La parole est à M. MASCARELLI.

**M. MASCARELLI.-** Merci, M. le Président.

J'y suis habitué, malheureusement. Cela fait 21 ans cette année que j'ai le plaisir de parler du CICA et c'est devenu une sorte de jeu de rôle qui, par moments, est un peu moins amusant. La seule chose qui ait manqué à l'exposé de Marc CONCAS est "qu'allait-il faire dans cette galère ?".

**Me CONCAS.-** C'était sous-entendu.

**M. MASCARELLI.-** Il faut rectifier un certain nombre de choses.

D'abord, cela ne fait pas un an que nous attendons la décision, puisque nous avons su que le marché était infructueux, que la vente était infructueuse en octobre ou novembre l'an passé. Nous avons perdu effectivement quelques mois, mais pas un an.

Par ailleurs, il ne faut pas confondre ce que nous devons contractuellement à CARI et ce qui a été mis à notre charge, très justement, par le tribunal. Ce que nous devons dans le cadre de la délégation, c'est le remboursement des frais engagés par cette société.

Enfin, j'aimerais que l'on ne réduise pas cette réunion de la semaine dernière aux seuls dossiers 6 et 7 car nous avons eu, d'autres dossiers autrement intéressants à examiner. L'autre partie de la réunion m'a paru infiniment plus intéressante et plus constructive. Certes, cela ne méritait peut-être pas d'aller au CICA.

**M. PAPI.-** Merci de votre objectivité.

**M. Le Président.-** Tout est dit... Je vous précise simplement que j'ai souhaité la vente pure et simple. Or, que n'avez-vous cessé de dire ? "Nous ne vendons pas assez cher, avec ce que cela a coûté pendant vingt ans, nous devons en tirer un bien meilleur prix".

Continuons comme cela et cela coûtera encore beaucoup plus cher. Je suis président depuis cinq ans. Je ne vais pas continuer ainsi très longtemps. Je le dis à chacun ici. Je n'assumerai pas les erreurs passées. C'était un mauvais choix, je suis désolé de le dire. En 2000-2001, nous nous sommes encore trompés.

J'estime que nous nous en sommes plutôt bien sortis, car le Département a encaissé, suite à l'annulation du marché, deux titres de recettes à l'encontre de CARI pour 996 867,90 euros. Le département a émis un mandat de 1 593 380 euros le 26 juillet, suite à la condamnation citée ci-dessus. Le différentiel s'établit donc à 598 000 euros. CARI avait déposé plainte contre nous et réclamait 5 200 000 euros. Ce n'est pas 5 200 000 euros que le Tribunal a décidé de nous faire payer, mais 598 000 euros. Cependant, j'estime que ce n'est pas glorieux du tout.

Vous n'avez cessé de considérer qu'il ne fallait pas vendre - en tout cas pas dans ces conditions -, vous avez donc en quelque sorte considéré qu'il valait mieux continuer à assumer des charges de fonctionnement qui ne cessent de s'ajouter, ce n'est pas mon avis.

Si la commission que je vous ai demandé de réunir régulièrement pour essayer de trouver une solution n'est pas capable d'en dégager une, je trancherai. Je prendrai ma décision et assumerai.

**M. PAPI.-** M. le Président...

**M. Le Président.-** Arrêtez... Vos arguments ont coûté aux contribuables beaucoup trop cher.

**M. PAPI.-** Elle ne s'est jamais réunie...

**M. Le Président.-** Je vous donne la parole si vous voulez vous exprimer, puis je la donnerai à Mme GIUDICELLI.

**M. PAPI.-** Il ne s'agit pas ici de mettre qui que ce soit en accusation, mais de trouver une sortie honorable.

**M. Le Président.-** Que proposez-vous ? Ce que vous avez proposé ne fonctionne pas.

**M. PAPI.-** Nous n'avons rien proposé, pour la bonne et simple raison que l'on ne nous a rien demandé de proposer.

C'était l'objet de mon intervention. La commission ne s'est pas encore réunie. On nous a annoncé, j'en prends acte une fois de plus, qu'elle allait se réunir en septembre. Lors de la réunion

de la commission préparatoire à cette session, il nous a été dit que cinq solutions devaient vous être soumises, mais aucune de ces solutions ne nous a été présentées.

Je parle sous le contrôle de ceux qui étaient là. Nous n'étions pas nombreux, mais je pense avoir pris des notes.

J'aimerais simplement, en tant que commissaire, être associé à cette réflexion, ce qui n'a pas été le cas. Par ailleurs, si éventuellement il n'y avait que la solution de la vente, nous nous y rendrions. Ce n'est pas pour le plaisir de faire dépenser de l'argent public inutilement. Je pense aussi que le but assigné à la commission était de rechercher d'éventuelles pistes, non pas de rentabilité, mais d'utilité de cet outil, s'il y en a.

Pour l'instant, je vous assure que nous sommes dans l'incapacité, pour ce qui me concerne, mais je pense que Marc CONCAS est dans le même cas, d'émettre une opinion quelconque. Simplement, pourquoi, dans le cadre de l'OIN, ne pas voir si un tel outil serait intéressant pour être mis à disposition de créateurs d'entreprise. Pourquoi pas, mais pour l'instant nous n'avons fait aucun travail, car nous n'avons jamais été mis en situation d'accomplir un quelconque travail de réflexion. C'est tout.

**M. Le Président.-** Je note que le parti communiste souhaite que nous ayons de la "rentabilité".

**M. VICTOR.-** Tout dépend de la rentabilité.

**M. Le Président.-** Comme chacun le sait, en matière de services publics le parti communiste est très attaché à la rentabilité... !

**Mme GIUDICELLI.-** Il ne faut pas dire que nous n'avons pas réfléchi au CICA, M. PAPI. Je venais d'être élue et l'on parlait déjà du CICA.

M. DUBOST, qui est là, a fait une étude. Le payeur est là et peut en témoigner. Nous avons fait des réunions et encore des réunions, mais la seule solution est de vendre, tout en étant conscients que jamais nous ne récupérerons ce que le CICA a coûté. Autres temps, autres mœurs : c'était M. MEDECIN, puis il y a eu les start-up qui sont passées et sont parties sans payer les loyers. Cela suffit. Il faut le vendre, une fois pour toutes s'y décider, pour arrêter de n'avoir que des dépenses et jamais de recettes. Nous n'y échapperons pas, il faut le faire le plus vite possible.

**M. Le Président.-** Nous sommes bien d'accord, Mme GIUDICELLI.

J'ai accepté le débat, car j'ai voulu l'ouvrir, écouter toutes les propositions, mais maintenant il faut franchir ce cap. Que la commission de septembre, de la rentrée - M. MASCARELLI, je compte sur vous - me fasse des propositions définitives et fermes pour s'engager sur la vente, même en deçà du prix des Domaines. L'évaluation des Domaines finit par nous coûter très cher au final.

Ceci étant, s'il y a une affectation à faire à l'université de Nice ou au CERAM, je ne sais pas, voire pour les besoins de l'organisation décentralisée du conseil général en matière d'actions médicales et sociales, si cela peut être utile, qu'il y ait une affectation. En tout cas, que cela n'apparaisse plus comme un bâtiment où nous hébergeons un certain nombre d'acteurs du domaine de l'entreprise, où l'on nous reproche au passage que la présence du monde de l'entreprise au CICA, qui ne répond plus aux fonctions qui lui ont été assignées à son origine, coûte à la collectivité.

Si cela doit coûter, que cela coûte sous une forme qui apparaisse plus comme un véritable service public ou un service au public.

**M. MASCARELLI.-** Un des éléments de la réponse que vous attendez, et que nous attendons tous, est dans le rapport n° 67.

**M. Le Président.-** Je mets aux voix le rapport n° 6.

*Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).*

*Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).*

## **8. BUDGET ANNEXE DU PARKING SILO - COMPTE ADMINISTRATIF 2006**

**M. MARY.-** Le dossier n° 8 concerne le budget annexe du parking Silo. Pour le budget primitif de l'exercice 2006, ce budget est en équilibre, sans subvention du conseil général.

**M. Le Président.-** Nous pouvons peut-être transformer le CICA en parking Silo, non ? Nous trouverions l'équilibre.

**M. MARY.-** Je ne ferai aucun commentaire, M. le Président.

Le dossier a été voté à l'unanimité en commission.

## **9. BUDGET ANNEXE DU PARKING SILO - DM1 2007**

Le dossier n° 9 concerne le budget 2007, donc la DM1 2007, toujours pour ce parking Silo, qui s'équilibre avec des résultats cumulés fin 2006 à 567 548,38 euros.

Ce deuxième dossier a également été voté à l'unanimité, M. le Président.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Cette unanimité va être immédiatement confirmée.

*Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **INFRASTRUCTURES ROUTIERES**

### **53. POURSUITE DE LA CONSTRUCTION DE LA RD 6202BIS**

**M. CALZA.-** M. le président, mes chers collègues, le rapport n° 53 concerne la poursuite de la construction de la route départementale 6202 bis, conformément au projet déclaré d'utilité publique et autorisé au titre de la loi sur l'eau, au sud par le raccordement direct vers l'autoroute A8 et au nord de La Manda par le prolongement jusqu'à Saint-Martin-du-Var et aux Baus Roux.

Vous connaissez tous ces travaux et ce projet, qui est d'une très grande importance, vous l'avez rappelé, M. le Président à l'occasion de votre discours d'introduction.

Les travaux accomplis ont grandement été améliorés par rapport à la situation précédente. La configuration qui se présentera fin 2008 n'est cependant pas en mesure de faire face aux évolutions à moyen et long terme de la plaine du Var, territoire consacré en tant qu'Opération d'Intérêt national (OIN) comme porteur de fortes ambitions en termes de développement. En particulier, le trafic de la route départementale 6202 restera très chargé au nord de La Manda.

Le présent rapport met donc en perspective les enjeux liés à la poursuite de la construction de la 6202 bis vers le nord, conformément au projet déclaré d'utilité publique en 1994.

Le coût de l'opération est de 140 millions d'euros, se décomposant ainsi : 30 millions pour le raccordement à l'autoroute A8, 60 millions d'euros pour la section zone industrielle de Carros/Saint-Martin-du-Var, 50 millions d'euros pour la section Saint-Martin-du-Var/Baus Roux.

La Région a été sollicitée pour apporter également une contribution à ces mêmes investissements routiers.

Il vous est demandé, d'approuver la poursuite de la construction de la route départementale 6202 bis, selon les dispositions décrites dans le rapport et notamment le principe d'une réalisation dans les meilleurs délais du raccordement, d'une part à l'autoroute A8 et, d'autre part, les deux sections La Manda/Saint-Martin-du-Var, de solliciter une participation financière de la Région Provence Alpes Côte d'Azur à cette réalisation, analogue à celle consentie par l'Etat, et de donner délégation à la commission permanente pour prendre toutes les dispositions utiles concernant ce dossier.

#### **55. RÉVISION DU BARÈME DE LOCATION DES MATÉRIELS ET ENGINS DU PARC DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT**

**M. CALZA.-** Ce rapport a seulement pour objet de donner délégation à la commission permanente pour approuver la révision du barème relatif à la location, par les services en charge des routes, de véhicules et engins auprès du parc départemental de l'équipement, pour intégrer les conséquences de la hausse du coût des carburants.

#### **54. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À L'ÉTUDE GLOBALE DES DÉPLACEMENTS**

**M. NEGRE.-** Il s'agit de la participation du Département à l'étude globale des déplacements que l'on appelle communément l'enquête "ménages", réalisée pour la première en 1998, ce qui était déjà une première pour le département des Alpes-Maritimes. Normalement, tous les dix ans nous devons refaire une enquête "ménages".

C'est un outil indispensable pour bâtir une politique des déplacements fondée sur les besoins de la population. Cette enquête "ménages" sera complétée par une enquête "cordon" aux extrémités du périmètre, pour voir ce qui s'y passe.

Aujourd'hui, nous avons des mesures anciennes, qui deviennent obsolètes. Cette enquête "ménages" est d'autant plus intéressante à faire que le département du Var et celui des Bouches-du-Rhône ont programmé eux aussi une enquête "ménages" pour 2008-2009, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, étant entendu que nous sommes nous sous maîtrise d'ouvrage du Département, qui n'a pas hésité à prendre cette responsabilité.

Ceci va nous permettre d'avoir une meilleure vision des déplacements dans le département des Alpes-Maritimes de mettre en place une politique cohérente en matière de transports publics et d'infrastructures routières.

Par ailleurs, cela nous permettra, avec ces données actualisées, de renforcer la base du modèle multimodal des déplacements, logiciel expert permettant de simuler les demandes en déplacements tous modes. Cela nous avait notamment permis de définir les points noirs en 2004.

L'opération va se dérouler sur une période de trois ans, de mi-2007 à mi-2010. Une nouveauté, c'est sur l'ensemble du Département et non pas seulement sur la bande côtière, avec en plus une partie de l'est du Var.

Cela nécessitera de réaliser des enquêtes, soit par téléphone, soit en face à face, auprès d'environ 20 mille personnes qui vont être interrogées pour savoir comment nous nous déplaçons dans le Département des Alpes-Maritimes.

Les partenaires de cette enquête "ménages" sont bien entendu l'Etat, qui prendra à sa charge par l'intermédiaire du CT 220 000 euros, mais aussi la Région et les six autorités organisatrices de transport urbain.

Pour les enquêtes "cordons", le maître d'ouvrage sera le Département, la DDE, la Région ou la CCI. Nous travaillerons bien entendu en partenariat avec l'ADAAM, le SYMITAM et la CCI.

L'ensemble de cette enquête coûte 2 450 000 euros TTC, à raison de 20 % pour l'Etat, 25 % pour le Département, 25 % pour la Région et 30 % pour les six AOTU.

Les enquêtes "cordons" seront à la charge seule du Département.

Nous attendons des recettes pour 1 800 000 euros et nous vous proposons également de recruter un chargé de mission de catégorie A, pour une durée de trois ans, afin d'accompagner cette étude "ménages", ce qui nous permettra de bien connaître les déplacements sur la Côte d'Azur et d'y faire face.

## **56. MARCHÉS N° 2006-248 ET 2006-242 - EXONÉRATIONS DE PÉNALITÉS**

**M. THAON.-** Il y a deux marchés : le premier concerne la liaison RD 336 et la RD2085 à Cagnes sur Mer et le deuxième la RD809, pour le carrefour de la Blanchisserie. Il s'agit là d'études. Le montant proposé est de 5 040 euros. Les deux commissions ont donné un avis favorable sur ce rapport.

## **52. TUNNEL DE TENDE**

**M. Le Président.-** Il s'agit du transfert au Département de la partie française du tunnel de Tende à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et de la participation financière du Département à l'exploitation de l'ouvrage existant.

Il s'agit, par ailleurs, de l'exploitation des travaux de construction du tunnel neuf. Je dois vous dire qu'avec mon ancien collègue, Dominique PERBEN, nous avons cosigné avec le ministre des transports et le ministre de l'équipement italiens, il y a quelques mois, la convention nous permettant de lancer les travaux du nouveau tunnel sous Tende. La durée des travaux est estimée à 4 ans et demi pour la réalisation du nouveau tube et à trois ans pour l'alésage du tube actuel. Il est

également prévu, de rectifier les quatre derniers lacets de la RD 6204 pour en améliorer les caractéristiques.

Le coût total de référence de l'opération est évalué à 141 200 000 euros hors taxes, valeur 2002. Il sera pris en charge à raison de 41,65 % par la partie française, 58,35 % par la partie italienne, soit 58 080 000 euros. Toute modification du coût de référence demandé par le maître d'ouvrage devra être validée par la commission intergouvernementale. L'Etat français a sollicité la participation du Département et de la Région, chacun à hauteur du tiers de ce montant, soit pour chacun 19 600 000 euros, étant entendu qu'en cas de participation de l'Europe, et elle est demandée, la part de la collectivité serait réduite au prorata de la subvention accordée.

La Région, par l'intermédiaire de son Président, a fait part de son accord de principe sur cette répartition, par courrier du 8 septembre 2006.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver le rapport sur la base des éléments que je viens de vous indiquer, m'autoriser à signer les conventions et avenants de transfert des marchés par l'Etat relatifs au tunnel actuel, et les avenants au CPER concernant la maîtrise d'ouvrage de la dernière phase de travaux de mise en sécurité du tunnel actuel.

Avez-vous, sur l'ensemble de ces rapports qui concernent les infrastructures routières, des interventions ? M. PAPI, vous avez la parole.

**M. PAPI.-** Merci, M. le Président. Concernant le rapport n° 53 sur la poursuite des travaux de construction de la RD 6202 bis, et notamment le raccordement prévu à l'autoroute A8 il me semble indispensable de lancer ces travaux sans tarder.

Nous nous rendons compte des difficultés naissantes au niveau de l'échangeur des Braques et de l'inconfort ou de la complication aujourd'hui à se raccorder à l'A8, pour la sortie, ou l'entrée ; ceci n'amenant aucune observation, sinon positive, de ma part.

Une inquiétude a été exprimée en commission sur la possibilité réservée, à terme, à un franchissement des Chemins de Fer de Provence en rive droite du Var. En effet, il est prévu très prochainement un aménagement de la RD 901. Le schéma de principe, voire le projet, nous a été présenté dans le canton de Carros. Il est ici prévu deux fois une voie sans empiéter sur le lit du Var, en disant que, de toute façon, les emprises pour un éventuel franchissement des Chemins de Fer de Provence en rive droite ne poseraient pas d'obstacle.

Or, les Chemins de Fer de Provence en rive droite ont pour utilité première la desserte de la zone industrielle. Si à terme il ne reste que cette possibilité, je pense que l'intérêt est de débarquer et d'embarquer dans le train à proximité immédiate des établissements qui sont et seront sur ce secteur industriel.

Est-il encore temps de réfléchir à la possibilité qui restera aux Chemins de Fer de Provence d'être la desserte ? Le routier est certes indispensable mais, toujours pour faire de l'aménagement et du développement durable, il faut favoriser le ferroviaire.

Est-il encore temps de prévoir comment le Chemin de Fer de Provence, basculant en rive droite du Var, sera opérationnel ? Si c'est pour un franchissement par passerelles avec tout un dispositif routier, mieux vaut ne pas le faire. Je ne pense pas que ce soit dans la tête de qui que ce soit ici ou dans nos services.

**M. Le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions ? M. ALLEMAND...

**M. ALLEMAND.-** La remarque de M. PAPI nous convient tout à fait sur le raccordement de l'autoroute A8 par une bretelle.

Concernant les interrogations qu'il vient de faire sur le franchissement du Var par le Chemin de Fer Provence, et les informations dont je dispose, nous sommes en phase terminale des études. Vos services, comme les nôtres, y ont travaillé et nous devrions en avoir la conclusion cet été.

Deux scénarios paraissent crédibles actuellement : le premier consiste à tirer au droit de Lingostière, le deuxième à franchir le Var un peu plus haut. Pour l'instant, rien n'est encore décidé. Cependant, soyez assurés que tout le monde sera informé de la conclusion des études et nous verrons alors quelle décision pourra être prise, à la fois celle qui conviendra le mieux techniquement et qui sera la plus réaliste financièrement, celle qui sera la plus opérationnelle, notamment pour répondre aux questions justes que pose Mario PAPI sur la desserte de la zone par les salariés.

**M. Le Président.-** Je vous remercie.

Nous sommes tous d'accord sur la traversée du Var au nord, au sud, et les choix que nous vous proposons. Nous en prenons acte. Puisque nos services travaillent avec ceux de la Région et que c'est une compétence régionale pour le TER, nous attendons le rendu des études conduites par la Région sur la traversée du Var, sachant que c'est une forte demande du Département Alpes-Maritimes, pour laquelle nous avons déjà délibéré en octobre dernier, lors de notre séance plénière en DM2 à Grasse.

Nous tiendrons compte, dans la conduite de nos propres études pour l'infrastructure nord, celle du sud n'étant pas concernée, de ce que proposera la Région. Nous avons, deux possibilités : soit intégrer la traversée nord sur l'ouvrage dont nous décidons la réalisation aujourd'hui, soit financer la réalisation de la traversée nord sur un ouvrage parallèle.

Le sud reste le choix de l'option qui sera proposée par la Région et, que ce soit Lingostière ou plus au nord, l'essentiel pour nous tous est que le Chemin de Fer de Provence desserve à la fois la zone d'activités de Lingostière et celle de Carros-le-Broc. Géographiquement, nous sommes dans le positionnement qui convient.

Attendons, si vous nous dites que c'est dans le courant de l'été, tant mieux, car je voudrais ne pas perdre de temps. Pouvoir, en octobre, confirmer tout cela, serait une bonne chose pour que le calendrier de la Région avance au même rythme que celui que nous initions aujourd'hui. Sur ce sujet, je pense que nous n'avons aucun désaccord, ce dont je me réjouis.

M. le Sénateur BALARELLO, peut-être vouliez-vous nous parler du tunnel de Tende ? Vous n'êtes pas d'accord, c'est cela ?

**Me BALARELLO.-** Bien évidemment, que je n'intervienne pas sur le tunnel de Tende ne serait pas compris, mais ce n'est pas pour cela que j'interviens.

Tout d'abord je vous rappelle, M. le Président, que vous avez toujours souhaité que les travaux soient engagés en 2008. Je pense que nous allons y arriver et je me félicite que les services du conseil général, sous la direction de M. HAHUSSEAU présentent ce rapport aujourd'hui. Mais je vous rappelle qu'il y a deux traités : un premier signé par le Président Jacques CHIRAC avec M. PRODI le 24 novembre 2006 et un second du 12 mars 2007, signé à Paris entre M. PERBEN, M. DI PIETRO et vous-même, puisque vous étiez présent ce jour-là.

Ce deuxième traité, comme je vous l'ai écrit récemment et comme je l'ai écrit à M. KOUCHNER, doit être ratifié par le Parlement. C'est pourquoi je suis déjà intervenu auprès du Président de la commission des affaires étrangères du Sénat afin qu'il soit ratifié rapidement. Nous ne pourrions pas commencer les travaux sans cette ratification. Il ne faut pas perdre de temps et je compte sur vous, M. le Président, pour le faire ratifier dans les meilleurs délais.

**M. Le Président.-** Je vous remercie de cette précision. Je me mobiliserai avec votre soutien pour une ratification le plus vite possible. Je mets aux voix le rapport n° 52.

*Le dossier n° 52, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 53, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 54, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 55, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 56, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je vous remercie.

#### **10. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2006**

**M. GINESY.-** Merci. Le rapport n° 10 concerne le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental dans son compte administratif.

Je voudrais rappeler que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le laboratoire vétérinaire départemental est géré dans le cadre d'un budget annexe au budget général.

Pour l'année 2006, le montant total des dépenses et des recettes est arrêté à la somme de 1 650 360,96 euros. L'équilibre du budget a été assuré par une subvention d'exploitation de 917 525,77 euros qui se réduit d'année en année, car elle est inférieure de 32 % par rapport à 2001 et de 7,5 % par rapport à 2003.

Il est à noter que dans le budget de fonctionnement de 1 601 295,40 euros, le taux de réalisation est de 90,90 %, ce qui est un bon résultat.

#### **11. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

**M. GINESY.-** Ce rapport a pour objet de proposer un réajustement des crédits nécessaires sur certains articles budgétaires, ainsi que d'approuver le taux de déduction de TVA applicable pour l'année 2007.

Je vous propose d'approuver le nouveau taux de déduction, qui s'établit à 29,74 %, et de vous prononcer sur le réajustement des crédits nécessaires. Ces deux rapports ont fait l'objet d'une décision unanime.

**M. Le Président.-** Je mets aux voix.

*Les dossiers n° 10 et 11, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.*

## **EDUCATION**

### **24. OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES RELEVANT DE LA SOUS-DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE LA MAINTENANCE DES COLLÈGES**

### **25. LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - APPUI AUX COLLÈGES DÉPARTEMENTAUX**

**Dr ROUX.-** Le rapport n° 24 concerne des opérations complémentaires relevant de la sous-direction de la construction et de la maintenance des collèges, avec deux chapitres. Le premier est le programme d'extension/restructuration, avec la SEGPA du collège des Mûriers à Cannes La Bocca et un certain nombre d'établissements, le deuxième porte sur le programme de la maintenance de tous les collèges : VICTOR Duruy à Nice, La Chênaie à Mouans-Sartoux, en particulier.

Je vous demande d'adopter l'ensemble de ces opérations, la commission éducation, culture et sports les ayant voté à l'unanimité.

Le rapport n° 25 concerne le laboratoire vétérinaire départemental, en appui aux collèges. C'est un rapport important puisque, à l'occasion de l'intégration dans notre collectivité des personnels techniciens, ouvriers et de services, il rappelle la nécessité de la réglementation européenne en matière d'hygiène alimentaire sur les 689 TOS titulaires, sachant que, parmi eux, 600 sont affectés à la restauration pour servir près de cinq millions de repas par an à 30 000 demi-pensionnaires.

Je vous rappelle que, le Code de l'éducation prévoit que le principal du collège est responsable de la fourniture des repas, le conseil général met à disposition des collèges les TOS affectés à la restauration. La réglementation européenne rappelle les rôles distincts et complémentaires des services officiels, en particulier la Direction Départementale des Services Vétérinaires qui impose aux établissements des procédures de sécurité alimentaire, des programmes de formation adaptés aux personnels, des prélèvements d'échantillons pour analyse microbiologique, afin d'assurer la sécurité alimentaire.

Nous proposons que le laboratoire vétérinaire départemental, agréé par le Ministère de l'Agriculture, puisse apporter son assistance aux collèges dans une relation durable, sur la base d'un volontariat, en particulier pour la formation des personnels, les contrôles microbiologiques, etc., avec, dès la rentrée, un audit dans les collèges par un ingénieur en cours de recrutement.

Je vous rappelle l'unanimité de la commission éducation et de la commission des finances.

**M. Le Président.-** Je mets aux voix.

*Le dossier n° 25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **FINANCES**

### **61. BUDGETS ANNEXES DES PORTS DÉPARTEMENTAUX CONCÉDÉS ET EN RÉGIE DIRECTE - COMPTE ADMINISTRATIF 2006**

**M. VESTRI.-** Conformément au plan comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial, les ports départementaux font l'objet de budgets annexes, le

budget annexe des ports concédés, qui regroupe les budgets des ports de Cannes, Golfe-Juan et Villefranche-Darse, concédés à la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur, ainsi que le vieux port de Menton, concédé à la Ville de Menton et le budget annexe du port départemental de Villefrance-Santé, géré en régie directe par le service des ports départementaux.

## **62 BUDGETS ANNEXES DES PORTS DÉPARTEMENTAUX DE VILLEFRANCE-SANTÉ, DE NICE ET DES PORTS CONCÉDÉS - DM1 2007**

**M. VESTRI.-** Celui-ci concerne les ports départementaux de Villefranche-Santé, de Nice et des ports concédés. Les deux dossiers ont été approuvés en commission à l'unanimité.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

**M. ALLEMAND.-** Nous voterons les deux dossiers sur les ports, mais j'ai deux questions.

**Sur la délibération qui concerne le port de Nice, il y a un passage très précis sur La Païole. Vous indiquez que vous vous apprêtez à construire un solarium. La manière dont la digue a été renforcée, la façon dont on a prévu l'enrochement, font que l'engraissement de la plage est possible. D'ailleurs cela a été fait pour et Marc CONCAS avait abondamment suivi ce dossier.**

**Or, il n'y a rien sur le ré-engraissement de la plage. Pour les gens attachés à la Païole, pour les usagers aussi, le solarium n'est pas à la hauteur des enjeux. Ils souhaitent un ré-engraissement de la plage. Je voudrais savoir si vos services ont commencé à y travailler et où vous en êtes. C'est un point très ponctuel.**

**Par ailleurs, j'ai une question, M. le Président, beaucoup plus vaste, car il n'y a rien dans la délibération sur ce sujet. J'aimerais savoir où en sont les études sur l'implantation du futur port au large de l'aéroport.**

**Vous avez indiqué que vous souhaitiez construire un nouveau port de commerce au large de l'aéroport, pour y transférer à la fois les activités commerciales, la cimenterie et le trafic corse. Cela fait déjà un certain temps, mais nous ne savons pas du tout où en sont les études, ni si vous avez eu un rapport d'étape intermédiaire. Quand comptez-vous nous annoncer le résultat de ces études ?**

**Ce dossier est important, à la fois pour le Département, mais aussi pour la ville de Nice. En cette période où d'autres échéances locales nous attendent, il serait important de savoir ce que le Département compte faire très officiellement du port de Nice.**

**M. Le Président.-** Vous dites qu'il peut y avoir un ré-engraissement de la plage de la Païole, je demande que des études et les investigations nécessaires soient menées. Si tel était le cas, cela mérite d'être réalisé. C'est un accord de ma part.

**Quant à l'étude, vous devriez être informé, puisque vous siégez à la commission d'appel d'offres. Me CONCAS a sa place à la commission d'Appel d'Offres mais il est vrai qu'il n'y siège pas très souvent. M. VICTOR y était et il sait que nous venons de choisir le bureau d'études qui va conduire les études pour le port de Nice au large de l'aéroport. Si vous aviez participé à la commission d'appel d'offres, vous auriez l'information.**

**M. NEGRE.-** Je peux ajouter, M. le Président, que ces études vont durer 21 mois.

**M. Le Président.-** Oui, nous en aurons le compte-rendu dans 21 mois. Je crois que, vu l'importance de ce chantier, c'est un délai raisonnable. Je mets aux voix.

*Les dossiers n° 61 et 62, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.*

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

### **26. INSTITUT DE PRÉPARATION À L'ADMINISTRATION ET À LA GESTION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT**

**Pr. ASSO.-** Le rapport n° 26 est relatif à une subvention d'équipement au bénéfice de l'IPAG, afin de permettre à cette institution de refaire l'immeuble du boulevard Carabacel à Nice. Il s'agit d'une subvention de 50 000 euros. Comme vous le savez, cette école de commerce contribue avec l'EDHEC à la qualité de notre territoire.

### **27. ICRANeT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT**

**Pr ASSO.-** Il s'agit d'une subvention au bénéfice de ICRANeT, réseau international de recherche de très haut niveau. Cette institution, qui regroupe les plus grands astrophysiciens, aura son centre à Nice. Nous accorderons donc une subvention d'équipement de 500 000 euros pour effectuer les travaux de réfection de la Villa Ratti mise à disposition par la ville de Nice.

**M. Le Président.-** Avez-vous des observations ?

**M. PAPI.-** Nous voterons contre ce rapport n° 26. Oui pour l'enseignement supérieur, oui pour l'IPAG, c'est un dossier que je suis depuis son origine et nous avons fait le nécessaire pour que l'IPAG s'implante bien dans les Alpes-Maritimes, ce qui d'ailleurs est le cas.

Il est vrai que la plupart de ses étudiants relève du département, mais il me semble que c'est là une faveur que l'on accorde à l'IPAG. Je n'ai pas eu la convention jointe. Si dans la convention il était prévu que le prix d'inscription annuel, qui se monte à 7 000 euros, soit réduit pour les étudiants relevant de notre département, dans ce cas je comprendrais que l'on s'investisse, sinon je trouve que l'établissement doit avoir ses moyens propres pour rénover et adapter ces locaux.

**Pr ASSO.-** Je vous ai déjà répondu en commission, je considère que les écoles que nous avons sur notre territoire départemental contribuent à renforcer notre stratégie d'économie de la connaissance et sa transmission.

Avoir une école de commerce comme l'IPAG à côté de celle de l'EDHEC, puis j'espère demain, à côté d'une troisième, plus ce que nous allons faire pour l'implantation d'une antenne de l'Ecole Normale Supérieure, tout cela renforce notre image, notre capacité à justifier que notre université et nos étudiants soient parmi les mieux cotés du territoire national.

Je pense que refaire l'immeuble d'accueil est au contraire un acte d'équipement que n'importe quelle collectivité territoriale peut être amenée à faire, pour que, lorsque nous présenterons le press-book de l'école, nous puissions montrer que le bâtiment n'est pas en déshérence et ne tombe pas en décrépitude, ce qui n'est pas la meilleure manière de séduire ceux qui veulent venir chez nous.

**M. Le Président.-** M. le Professeur ASSO, c'est là notre vision de faire de Nice une ville d'étudiants à rayonnement national et international. Nous visons l'excellence, mais tout le monde ne partage pas cette vision.

**Pr ASSO.-** Seul le parti communiste vote contre.

**M. Le Président.-** Je mets aux voix.

*Le dossier n° 26, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du parti communiste).*

*Le dossier n° 27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **CULTURE**

### **29. CRÉATION D'UN PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ "INDUSTRIES DE LA CRÉATIVITÉ ET INNOVATION" (I.C.I.)**

**Pr ASSO.-** Il s'agit d'une décision importante, la création du pôle de compétitivité "Industries de la Créativité et Innovation".

Lors de l'inauguration du fonds de soutien à la production cinématographique, où vous nous avez fait l'honneur d'être présent, M. le Président, nous avons entendu votre souhait, que d'autres ont accompagné, de créer un pôle de compétitivité dans le domaine de l'image, de la création et de la cinématographie, bref de voir comment nous pouvions appliquer les nouvelles technologies à l'activité de création, notamment dans le domaine des contenus artistiques numérisables et l'audiovisuel, bien entendu. C'est un élément de la politique globale que nous avons entreprise, destinée à redonner à ce département sa place dans le monde de l'image, particulièrement dans la création, pas uniquement dans la commercialisation.

C'est ce dossier qui vous est présenté, qui fait le point sur la multitude des réunions ayant eu lieu, suscitant la présence d'un certain nombre d'acteurs importants, plus nombreux que nous le pensions. Nous avons un dossier parfaitement cohérent, avec le souhait peut-être aussi d'ouvrir à terme ce pôle sur une relation avec l'Italie.

Voilà l'objet du texte du rapport n° 29 adopté à l'unanimité en commission.

### **64. POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AU CINÉMA**

**Pr ASSO.-** Il s'agit de la politique départementale de soutien au cinéma qui s'inscrivait dans ce que j'ai rappelé tout à l'heure. Comme vous le savez, cette politique donne déjà la base de résultats intéressants. Elle se manifeste à travers :

- l'acquisition du Mercury, avec un certain nombre d'allers-retours sur le montant et le prix payé,

- des décisions sur les tarifs, afin que ce soit vraiment un outil à la fois d'art et d'essai, de création, avec une salle dédiée aux nouvelles technologies, mais aussi avec la possibilité de garder cet esprit associatif qui avait caractérisé une salle de ce cinéma Mercury, un peu dans la tradition de la culture cinématographique niçoise, voire départementale,

- un fonds de soutien, dont je faisais état tout à l'heure, avec une particularité évoquée ce jour, M. Max GALLO, qui vient d'être élu à l'Académie Française, a souhaité ne plus assumer la présidence du comité de lecture. Nous proposons son remplacement par un cinéaste de grande qualité : Jan COUNEN.

J'ai le sentiment que cela nous permettra de continuer sur le chemin qui est le nôtre : répondre non seulement aux demandes de soutien, mais également garder cette excellence que vous souhaitez favoriser. Il n'est pas impossible que nous puissions aussi solliciter, dans le même esprit, la présence de cinéastes italiens.

Nous avons donc, en présentation de ce rapport n° 64, le règlement intérieur du comité de lecture qui permet de rappeler les critères d'attribution, qui s'inscrivent dans ce qui est évoqué et confirmé par le CNC, puisque nous sommes dans un rapport deux pour un ou un pour deux permettant, pour les sommes que nous avançons, de bénéficier de la subvention du CNC.

J'ajoute que l'ambition finale serait d'arriver à un Fonds de soutien d'environ 1 million d'euros, soutien du CNC inclus.

Ce rapport n° 64 a été adopté à l'unanimité. La note au rapporteur porte sur les tarifs. Les journalistes et titulaires de la carte verte de critique du cinéma - carte délivrée par la Fédération Nationale de la Presse Française - auront droit à la gratuité à toutes les séances, sans restriction du nombre de films vus. L'agent d'accueil du cinéma devra enregistrer ces noms, bien entendu.

Concernant les friandises, allons jusqu'au bout, car après tout les bonbons sont des sucreries qui sont des douceurs dont le monde un peu cruel a besoin ! Les glaces seront à un tarif unique.

**M. MOTTARD.- Sur ces deux dossiers, que nous avons votés en commission, quelques éléments et quelques questions.**

Sur le dossier n° 29, qui est en fait une candidature à la labellisation de pôle de compétitivité "Industries de la Créativité et Innovation", je pense extrêmement important de - la formule n'est pas très belle, mais elle dit bien ce qu'elle veut dire - "potentialiser" au niveau local, car toutes les manifestations citées dans le rapport, le FIF, le MIPCOM, MIDEM, IMAGINA, etc., sont des événements internationaux hors sol. Il est bien de potentialiser le niveau local.

Il faut encore que ce dossier soit l'occasion d'une multiplication de projets phares. Vous nous avez dit qu'il y en avait un certain nombre dans l'escarcelle, c'est également ce qui est dit dans le rapport introductif, donc il ne s'agit pas uniquement de mettre en perspective l'existant. Il aurait été souhaitable d'avoir quelques exemples de cette potentialité et des projets qui ont été réunis pour cette candidature.

Concernant le rapport n° 64, nous avons eu l'occasion d'en débattre lors de la dernière séance plénière, il est évident que la politique de soutien au cinéma a tout notre appui.

Pour le Mercury, nous vous suivons aussi, dans la mesure où l'esprit de gestion associative qui présidait à ce lieu un peu symbolique de la cinéphilie niçoise soit respecté. Je vous avais déjà prévenu en commission, j'aimerais profiter de ce dossier sur le cinéma pour vous interpeller au sujet d'un dossier important : Nice, capitale européenne de la culture. En effet, M. le Président, le conseil général est partie prenante et signataire de cette entreprise, ce qui est d'autant plus normal puisqu'il s'agit maintenant d'une candidature "Nice Côte d'Azur". C'est un projet important, car comme nous l'avons dit et répété, qu'en bien même la candidature ne serait pas victorieuse au final, c'est un moyen de revivifier la culture sur la Côte d'Azur, à Nice, etc.

J'ai le sentiment, pour participer aux réunions de réflexion et aux réunions de travail sur ce thème, que le conseil général est signataire, mais encore un peu en dehors du coup. Il ne

**participe pas vraiment aux décisions. La réussite du dossier sera effective si tous les partenaires, tous les associés sont vraiment solidaires, cela peut être une interrogation et me permet de prolonger la réflexion. Dans la mesure où le conseil général est partie prenante dans cette affaire, il serait bien, compte tenu de la fameuse politique de soutien au cinéma, qu'il soit porteur de projets sur le cinéma et sur les industries de la créativité, de l'innovation, de l'image, etc.**

**A l'heure actuelle, les projets proposés n'abordent pas ces questions. Je trouve cela dommage, compte tenu de l'histoire et de la culture artistique dans notre région à ce sujet.**

**Je souhaiterais savoir quelles sont vos intentions réelles sur ces dossiers et s'il est possible de prolonger sur la question de proposition liée au cinéma.**

**M. Le Président.-** M. VICTOR, la parole est à vous.

**M. VICTOR.-** Très rapidement, sur le dossier du Mercury je pointe avec intérêt non seulement l'aboutissement de ce dossier, mais aussi le fait que le conseil général en assurera dorénavant la gestion, la responsabilité, donc autant de bonnes choses.

J'ajouterais, mais Bernard ASSO vient de l'évoquer, qu'il faut voir comment concrètement les choses peuvent se matérialiser, continuer à associer le mouvement associatif lié à ce cinéma, et je pense notamment à ce groupement d'associations du nom de Cinéag 06, pour voir comment très concrètement nous pouvons travailler ensemble sur, non pas le devenir du Mercury, puisque nous l'avons maintenant défini, mais au quotidien.

**M. Le Président.-** M. MOTTARD, je suis totalement d'accord avec vous, à partir du moment où le conseil général a choisi d'être partenaire sur la candidature de Nice Côte d'Azur, essayons de peser sur le contenu du dossier par rapport aux politiques et aux initiatives que nous conduisons, notamment dans le domaine du cinéma. Je vais veiller à ce que nous puissions le faire et être entendus, et que donc vous le soyez.

M. VICTOR, je vous remercie de votre intervention, qui va dans le sens de ce que nous proposons.

Je mets aux voix.

*Le dossier n° 29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 64, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **28. PATRIMOINE CULTUREL DES ALPES-MARITIMES - PROGRAMMATION 2007**

**Dr FRERE.-** Il s'agit d'un dossier très classique qui montre l'influence déterminante du conseil général dans la culture de ce département ; nul ne l'ignore et je pense que l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes en sont très conscients.

Pour le patrimoine culturel, c'est emblématique, chaque année en DM1 nous avons plusieurs dossiers dont deux particulièrement importants : celui du siège de l'Université, dans lequel nous nous sommes déjà beaucoup impliqués et allons le faire encore, aux abords du théâtre et la fameuse isba pour laquelle nous donnons 150 000 euros ; le Trophée d'Auguste, très emblématique de ce département, qui domine la Principauté de Monaco et pour lequel nous allons nous impliquer dans la muséographie pour une somme de 100 000 euros également.

D'autres dossiers intéressent plusieurs villes, je ne vais pas vous en parler. Ce dossier a été voté à l'unanimité.

### **63. MUSÉES DÉPARTEMENTAUX**

**M. MARY.-** Ce rapport a pour but de vous proposer de valider les tarifs des différents articles mis en vente aux boutiques du musée des Merveilles et du musée des Arts Asiatiques.

Vous avez toute une série de tarifs proposés. Je pense que nos collègues ont dû les compiler et je leur demande d'approuver ce dossier.

**M. MOTTARD.-** Sur le dossier n° 28 relatif au patrimoine culturel, pas de difficulté car nous l'avons voté en commission, mais je profite du seul dossier du Docteur FRERE pour l'interpeller sur le devenir du fameux schéma départemental des enseignements artistiques pour les disciplines musicales, danse et arts dramatiques.

Je vous avais interpellé sur ce point en février, je crois. Dans la mesure où c'est une disposition légale, une loi de 2004 reprise par une circulaire de 2005, il y a des dates assez précises.

Il est vrai qu'encore très peu de départements ont adopté ce plan. J'en ai dénombré quatre, dont le 92 qui est certainement cher à votre cœur. C'est un dossier important, dans la mesure où nos politiques culturelles visent souvent à fournir de l'offre. Là, c'est une demande de création par l'éducation artistique et c'est un volet extrêmement important.

Je voulais simplement savoir où nous en sommes. Je fais le lien avec la délibération suivante, car vous savez que, sur les deux musées en général, nous votons plutôt pour l'un et contre l'autre, mais il s'agit là de dispositions à caractère technique. De plus, la carte qui unifie les choses avec le musée des Arts Asiatiques est un bon procédé, dans une ville où l'on a la particularité d'avoir un musée départemental, des musées nationaux et des musées municipaux.

Pour une fois, nous voterons globalement la délibération. J'aimerais cependant avoir une réponse à ma première question.

**M. Le Président.-** Oui, le 92 est cher à notre cœur, car nous sommes de bons citoyens et il n'est pas un seul département ou territoire de métropole ou d'Outre-Mer que nous n'aimions pas ici. Nous aimons la France, tout simplement, sans discrimination.

**Dr. FRERE.-** Professeur, je vous rassure, nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier et nous avons tenu une commission qui a désigné le meneur de ce dossier.

Nous avons tellement bien travaillé, M. le Président et chers collègues, que nous avons décidé que ce dossier soit proposé en DM2, ce que peu de départements de France ont déjà fait. Nous sommes donc dans les bons temps pour la culture de ce département.

**M. Le Président.-** Je mets aux voix.

*Le dossier n° 28, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 63, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **SPORT ET JEUNESSE**

### **30. CRÉATION D'UN CENTRE ÉQUESTRE POUR HANDICAPÉS À SAINT-LAURENT-DU-VAR**

**M. PAUGET.-** Le dossier n° 30 consiste à soutenir un des projets présenté dans le cadre de l'appel du 6 juin 2006 : subventionner l'AGASC, grande association de loisirs et de sports sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, qui se propose de créer, pour l'ensemble du Département, un centre équestre pour personnes handicapées. Ce projet avait été retenu et viendra conforter l'ensemble des actions que nous menons au sein du service des sports pour le public handicapé.

Le montant de la dépense est de 258 000 euros et le conseil général financera l'ensemble de cet équipement avec un chapiteau, ainsi que tout un ensemble de matériels spécifiques à la pratique des handicapés.

### **31. ECOLES DÉPARTEMENTALES DE NEIGE, D'ALTITUDE ET DE LA MER - REMBOURSEMENT DES SÉJOURS DE VACANCES**

Le dossier n° 31 concerne les écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer. Ce ne sont que des modalités techniques et administratives pour nous permettre de prévoir des remboursements quand les familles annulent leur séjour, avant ou pendant le séjour. Nous n'avions pas, jusqu'alors, de règlement nous permettant de rembourser les frais de séjour.

### **65. PLAN JEUNES AVENIR 06 - BILAN D'ÉTAPE ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES MESURES "06 RECHERCHE", "CRÉA 06" ET "EXCELLENCE 06"**

**M. PAUGET.-** Ce dossier concerne le plan Jeunes Avenir 06. Comme nous nous y étions engagés, il s'agit d'une évaluation et d'un bilan de l'ensemble des mesures de ce plan. Sans entrer dans le détail, je vais vous donner quelques chiffres.

En l'espace de sept mois, 16 000 demandes ont été enregistrées et traitées, soit environ 2 000 par mois. Les mesures les plus sollicitées sont : "Liberté 06" : aide au permis de conduire, à hauteur de près de 30 %, "Jeune Locataire 06" : aide à la location d'un logement avec 23 %, "Soutien 06", pour les bourses sociales d'enseignement supérieur avec 18 % des demandes, "Jeunes 06 en forme", pour la prise en charge de forfaits de complémentaire santé à hauteur de 12 %.

Le rapport prévoit, mesure par mesure, des ajustements réglementaires sur les modalités de prise en charge, budgétaires et financiers, ce qui nous conduit globalement à réduire de 1 million d'euros l'enveloppe que nous avons prévue au BP 2007, de 15 millions d'euros, et d'approuver un certain nombre d'ajustements techniques sur les mesures "06 Recherche", "CREA 06" et "Excellence 06".

### **66. RÉAJUSTEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "DÉFI VOILE SUD"**

**M. PAUGET.-** Il s'agit d'un réajustement du partenariat avec l'association Défi Voile Sud, association support de notre skipper azuréen Jean-Pierre DICK, troisième de la course du Rhum l'an passé. Il travaille actuellement sur la construction d'un nouveau bateau et sur sa participation au prochain Vendée Globe à partir de 2008 et 2009.

Je vous propose de porter notre participation à hauteur de 104 900 euros à compter des années 2007, 2008 et 2009.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. La parole est à M. VICTOR.

**M. VICTOR.-** Nous ne voterons pas le dossier 66 pour deux raisons : d'une part, il nous semble qu'est affectée au budget "Sport" une question qui relève essentiellement de communication et que, à ce titre, il est un peu dommage de venir puiser dans le budget "Sport" alors que de nombreuses demandes, de clubs, d'associations existent et que nous ne pouvons pas toujours les satisfaire comme nous le souhaiterions ; d'autre part, j'apprécie le terme "réajustement" du partenariat. Il me semble que, le vocabulaire n'est pas approprié car, quand je vois les sommes considérables que nous donnons à M. Jean-Pierre DICK au travers de son association, indépendamment des résultats sportifs qui sont les siens, je trouve cela un peu démesuré.

Ce sont les deux raisons qui nous amèneront à ne pas voter le dossier 66.

**Mme BOY-MOTTARD.-** Nous ne voterons pas non plus le dossier 66, ni le dossier 65.

**C'est sur le dossier 65 que je voulais intervenir. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, ce rapport procède à un certain nombre de réajustements : on enlève ici, on ajoute là pour coller à ce qui semblerait, a priori, être au plus près des besoins des jeunes, ce qui peut sembler une bonne chose. J'ai été malgré tout extrêmement étonnée, le terme est faible, après les interventions que j'avais eu l'occasion de faire sur le Plan Jeune Locataire 06 et Jeune Propriétaire 06, de voir que l'on diminuait le montant prévu pour le "Jeune Locataire 06", qui était de 3 650 000, qu'on lui en enlevait 2 millions et que, parallèlement, on ajoutait deux millions et près de 3,5 millions pour "Jeune Propriétaire 06".**

**Vous allez me dire que c'est parce que la demande a été celle-ci, mais à partir du moment où il y avait cet excédent par rapport à ce qui était prévu, ne pourrions nous pas réfléchir à nouveau car, après tout, il est arrivé que l'on modifie quelquefois les schémas départementaux, vous l'avez dit tout à l'heure, sur ce plan "Jeunes 06" ?**

**Nous avons là des chiffres très nets. Il y a un engagement financier de 1 million d'euros pour 3 461 jeunes locataires, soit 300 euros par personne, et un engagement financier de près de trois millions d'euros pour 315 dossiers de jeunes en aide à la propriété. Cela ne me semble pas tout à fait normal. D'ailleurs, certains de mes collègues, qui ne sont pourtant pas de mon groupe (je ne sais pas s'ils sont présents) m'avaient fait savoir qu'ils trouvaient qu'effectivement il y avait peut-être quelque chose à revoir.**

**Puisque nous nous rendons compte que la somme donnée est tellement faible pour l'accès à une location, nous pouvons peut-être réfléchir à donner une somme plus importante que celle initialement prévue ; 300 euros. La preuve, malgré le nombre important d'appels reçus - 8 000 appels pour les locations contre 800 ou 900 pour l'accès à la propriété - nous arrivons à des sommes tellement ridicules que nous sommes obligés d'en enlever par rapport à ce qui était prévu. Sur ce point, tant que nous n'arriverons pas à une modification de cet aspect des choses, nous nous abstenons sur ce genre de délibération.**

**M. Le Président.-** Vous restez ancrés dans votre philosophie, vous vous refusez à permettre à des jeunes ou à des jeunes ménages de devenir propriétaires. C'est très sectaire, très idéologique et nous qui sommes des gens de tolérance, d'ouverture, et qui voulons faire une France de propriétaires, nous ne sommes pas dans le même état d'esprit. C'est votre choix, ce n'est pas le nôtre. Ce n'est pas un problème. Je mets donc aux voix ces rapports.

**M. ALLEMAND.-** Nous voudrions faire une précision sur le dossier Jean-Pierre DICK.

Si vous le prenez sur le budget communication, nous voterons pour, car nous pensons que c'est un bon vecteur de communication pour les Alpes-Maritimes et nous pensons que c'est quelqu'un de talentueux. Si vous le prenez sur le budget du sport, dans la situation actuelle de pénurie de subventions des clubs sportifs des Alpes-Maritimes, nous ne pouvons pas voter pour ce dossier.

**M. Le Président.-** Je reporte à la fin de la séance le vote de ce dossier pour vérifier avec mes services si cette procédure est possible. Si c'est le cas, cela ne me pose aucune difficulté de vous la proposer. Pour moi, cela revient exactement au même. Donc, je mettrai au vote le rapport à la fin de la séance et, pendant ce temps, les services me font une petite note pour voir si cela est possible.

**M. PAUGET.-** Si vous permettez, sur ce dernier sujet, que ce soit la communication ou les sports qui règlent, c'est la même bourse, celle du conseil général. Le partenariat s'appuie réellement sur un échange. Jean-Pierre DICK l'a démontré tout au long de l'année écoulée. Il s'est rendu dans les clubs et écoles de voile, à l'Ecole départementale de la Mer, il a noué des liens avec les collèges. Tout ce dispositif est géré par le service des Sports. Il me semble important que le lien qui s'est créé continue d'être mis en œuvre par les agents du service des Sports qui, travaillent tout au long de l'année avec les écoles, les collèges, les clubs de voile, l'école de la Mer. C'est pour cette raison que le service des Sports a récupéré ce dossier.

Je rappelle aussi qu'au BP 2007, l'enveloppe globale budgétaire des sports a été augmentée, donc il n'y a pas eu moins pour le reste de la politique sportive.

**M. Le Président.-** Ce que dit Eric PAUGET est important. On sait très bien que dans une administration, même si l'on essaie de bâtir des passerelles, la communication gère forcément le sujet par rapport à ses impératifs, et le sport par rapport à une autre réalité qui est un contact avec notamment les associations, le bénévolat, etc. Comme je l'avais dit au début de mon mandat, je voulais que l'on s'engage vers une politique de sport de grande nature. Je souhaitais que la priorité soit donnée plutôt à tout ce qui touche à la mer et à la montagne parce que la logique du Département, est de valoriser sa façade maritime et son massif. Jean-Pierre DICK a été, à cet égard, un vecteur important de l'image de notre façade maritime; quand on est classé 3<sup>ème</sup> à la Route du Rhum et que les Alpes-Maritimes, sont représentées par un skipper de chez nous, né chez nous, qui vit ici, c'est un peu notre patriotisme d'Azuréens qui vibre à cette occasion.

En plus, c'est quelqu'un de particulièrement accessible auprès de nos jeunes. Notre Plan Voile, aujourd'hui, prend un essor considérable et nous voyons les collégiens, les clubs, etc., qui créent des synergies partout. J'étais encore avec vous à Antibes il n'y a pas longtemps pour la présentation des bateaux du Défi, un événement important et nous voyons combien les gamins s'impliquent.

Effectivement, pour le service des Sports, avoir un lien direct avec Jean-Pierre DICK est un signe d'efficacité. En réalité, nous prenons en charge la partie des relations sportives sur le département des Alpes-Maritimes et pas la prestation elle-même à travers les océans. C'est bien cela ?

**M. PAUGET.-** Tout à fait.

**M. Le Président.-** M. ALLEMAND, je ne vois aucun inconvénient à tout cela. Cela mérite qu'à un moment, nous fassions preuve de bons sens, que nous ne chipotions pas des lignes budgétaires. Qu'en pensez-vous ? Ce n'est pas la peine de se disputer sur le dos d'un grand skipper qui porte nos couleurs, là où nos gamins sont les premiers à en tirer le bénéfice.

**M. ALLEMAND.-** Non, nous n'irons pas très loin là-dessus. Je vous ai proposé une solution pour vous démontrer que nous n'étions pas fermés sur cette question. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une action de communication, de valorisation du conseil général dans son ensemble et du Département. Ce n'est pas du tout une position figée idéologique par rapport à Jean-Pierre DICK ou à je ne sais quoi.

Nous considérons qu'aujourd'hui, il n'est pas bon d'affecter plus de 100.000 € là-dessus, alors que tellement de clubs dont l'existence même est menacée, sont dans de grosses difficultés du fait d'un tas d'autres paramètres. C'est tout, nous n'allons pas faire un drame de cette affaire-là.

**Si vous le transférez, nous voterons pour ; sinon, nous nous abstiendrons.**

**M. Le Président.-** Nous allons regarder cela et vous faire une proposition d'ici la fin de la séance.

*Le dossier n° 31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 65, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe socialiste)*

Quant au dossier 66, nous en reparlons en fin de séance.

M. MARY, le 33 s'il vous plaît.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT**

### **33 PLAN DÉPARTEMENTAL ÉNERGIE 2005-2010 - MISE EN PLACE DU RÈGLEMENT DES AIDES AUX PARTICULIERS**

**M. MARY.-** Il s'agit du plan départemental Energie 2005-2010 et de la mise en place d'un règlement des aides aux particuliers.

Ce dossier, M. le Président, a été adopté à l'unanimité, mais il y a eu discussion sur l'énergie solaire et les panneaux d'énergie solaire, car les Bâtiments de France font souvent obstacle à notre politique d'énergie renouvelable et compliquent l'installation de ces panneaux solaires.

**M. Le Président.-** Avez-vous des interventions ?

*Le dossier n° 33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **34. CONSEIL GÉNÉRAL - ADEME - ACCORD-CADRE PLURIANNUEL 2007-2009 ET CONVENTION D'APPLICATION ANNUELLE 2007**

**M. BLANCHI.-** Je m'excuse de ce retard, dû à une représentation de vous-même, mais je sais que vous avez rapporté mon dossier de façon magistrale.

Je vous présente le dossier n° 34 concernant l'accord-cadre pluriannuel, que vous devez signer pour 2007-2009 avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Ce sont des accords-cadres très importants, concernant toutes nos relations avec l'ADEME sur des sujets qui sont la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie et les déplacements. Je sais que ce dossier a été adopté à l'unanimité par la commission de l'Ecologie et du Développement Durable.

**M. Le Président.-** Avez-vous des interventions ?

*Le dossier n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**35. CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET L'ASSOCIATION SOS GRAND BLEU -  
CRÉATION DE DEUX SENTIERS DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE TERRESTRE ET MARIN  
MÉDITERRANÉEN**

**M. PAUGET.-** Il s'agit d'une convention entre le conseil général et l'Association SOS Grand Bleu qui avait déposé, dans le cadre de l'appel à projets du 6 juin 2006, un dossier de création d'un sentier pédestre et d'un sentier sous-marin à la pointe du Cap-Ferrat. Le montant s'élève à 57 000 euros. Il s'agit de prendre en charge les différents aménagements, ainsi que la rémunération de la personne qui va faire découvrir ces sentiers pédestres et marins aux enfants du département, notamment aux enfants de l'Ecole Départementale de la Mer.

**M. Le Président.-** Avez-vous des interventions ? (sans réponse).

*Le dossier n° 35, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants (M. VESTRI ne prend pas part au vote sur ce dossier).*

**36. PROJET DE CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR - ADHÉSION AU  
SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION**

**M. FRANCO.-** Le rapport n° 36 propose une adaptation des statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration destiné à favoriser la création du parc naturel régional des Préalpes d'Azur et tient compte du fait que quelques communes n'ont pas fait partie du tour de table initial. Ce rapport vous propose de le régulariser, afin de pouvoir avancer. Il soumet également la désignation de trois représentants de notre Assemblée départementale au comité syndical, que sont nos collègues Thierry GUEGUEN, Jean-Pierre MASCARELLI et Pierre-Guy MORANI.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote unanime lors de la commission des Finances de l'Administration Générale et je vous propose d'en faire de même. Je vous sou mets également, M. le Président, une proposition que j'ai évoquée ce matin avec notre excellent collègue Jean-Pierre MASCARELLI.

Lors du conseil d'administration du Parc National, que j'ai eu l'honneur de présider vendredi dernier, j'ai proposé de mettre un peu de cohérence entre le territoire du Parc National du Mercantour et ce futur Parc Régional. Il s'avère que nous avons aujourd'hui l'opportunité du nouveau texte de loi qui nous permet, au niveau des parcs nationaux, de pouvoir, si les communes le souhaitent et uniquement dans ce cas, d'étendre nos territoires. Peut-être pourrions-nous aussi faire évoluer le périmètre de ce parc régional.

En tout cas, j'ai sous les yeux une carte qui nous permettrait de créer - à l'image de ce que nous avons évoqué, à savoir une "banane bleue" - "une banane verte", et d'avoir, dans tout le Haut Pays, une cohérence en matière de protection de la nature et de l'environnement et en matière de développement durable, en reliant le Parc National du Mercantour au nord au Parc Régional du Queyras, voire le Parc National des Ecrins et, dans notre propre département, d'aller jusqu'à ce parc des Préalpes de Grasse, puis sur le Verdon et sur le Lubéron. Je pense que ce serait une fort belle ambition, M. le Président.

**M. Le Président.-** Je vous remercie. Je n'y vois que des avantages, d'abord parce que cela vous permettra peut-être de faire des aménagements dans le Parc du Mercantour qui s'inspirent des choses intelligentes que nous ferons dans le parc naturel. Je retiens très largement votre proposition, M. le Président FRANCO.

**M. FRANCO.-** Que ceci ne soit pas marqué au procès-verbal.

**M. Le Président.-** En vous remerciant du soutien que vous m'apporterez pour l'aménagement du camp des Fourches et des Balcons du Mercantour !

*Le dossier n° 36, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **37 COMMERCIALISATION DES BOIS DANS LES ALPES-MARITIMES - ACCORD ENTRE LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DE LA FILIÈRE**

**M. GINESY.-** Ce rapport concerne la commercialisation des bois dans les Alpes-Maritimes. Je souligne que M. Gaston FRANCO s'abstient, car il est le Président de l'Association des communes forestières pastorales des Alpes-Maritimes, qui dans ce partenariat s'associe avec les scieurs acheteurs de bois et l'Office National des Forêts et, bien sûr, le département des Alpes-Maritimes, dont on connaît la couverture forestière.

Vous-même, M. le Président, conscient des enjeux économiques et environnementaux liés à la forêt, avez mis en place depuis 2004 un pôle dynamique et incitatif, au-delà des pôles d'excellence rurale dont nous reparlerons dans quelques instants.

Je vous propose, par ce dossier, une action de développement et de soutien à la filière bois.

**M. Le Président.-** Je vous remercie.

*Le dossier n° 37, mis aux voix, est adopté à l'unanimité (M. Gaston FRANCO ne prend pas part au vote).*

### **38 AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DU 6 SEPTEMBRE 2006 ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET PRODAROM, SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE PRODUITS AROMATIQUES**

**M. FRANCO.-** Le rapport nous propose un avenant à la convention qui nous lie avec le syndicat national des fabricants de produits aromatiques, et nous permet de revaloriser leurs déchets.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité et je vous propose de faire de même.

**M. Le Président.-** Je mets aux voix.

*Le dossier n° 38, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **73. ACTIONS À CONDUIRE EN FAVEUR DES MILIEUX NATURELS**

**M. BLANCHI.-** Nous sommes ici dans la politique menée par le conseil général en faveur de l'eau. Ces actions sont largement détaillées dans ce rapport et concernent à la fois toutes les études sur la vulnérabilité de la nappe alluviale du Var, en liaison avec le conseil général et la CANCA et

des conventions entre le conseil général et l'Université de Nice Sophia-Antipolis pour le fonctionnement d'un système hydrogéologique de la basse vallée du Var par une approche géosismique, ainsi qu'une convention avec le comité départemental de spéléologie.

Par ailleurs, est détaillé l'ensemble des engagements financiers pris par le conseil général pour cette action en faveur du milieu naturel. Ce rapport a été adopté par la commission de l'Ecologie et du Développement durable, avec un vote réservé de M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.-** Nous allons lever le suspens, nous allons voter incontestablement. Cela dit, je regrette, mais regardez la salle, j'ai l'impression que l'on risque de le voter pour rien, car le quorum me semble difficile à atteindre. Je dis cela ainsi, en passant... Ce n'est pas grave, mais je trouve cela dommage, c'est tout.

**Pourquoi allons-nous le voter ?** Nous allons le voter parce que les services ont fait là un travail utile, complet. Je crois que nous pouvons les en féliciter ; il ne manque à peu près rien. Les études sur le Var sont nécessaires, il en faudra sans doute encore d'autres, comme il faudrait aussi tenir compte de celles déjà disponibles. Je m'explique. Je ne voudrais pas que l'on pervertisse l'utilisation des outils de la gestion environnementale d'un territoire. Le fonctionnement qui consisterait à dire que, sur tel territoire, nous voulons du développement durable ou pas, mais qu'il y a des contraintes environnementales, que nous faisons donc des études environnementales pour savoir comment pallier à ces contraintes et comment finalement les contourner pour équiper lourdement, n'est pas le bon système.

Je ne voudrais pas que les études lancées par le conseil général en matière d'environnement, notamment sur la Vallée du var, connaissent ce détournement. Puisque nous en sommes à parler de la Vallée du Var, je voudrais dire quelques mots sur l'Opération d'Intérêt National. Je suis le seul à ne pas en avoir parlé aujourd'hui. Les idées que peut avoir l'apparenté ici sont peut-être un peu différentes du consensus que j'ai cru déceler ici et là. Je voudrais rappeler quelques éléments.

Tout d'abord, au cours de la DTA nous avons eu deux rapports de la mission d'inspection spéciale de l'environnement. Ces braves gens, qui sont des ingénieurs hydrogéologues compétents, nous ont expliqué que le Var était un collecteur de torrents de montagne, pas un fleuve totalement innocent, pas "apparentable" à la Loire, à la Seine ni même au Rhône. Les débits de crues sont à la fois imprévisibles et très violents.

A ce sujet, j'ai quelques soucis quand je regarde l'état des lieux de la Vallée du Var et l'état des lieux des projets sur cette Vallée du Var. L'examen du PLU de la ville de Nice ne permet pas de prévoir un développement durable sur le territoire communal de Nice, de la Basse Vallée du Var. L'urbanisation de cette plaine, telle qu'elle est prévue dans le PLU de la Ville de Nice, ne peut qu'accentuer les effets de ruissellement et aggraver les débits de crues du Var.

Par ailleurs, les chantiers multiples prévus dans le cadre du plan de résorption des points noirs et ceux prévus aujourd'hui ne sont pas là pour permettre, à mon avis, autre chose qu'un développement fort. Ils sont là, à mon avis, pour l'accompagner.

Pour mémoire, puisque nous avons voté à l'unanimité la continuation de la 6202 bis, j'indique tout de même qu'une route majeure en digue dure et passant, en outre, dans le lit mineur du fleuve, n'est pas sans danger. Si l'on veut assumer ce danger, il faut le prévoir et l'encadrer, afin de préserver autant que possible les biens et surtout les personnes. Je souhaite que l'on tienne compte de ce risque et qu'on l'encadre très sérieusement.

**J'ajoute que le rétrécissement de l'embouchure du Var, évident avec les extensions de l'aéroport et de la construction de CAP 3000, a des conséquences sur le fleuve lui-même, avec un ensablement sérieux de la basse vallée du Var et de l'embouchure. L'ensablement étant ce qu'il est, le rivage doit être engraisé artificiellement, régulièrement. Ce sont des contraintes dont il faut que nous tenions compte quand nous ajouterons éventuellement un port à cet endroit. Je crois que les problèmes qui vont en découler pour le fonctionnement normal du courant ligure sont largement à prendre en considération.**

**Si je fais ce rappel, ce n'est pas pour dire qu'il ne faut pas faire. Je n'ai pas d'autre pouvoir que de prendre date et de prévenir les responsables de cette opération au stade de la préfiguration. Agir sur cette vallée ne se fait pas sans un luxe de précautions des plus contraignantes. Je crois qu'il faut y veiller constamment et avec application.**

**Le Sénateur-maire de Nice, dans cette salle vendredi dernier, semblait bien vouloir régler tous les problèmes du département par l'exploitation de cette Vallée : y construire le parc de logements sociaux nécessaires au département, y installer un cumul de zones d'activités et de services, y inventer l'agriculture du 3<sup>ème</sup> millénaire - celle du 2<sup>ème</sup> me suffit largement -, y implanter des infrastructures de déplacement vers des aires collatérales à Piémont, Alpi, dans le cadre d'une métropole au rayonnement planétaire. A l'entendre, c'était même intergalactique. Je pense qu'il va falloir calmer ses débordements.**

**Je crois avoir compris que vous étiez le responsable et le coordinateur de la préfiguration de cette opération. C'est sincèrement et presque fraternellement que j'attire votre attention, d'abord sur la nécessité de s'entourer d'un luxe de précautions, ensuite sur l'exigence de renoncer à tel ou tel aspect du projet si une quelconque présomption de risque apparaît. Je pense que le principe de précaution doit être pris vraiment dès la racine pour tout le projet à faire sur cette vallée.**

**Enfin, je pense que vous avez le devoir de partager largement cette responsabilité, afin de rendre cet exercice transparent. La responsabilité qui est maintenant la vôtre consiste à tout faire pour éviter ou prévenir les effets d'un désastre comparable à celui de la Nouvelle Orléans. Je ne jette pas le bouchon trop loin ; nous sommes exactement dans cette configuration, une catastrophe majeure est parfaitement prévisible. Je ne veux pas jouer les Cassandre, mais je pense que nous avons le devoir de renoncer à des aménagements trop lourds, de renoncer à faire de ce lieu un lieu d'accueil massif de population, qui y travaille, ou y réside, afin d'éviter des conséquences catastrophiques sur la population concernée. Il va falloir jouer avec une extrême prudence et temporiser les communications excessives de certains élus de ce département.**

**M. BLANCHI.-** Je pense que, le fait que cette opération soit d'intérêt national, et que depuis une vingtaine d'années de nombreuses choses aient été dites, pas faites ou faites pas forcément dans le bon sens de l'histoire, nous avons une opportunité extraordinaire d'être à la fois très prudents et de tenir compte des contraintes très importantes du fleuve.

**Je partage cette idée qu'il ne faut pas raisonner à l'extrême, ne pas être totalement - j'apprécie le discours de Jean-Raymond - fermé à un développement, mais il ne faut pas partir dans un développement tous azimuts. Nous avons la chance devant nous - car finalement tout reste à faire dans cette plaine du Var - de tenter une expérience exemplaire, en parfaite liaison avec des experts, des spécialistes, avec toutes les précautions qu'il faudra prendre.**

Je précise que les travaux faits par le conseil général sur la 6202 bis et qu'il continue à faire, sont exécutés avec une extrême vigilance vis-à-vis du fleuve, avec des études très sophistiquées, des protections et toutes les précautions nécessaires concernant uniquement la 6202 bis.

**M. Le Président.-** Merci, M. BLANCHI.

M. VINCIGUERRA, qu'ai-je voulu en obtenant cette OIN ? Cela a été pour moi un enjeu majeur dans mon ministère précédent que de le valider.

Voilà des années que je me désespère. Cela fait partie de mes combats et je suis comme cela, je ne baisse jamais les bras. Pourtant, dans bien des circonstances vous vous dites qu'après tout, la vie continue de la même façon, mais je ne suis pas comme cela.

Comment peut-on admettre la manière dont la plaine du Var s'est développée ? Je m'excuse, M. PAPI, vous n'y êtes pour rien, mais avoir accepté de faire une zone d'activités comme Carros-le-Broc il y a trente ans là-bas, ce n'était vraiment pas le bon choix. Que l'on ait accepté de laisser se développer Lingostière comme on l'a laissé se développer, ce n'était pas ainsi qu'il fallait faire, en se vendant pour une simple petite passerelle qui traverse la 202.

Autre temps, autres mœurs, autre génération d'élus. Quand nous voyons le nombre de soi-disant hangars agricoles dans la plaine du Var, qui sont tout sauf des hangars agricoles, nous pouvons nous demander dans quelles conditions l'Etat a laissé faire... *l'Etat*. Permettez-moi de vous dire que je suis confronté à cet héritage et que je n'ai aucun outil pour y remettre de l'ordre.

Ma seule vision de l'OIN, croyez en ma sincérité, n'est pas d'urbaniser ni de densifier, mais de faire de cet espace un espace d'excellence, en essayant de tenir compte de tous les arguments que vous venez de soulever, qui sont parfaitement justes, légitimes et que je connais : un débit courant de 30 mètres cubes/seconde ; un débit centennal de 3 500 mètres cubes/seconde ; un débit millénaire 5 000 mètres cubes/seconde. L'enjeu du PPRI est donc majeur.

Aujourd'hui, la zone industrielle de Carros et la basse Vallée du Var sont totalement inondables et nous-mêmes sommes dans un lieu totalement inondable. Il fallait la faire, cette chose dans laquelle nous sommes aujourd'hui, il fallait en avoir envie... Vous savez ce que j'en pense.

Le SAGE vient d'être approuvé, le PPRI est à l'étude. M. VINCIGUERRA, l'Opération d'Intérêt National est ce qui va nous permettre d'avoir l'outil qui enfin nous donnera les moyens de discipliner.

**M. VINCIGUERRA.-** Tout le monde n'a pas cette lecture.

**M. Le Président.-** Je vous donne la mienne. Il est vrai que la démocratie peut du jour au lendemain m'enlever la capacité de pouvoir agir, mais tant que j'ai capacité à le faire, je vais essayer d'aller le plus vite possible, avec votre soutien et celui de chacun ici, pour pouvoir discipliner, imposer une vision des choses qui soit un vrai développement durable, tenant totalement compte des menaces que nous connaissons et que vous avez rappelées.

Vous parlez de la Nouvelle Orléans, je suis convaincu que vous avez raison. D'ailleurs, vous savez que, les ouvrages routiers qui ont été réalisés, en aucun cas, n'ont gagné de terrain sur le lit du Var, pas du tout, ils sont exactement là où se situaient les digues. Nous avons consacré - ce n'est pas nous qui avons conduit les équipes, mais la Direction Régionale de l'Equipement - 30 % du coût de réalisation à la protection, ce qui veut dire que nous avons renforcé la sécurité. Je pense que quand chacun regarde le mur qui est aménagé le long du Var entre le rond-point de Carros et le pont sud

de la 6202 bis, nous voyons dans quelle situation de protection cette partie a été mise par rapport à ce qu'elle était avant. J'ai encore le souvenir de ce que nous avons vécu en 1994 ici même : tout le long du Var, CAP 3000, l'aéroport, toutes les archives de la Préfecture, du Département englouties, tous les systèmes informatiques détruits. J'ai tout cela en mémoire et je sais que cela peut nous arriver demain.

L'OIN a pour objectif d'assurer un développement durable. Le développement durable, vous le savez aussi bien que moi, si ce n'est peut-être mieux que moi, je me fie à votre expertise, est aussi un moyen de développement économique ; ce n'est pas incompatible avec la création d'activités, de richesses et d'emplois. C'est même source de création d'activités, de richesses et d'emplois.

Pas question de densifier plus que cela ne l'est, mettre de l'ordre et veiller à faire des sites de compétitivité et d'excellence, sachant que, c'est l'immense avantage du périmètre, nous partons depuis l'aéroport jusqu'au bec de l'Estéron et nous pouvons enfin avoir une vision globale et un outil nous permettant de tout maîtriser.

Je veux simplement vous faire partager cette conviction selon laquelle, si nous n'avions pas l'Opération d'Intérêt National, nous n'en débattrions même pas et nous continuerions à subir. Il y a quelques mois encore, nous en étions à nous demander s'il fallait faire une prison de neuf hectares en zone inondable, quand même. On me reproche de m'y être opposé, je le revendique, sans état d'âme. C'est ainsi. Et je suis prêt à revendiquer de nombreuses autres choses.

Comme vous me proposez de m'entourer d'un luxe de précautions, moi je vous propose une chose, M. VINCIGUERRA. J'ai énormément confiance en vous, en votre expérience, vous intervenez toujours avec beaucoup de pertinence. Sur bien des sujets, vous avez souvent inversé la rédaction des choses ici. En matière de luxe de précautions, si vous acceptez que je m'entoure de votre expertise, que je puisse vous positionner de telle sorte que vous contribuiez à l'analyse et au comité de suivi de l'OIN, mais surtout de l'organisme de préfiguration, je vous dis bienvenue. Toutes les compétences ne seront pas de trop. C'est une proposition que je vous fais, je suis prêt à en parler avec vous, mais je souhaite que nous ayons un regard critique, attentif, pour être sûr de ne pas faire de faux pas.

Tous ceux qui peuvent revendiquer avoir une expérience, et elle est sérieuse, seront les bienvenus. En tout cas, je vous remercie de votre intervention, dont je partage l'essentiel aujourd'hui.

**M. PAPI.-** Merci de m'accorder quelques secondes sur ce sujet.

Jacques VICTOR y a fait allusion ce matin dans son intervention. Vous avez parlé de périmètre en mentionnant depuis l'aéroport jusqu'au bec de l'Estéron, mais je dirais qu'il me semblerait judicieux, étant donné ce qu'a dit M. VINCIGUERRA, de prendre en compte les bassins versants, c'est-à-dire que le périmètre de l'OIN inclut les coteaux dominant le Var. En matière de développement et d'aménagement, il est important que cette notion soit dès le début prise en compte.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que nous sommes en pleine élaboration du SCOT de l'agglomération niçoise, que des PLU sont bien avancés, presque en phase terminale. Il serait dommage que le contenu de ces documents vienne contrarier un certain nombre d'intentions que nous affichons tous ensemble.

Quand l'OIN a été annoncée, je n'ai pas hésité un instant, j'ai dit bravo et je continue à le dire, car enfin nous allons pouvoir mettre un peu de cohérence dans ce territoire, à cet endroit.

Cependant, attention, le développement durable ne doit pas devenir une sorte d'incantation. Je pense que cela doit être une précaution de tous les instants qui doit se traduire par des réalités.

Une des façons de respecter cette logique et honnêtement cette démarche est de faire en sorte qu'il y ait une harmonie entre la construction des documents d'urbanisme, soit par des communautés, soit par des communes et ce que nous voulons mettre dans cette OIN. Sinon, une fois de plus, nous allons nous retrouver avec des coups partis ; je crois que nous avons vu ce que cela pouvait avoir de conséquences prévisibles ou imprévisibles.

Nous vous avons confié une mission, je pense que cela aurait du poids que cette assemblée ou son Président s'adresse aux différents organismes et communes en cours d'élaboration de PLU pour leur dire de se calmer, d'attendre, que c'est une question de quelques mois.

Vient s'y ajouter le fait que les élus que nous sommes, moi le premier, sommes en fin de mandat et n'avons pas le droit moralement de mettre en cause ce qui sera un enjeu pour les mandats à venir. Or, cela commence en 2008. C'est l'observation que je voulais faire.

**M. Le Président.-** Je suis assez d'accord avec vous. Si nous obtenions des communes concernées de retarder quelque peu leur PLU pour nous assurer qu'ils seront en cohérence avec la définition que nous donnerons à l'OIN, cela nous permettra de prendre toutes les précautions nécessaires et ce serait une bonne chose. Je vais leur écrire en ce sens. Puisque vous le proposez, je le ferai aussi en votre nom.

Je mets aux voix ce rapport.

*Le dossier n° 73, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## ***ECONOMIE - TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE***

### **39. PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ**

**M. MASCARELLI.-** Ceci est dans le droit fil de la décision que nous avons prise à l'occasion du BP et apporte une nouveauté importante, nous permettant d'intervenir avec des moyens plus forts, mais aussi au profit d'acteurs différents de ceux qui avaient été initialement prévus - uniquement les PME.

Ce dossier a été adopté par les commissions, avec des votes réservés du parti socialiste et du parti communiste.

### **40. CONCOURS GALILÉO MASTERS 2007**

**M. MASCARELLI.-** C'est un dossier concernant notre participation à la quatrième édition du concours Galiléo Masters. Il a été adopté à l'unanimité par les commissions.

### **67. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'INNOVATION - RÉSEAU INNOVATION 06**

**M. MASCARELLI.-** C'est un dossier très important, qui concerne la mise en place d'un dispositif de soutien à l'innovation, que nous avons appelé dans un premier temps "Réseau innovation 06".

Cela fait suite à deux études menées par le syndicat dont vous avez voulu la création, M. le Président, Sophia Alpes-Maritimes : la première sur le diagnostic économique de notre territoire, et la deuxième sur les solutions qui pourraient être apportées au déficit de création et de survie d'entreprises innovantes par un soutien à la première partie de la chaîne de l'innovation.

Il vous est proposé la mise en place d'un tel dispositif qui, je le précise, est fait de façon légère et adaptable. Il ne s'agit pas du tout de créer un monstre de plus, bien au contraire. C'est surtout un outil de collaboration, aussi bien avec la Chambre de commerce et d'industrie qu'avec les autres partenaires, comme le système de valorisation de l'Université ou la Fondation Sophia-Antipolis.

#### **41. DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE**

**M. BLANCHI.-** Ce dossier concerne le développement numérique du territoire, qui consiste à assurer la continuité du service réseau régional de très haut débit jusqu'à la mise en œuvre effective du SHERPAA qui lui succède - Service Haut débit pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche Provence Alpes Côte d'Azur - et qui va recevoir une participation de 144 614 euros, détaillée dans ce rapport, ainsi que le soutien départemental accordé aussi aux cabines téléphoniques.

Nous vous demandons de nous autoriser à signer ces interventions sur le développement numérique du territoire. Ce dossier a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission du développement local et de l'aménagement du territoire.

**M. Le Président.-** Avez-vous des interventions sur ces quatre rapports ?

**M. PAPI.-** Rapidement. Sur le n° 39, nous étions et sommes toujours d'accord pour soutenir les PME et PMI dans le cadre des pôles de compétitivité, eu égard au fait que souvent elles ne disposent pas de moyens, qu'ils soient humains ou financiers, pour mener à bien le suivi de leur projet.

Nous sommes d'accord aussi pour renforcer notre niveau d'intervention en faveur de ces PME et PMI, mais nous le sommes moins pour que l'aide départementale soit élargie aux entreprises de taille beaucoup plus importante : grandes entreprises, laboratoires publics et privés de recherches. Je trouve que c'est détourner l'esprit initial de cette politique en faveur des pôles de compétitivité.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**M. MASCARELLI.-** A ce sujet, il faut rappeler l'origine de la décision soumise à l'assemblée.

En fait, nous avons constaté que certains projets importants, notamment du pôle SCS, premier pôle à vocation mondiale, étaient bloqués faute de participation suffisante des collectivités territoriales. Ce n'est pas notre collectivité qui est visée, mais c'est justement pour essayer de sortir de cette situation de blocage qu'il vous est proposé, et je m'en félicite personnellement, cet élargissement de notre dispositif.

**M. ALLEMAND.-** Nous voterons ces dossiers, y compris le n° 39. Je voudrais saluer l'effort du conseil général, qui vient en complément de la Région pour nous permettre de présenter le maximum de dossiers, notamment du pôle SCS, où nous avons des difficultés.

**M. Le Président.-** Il est vrai, vous avez raison de le souligner, que le pôle SCS, qui est un des rares pôles mondiaux de notre pays, que nous avons la chance d'avoir dans notre région, est une

politique pour laquelle je me suis énormément passionné. Nous voyons les difficultés de démarrage de certains pôles qui, dans leur gouvernance, dans leur contrat cadre, n'ont pas toujours été bien ficelés, et ont eu du mal à présenter des projets innovants devant le comité des financeurs.

SCS avait besoin de se ressaisir et je crois que le fait que la Région et le Département soient ensemble derrière eux leur permet maintenant de rattraper leur retard et de rentrer dans cette année 2007 avec des projets bien plus innovants et offensifs.

Cette politique d'innovation que nous voulons soutenir est la seule vraie politique, même en développement durable, qui garantisse la compétitivité de la France et la compétitivité de notre territoire. Un pays qui ne fait pas d'efforts considérables en matière d'innovation industrielle est un pays qui ne peut que régresser.

Avoir la chance, dans le département des Alpes-Maritimes, d'avoir sept des neuf pôles de compétitivité - huit je l'espère demain avec le pôle cinéma - fait que nous sommes le département de France qui peut revendiquer en avoir le plus : la recherche, le développement, l'innovation, le décroisement entre université et laboratoire de recherche (public et privé) et industriels tournés vers l'innovation. Il y a une exigence pour une collectivité comme la nôtre, qui est de l'accompagner.

Je me réjouis de ce partenariat que nous avons avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, qui s'est elle aussi engagée. Je vais d'ailleurs vous demander de mener vos politiques avec beaucoup de précautions, car je me réjouis que vous vous engagiez dans ce domaine, mais vous avez aussi fait le choix de soutenir, avec un label qui vous est propre un certain nombre de projets. Je ne voudrais pas que cela paraisse comme une sorte de saupoudrage où l'on identifie mal les politiques.

Sincèrement, concentrer nos efforts ensemble sur les pôles labellisés par le comité interministériel à la compétitivité des territoires, c'est jouer davantage une carte de gagnants, plutôt que se disperser en termes de moyens. En tout cas, je dois me réjouir de notre partenariat sur les pôles.

Je me tourne vers le groupe communiste en disant que, franchement, je ne comprends pas.

Nous sommes vraiment dans le tournant qui permettra à notre pays, car c'est de notre pays qu'il s'agit, d'être au grand rendez-vous dans cinq, dix ans ou quinze ans... L'innovation, c'est d'accepter de se lancer dans des politiques où l'on sait que les projets que nous labellisons et finançons ont 3 à 5 % de chances de succès pour 95 % de chances d'échec. Les 3 ou 5 % de chances de succès qui sont à la clé sont énormes, car ils vous permettront d'être incontournables au plan planétaire.

Que notre terre, ici, puisse revendiquer de nous lancer plus que d'autres dans ces politiques, c'est demandé - et ce n'est pas idéologique - par tous les chercheurs, universitaires, scientifiques, ingénieurs et médecins. Essayons de nous montrer forts et solidaires aux côtés de nos universitaires, de nos chercheurs, de nos industriels.

C'est ce que je souhaite, mais si ce n'est pas partagé par tout le monde, je le regrette.

***Le dossier n° 39, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).***

***Le dossier n° 40, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

***Le dossier n° 41, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

*Le dossier n° 67, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **SOLIDARITE TERRITORIALE**

### **42. AIDES AUX COLLECTIVITÉS - AVIS DE PRINCIPE**

**M. NEGRE.-** Il s'agit d'un avis de principe, concernant 118 demandes de subventions pour des opérations d'un coût supérieur à 210 000 euros, pour lesquelles les travaux seront engagés avant la fin de l'année. Le montant total des subventions demandées est estimé à 32 581 090 euros. Nous avons deux points particuliers.

Le premier, la crèche de la Trinité, de 45 places, qui sera gérée par le SIVOM Val de Banquière dans le cadre de la compétence petite enfance de ce syndicat, pour laquelle est demandée une aide de 30 % du montant du projet ;

Le deuxième, l'élargissement du pont-rail franchissant l'avenue des Diables Bleus sur la commune de Nice, pour lequel il est proposé de donner un avis favorable de principe à une subvention de 10 %, soit 1,21 millions d'euros.

Nous avons par ailleurs une note au rapporteur sur le projet de la commune du Tignet, pour la création d'une piste DFCE, proposant de retirer cette affaire du tableau des avis de principe. Postérieurement nous nous sommes rendus compte que cette jonction n'était pas inscrite au plan départemental de protection des forêts contre les incendies. Cependant, ce projet comporte un aménagement de réseau d'eaux pluviales estimé à 143 300 euros hors taxes qui pourra être soumis ultérieurement à l'examen de la commission permanente.

En outre, je vous propose de donner un avis de principe favorable à l'attribution de trois subventions au bénéfice de la commune de Contes : la réhabilitation de la maison Binet, en vue de la création de logements communaux, la création de logements pour actifs place de la République et l'aménagement du Musée du village dans les bâtiments place de la République.

Enfin, la communauté de communes de la vallée de l'Estéron a souhaité que le projet d'aménagement d'un bâtiment polyvalent sur la commune de Roquestéron Grasse, d'un coût de 277 000 euros, soit examiné par l'assemblée de ce jour.

### **43. CONTRAT DE PLAN DÉPARTEMENTAL 2004-2009 - AVENANT À LA CONVENTION TERRITORIALE ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS 2005-2009**

**M. NEGRE.-** Il s'agit du contrat de plan départemental 2004-2009, avec un avenant à la convention territoriale entre le conseil général et la communauté de communes du pays des Paillons.

Conformément à l'article 9 de la convention territoriale signée le 11 février 2005, nous procédons à mi-parcours à un ajustement nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat de plan. Il s'agit donc de valider les options de révision de cette convention, tout en restant à l'intérieur de l'enveloppe initiale. Les incidences financières, précédemment votées, ne seront pas modifiées par ce rapport.

En conséquence, des surcoûts de certaines opérations sont à prendre en compte nécessitant un redéploiement des crédits nécessaires pour dégager une disponibilité d'aide départementale de 737.128 euros.

Les modifications proposées concernent principalement des priorités partagées du contrat de plan départemental, à savoir les plates-formes multimodales, les équipements publics (crèches, déchetteries et salles ou terrains culturels) et le développement des exploitations agricoles.

Je voudrais, à ce point du développement du rapport n° 43, féliciter, M. le Président, l'efficacité des services du conseil général dans ce domaine, mais également l'efficacité des services de la communauté de communes des Pays de Paillons et de son Président, qui a joué un rôle tout à fait positif pour aboutir à ce contrat de plan départemental exemplaire.

Pour reprendre ce que vous avez dit en début de séance ce matin, quand quelque chose fonctionne, la majorité ne doit pas hésiter à le dire et à féliciter les auteurs de ce bon fonctionnement du service public et de l'intérêt général.

#### **45 ETALEMENT DU REMBOURSEMENT DES AVANCES ACCORDÉES EN 2000 EN SOUTIEN AUX STATIONS DE SPORTS D'HIVER**

**M. NEGRE.-** La saison hivernale 1999-2000 avait été marquée par un manque de neige préjudiciable aux stations de sports d'hiver.

Ce rapport propose d'échelonner le remboursement des avances remboursables consenties aux collectivités supports suite aux mauvaises conditions d'enneigement. Le Syndicat mixte désormais prend à sa charge les emprunts en cours et nous prorogerions le remboursement sur une durée de cinq ans à compter de 2008. Le conseil régional a, quant à lui, consenti un remboursement sur un délai de deux ans. Ceci facilitera l'existence de ces syndicats mixtes et leur fonctionnement.

Je précise que, les rapports n° 42 et 43, ont eu un avis favorable à l'unanimité des commissions et le rapport n° 45, un avis réservé du parti communiste dans les deux commissions ayant traité de ce sujet.

### ***TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS***

#### **51. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME TRANSPORT MULTIMODAL**

**M. NEGRE.-** Ce rapport présente l'avancement des actions menées depuis le vote du BP 2007 en matière de politique de déplacement, notamment au travers d'études et de travaux dans le cadre du contrat de plan ferroviaire Etat-Région. Il s'agit du schéma départemental des transports collectifs, avec la mise en accessibilité notamment du réseau TAM aux personnes à mobilité réduite. Le rendu de ce schéma est prévu fin 2007.

Ensuite, et c'est très important, une démarche a été lancée pour équiper le réseau TAM en matériels billettiques compatibles pour la fin de l'année 2008. Un document de référence technique, le REFOCO départemental a été approuvé, qui permettra l'interopérabilité entre les systèmes billettiques à venir, notamment de la CASA et de la CANCA, dans un premier temps.

Les TER du conseil régional vont déployer un système billettique eux aussi et l'ensemble permettra, c'est important et j'attire l'attention des collègues, à partir du dernier trimestre 2008 aux

réseaux de la CANCA, de la CASA et du conseil général d'être équipés de systèmes billettiques compatibles, qui pourront gérer des supports interopérables.

Tout cela pour dire que c'est le début de la "carte azur", dont nous parlons depuis dix ans ; nous la verrons apparaître à partir du dernier trimestre 2008. C'est une avancée considérable pour les déplacements dans les Alpes-Maritimes.

Concernant le schéma directeur des ports départementaux, l'intégration du Port de Nice au 1<sup>er</sup> janvier 2007 dans les ports départementaux a soulevé la nécessité d'une vision globale sur l'ensemble des ports et de la définition des orientations stratégiques cohérentes à moyen et long terme.

Cette étude va se dérouler en trois phases : d'une part, établir un diagnostic détaillé de l'activité portuaire existante ; d'autre part, analyser les grandes activités portuaires et leur répartition par port ; enfin, et je m'adresse à Patrick ALLEMAND notamment, élaborer le schéma directeur proprement dit des ports départementaux (il est parti, c'est dommage, mais ses collègues le lui diront).

Il s'agit de définir une vision d'aménagement de chaque port départemental. Cette réflexion trouvera son prolongement dans une étude de faisabilité d'un nouveau site portuaire, dont la procédure de consultation en cours doit aboutir prochainement. Cette étude d'un nouveau port éventuel comportera, je le dis à l'ensemble des collègues ici présents, deux phases techniques : une première visant à élaborer trois scénarii d'implantation du nouveau site portuaire ; une deuxième visant à mener une étude détaillée du scénario retenu.

Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, la durée prévisionnelle de l'étude est de 21 mois.

Concernant le contrat de plan ferroviaire Etat-Région 2000-2006, des crédits supplémentaires sont nécessaires, afin de solder les travaux réalisés et de lancer les opérations prévues notamment dans l'exécution de l'avenant n° 1 à la convention Cannes/Grasse, à savoir la suppression de passages à niveau dangereux et l'anticipation de travaux sur la deuxième phase de réalisation de la troisième voie entre Antibes et Cagnes-sur-Mer, pour 1,5 million d'euros.

Concernant la ligne à grande vitesse, les caractéristiques techniques et économiques du projet seront déterminées à la fin de l'année. Le conseil général participe à ces études, car une convention de partenariat a été signée entre les collectivités de la Région PACA, l'Etat, RFF et la SNCF pour mener à terme des études devant aboutir au choix d'un scénario.

Là encore, ce dossier, qui est un des plus importants pour l'avenir des Alpes-Maritimes, progresse bien, puisque la première phase de ces études - le conseil général y participe à hauteur de 212 000 euros - sera achevée à l'été 2007 et doit permettre d'expertiser toutes les contributions que les acteurs ont apportées lors du débat public.

Nous avons prévu, dans le contrat de projet, 135 millions d'euros pour les acquisitions foncières. Il faut modifier, à la page 497, le terme "premières acquisitions *financières*", car ce sont plutôt les premières acquisitions "*foncières*".

Concernant, le financement du SYMA, la régionalisation de la ligne implique la prise en charge désormais par la Région PACA au budget de fonctionnement. Toutefois, il existe des soldes et des reliquats, qui s'élèvent à 1 140 860 euros. Le conseil général paiera bien entendu ces reliquats.

## ***SOLIDARITE TERRITORIALE***

### **68. POLITIQUE DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS**

**M. NEGRE.-** Ce rapport propose une mise à jour du règlement des aides aux collectivités, dont six modifications principales.

## ***TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS***

### **69. ACTIONS DE SÉCURITÉ ET DE QUALITÉ SUR LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL TAM**

**M. NEGRE.-** Ce rapport présente des mesures visant, - c'est un souci de l'Assemblée départementale et notamment de son Président, à juste raison, - à améliorer la sécurité sur le réseau départemental de transport TAM, par la passation d'une convention sécurité entre l'Etat et le Département, à laquelle les communes pourront s'associer, ainsi que par la mise en place de caméras embarquées dans les véhicules.

Je m'arrête un instant à cette convention sécurité. Je voudrais rappeler tout simplement que, les services ont réussi, alors qu'il y a eu une augmentation de 40 % du trafic, à gérer en l'espace de quelques mois l'ensemble de ces difficultés. Aujourd'hui, tout a été remis à plat et il n'y a plus aucune réclamation dans le fonctionnement du réseau de transport public des Alpes-Maritimes.

J'ajoute un deuxième point très positif : lors des incidents sur la ligne 710, il y a eu une réactivité extrêmement forte du conseil général, à la fois politique et des services, permettant aujourd'hui de répondre à ces points très précisément.

Je rappelle qu'il y a eu en un an onze cas signalés d'agression physique pour cent lignes, 10 millions de voyageurs et 250 autocars, représentant quantitativement, 0,000. Le réseau de circuits de transport des Alpes-Maritimes est un réseau sûr, mais en plus il y a une tolérance zéro, telle que voulue par le Président à juste raison encore. Nous avons eu 50 exclusions, temporaires ou définitives, pour ceux qui ne respectaient pas la sécurité à bord.

De plus, nous sommes à mettre en place des caméras embarquées, à raison de 4 460 euros hors taxes par véhicule et 2 200 euros hors taxe par station de lecture.

Nous engageons en plus quelque chose de très important pour l'avenir des déplacements : une démarche qualité qui se base sur une grille de référence des objectifs à atteindre et, bien entendu, une vérification de cette qualité. Le Président a imaginé pouvoir verser un bonus à hauteur de 10 % des contributions totales du Département, soit 1 640 000 euros affectés au prorata du nombre d'heures des chauffeurs affectés à chaque DSP.

Enfin, nous prévoyons la création, pour la première fois, d'un titre interopérable TAM plus bus, ce qui permettra, là aussi, d'amorcer la fameuse carte Azur par un échange modal entre deux réseaux, sur la base d'un coût très attractif représentant une économie de quatre mois sur chaque abonnement annuel. Enfin, la gratuité sur le réseau TAM est prévue dans le cadre du plan ozone et l'actualisation tarifaire du réseau.

Je termine, M. le Président, par une réaction à mon tour. J'ai la chance et le privilège d'avoir la délégation de l'aménagement du territoire - je l'ai aussi à la CANCA - et je m'étonne de l'inquiétude manifestée par notre collègue VINCIGUERRA. En fait, c'est avant qu'il fallait être inquiet.

Aujourd'hui, je pense que Marius PAPI a la bonne position en applaudissant la création de l'OIN. Qui a créé l'OIN, sinon le Ministre Président du conseil général ?

Aujourd'hui, M. VINCIGUERRA, pour la première fois dans l'aménagement du territoire de la Plaine du Var, je suis plein d'optimisme, grâce à l'OIN et à son Président.

Je vais terminer en vous invitant tous le 30 juin à l'inauguration du bord de mer à Cagnes-sur-Mer et le 1<sup>er</sup> juillet à suivre votre Président pour la Journée départementale du vélo : tous en selle, sachez qu'au bord de mer, nous allons pédaler.

Merci, M. le Président.

**M. Le Président.-** Moi, je vous invite à me suivre, j'ai prévu de faire Auron/Nice. Vous me direz, c'est en descente... Si vous ne redoutez pas la descente, vous pouvez le faire.

**M. VINCIGUERRA.-** En ce qui concerne la journée vélo, j'y viendrai volontiers, mais en tricycle...

Pour répondre à mon honorable collègue, qui a dit que j'aurais dû m'inquiéter avant, je me souviens d'une époque où j'étais reçu à la coordination contre la 8bis dans les bureaux que nous avons à Vence et où je t'ai fait part de mes inquiétudes. Je te trouve injuste de dire que je ne me suis pas inquiété à temps. Je me suis inquiété à une époque où, dans Nice Matin, le Président de la CCI me traitait "d'ayatollah de l'écologie". Il ne faut pas dire ce qui n'est pas le reflet de la vérité.

**M. NEGRE.-** Je rectifie mes propos, il est vrai que tu t'es inquiété en son temps, mais aujourd'hui tu devrais avoir des formules favorables, car nous avons justement l'OIN.

**M. VINCIGUERRA.-** J'attends de voir.

**M. Le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? M. ALBIN...

**M. ALBIN.-** M. le Président, si vous le permettez, quelques remarques, notamment sur un dossier concernant la solidarité territoriale, plus particulièrement le programme de l'Agence de l'eau 2007A.

Nous nous apercevons, à travers ce dossier, que depuis maintenant quelques années, mais cela s'accélère aujourd'hui, l'Agence de l'eau, en cadrant de plus en plus sa participation sur des programmes extrêmement précis, se désengage au fil des ans dans le financement d'opérations pourtant rendues indispensables et nécessaires pour les communes, notamment rurales, à travers les mises aux normes, ce qui conduit bien évidemment le conseil général des Alpes-Maritimes à accroître sa participation pour venir compenser, autant que faire se peut, ce désengagement.

Cela est d'autant plus aggravé que le FSR, qui a remplacé le FNDAE, a des moyens demeurés constants et ne peut pas répondre à tous les besoins de financements en matière d'équipements et d'amélioration des régies, notamment des régies municipales d'eau dans les communes rurales.

Des améliorations sont rendues indispensables par la mise aux normes pour répondre aux exigences européennes en matière de qualité d'eau, par des équipements divers notamment visant à réduire les fuites ou à augmenter les ressources ce qui implique bien évidemment de grandes difficultés pour ces régies municipales qui ne peuvent pas faire face, avec leur budget de l'eau, compte tenu du faible nombre d'abonnés, aux investissements rendus pourtant indispensables et incontournables.

Dans ce cadre, je pense que notre collectivité, compte tenu de la politique de l'agence de l'eau, se verra contrainte, au fil des années, à augmenter sa participation pour ce type d'investissements. Je ne parle pas là des extensions de réseaux liées à un développement urbanistique ou autre, je parle simplement de ce qui existe et de la mise aux normes en matière de réglementation.

L'effort consenti par les communes à travers leur budget de l'eau, même en doublant ou en triplant le prix de l'eau, ne peut en aucun cas être supporté par ces collectivités.

Je tenais à vous faire part de nos réactions concernant la politique mise en œuvre par l'agence de l'eau et les conséquences que cela aura sur notre collectivité s'il n'y a pas, à un moment, une discussion pour que le cadrage se passe un peu différemment, d'autant que les grandes entreprises publiques ne sont vraiment pas intéressées par ces problèmes.

**M. Le Président.-** M. ALBIN, depuis ce matin, chaque fois que vous intervenez sur les interventions du conseil général - c'était vrai pour M. VICTOR sur les aides aux communes -, vous essayez de faire croire que nous baissons nos interventions.

**M. ALBIN.-** Ce n'est pas ce que je dis. Au contraire, je dis que notre collectivité sera obligée d'intervenir de plus en plus, car l'agence de l'eau se désengage de plus en plus, la situation est encore plus critique en matière d'assainissement.

**M. Le Président.-** Regardez, notre collectivité, pour vous démontrer que nous ne nous substituons pas à une baisse de l'engagement de l'agence de l'eau, en 2004 il s'agissait de 477 199 euros, en 2005 de 438 000 euros, en 2006 de 534 000 euros et en 2007 de 570 000 euros.

Pour ce qui est de l'agence de l'eau, en 2004 c'était 1 283 000 euros, en 2005 1 333 000 euros et en 2006 1 529 000 euros. Nous avons augmenté notre participation, l'agence de l'eau a aussi augmenté la sienne.

**M. ALBIN.-** Sauf que, dans le rapport que vous nous présentez, il s'agit d'un cadrage pour les années à venir, donc pour le programme 2007-2012. Là, vous nous parlez d'un programme antérieur. C'est pourquoi je me permettais de faire ces remarques.

Puisque tous les dossiers ont été passés en revue, en ce qui concerne plus particulièrement la politique des transports et des déplacements, bien évidemment nous ne pouvons que nous satisfaire des avancées et des mesures qui seront prises, notamment en matière de billettique et de tarification. Je pense que c'est une mesure incitative pour permettre le développement du transport collectif.

En matière de sécurité, plus précisément, certes il y a la mise en place de caméras, l'équipement de bus, des liaisons avec une intervention et des accords avec la Police Nationale, la Gendarmerie, les Polices Municipales. Cependant, il me semble incontournable, si l'on veut compléter ce dispositif, de permettre aussi une présence humaine plus soutenue dans les cars, avec des contrôleurs qui puissent opérer des contrôles ponctuels, mais fréquents, aussi bien sur le réseau TAM - c'est une bonne façon de garantir les recettes et cela aura des répercussions sur le prix que notre collectivité aura à payer quand il y a renouvellement des conventions de délégation de service public - que dans les transports scolaires.

Même si les chiffres aujourd'hui ne sont pas alarmants, il me semble important de jouer cette carte de la prévention avec une présence humaine, pour éviter demain d'être obligé d'engager des moyens bien plus importants pour régler des problèmes de comportement dans les transports.

**M. Le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. CUTURELLO.-** A propos du dossier n° 45 sur l'étalement du remboursement des avances accordées en 2000 en soutien aux stations de sports d'hiver, nous sommes bien entendu favorables à cet échelonnement, mais je voudrais vous faire une remarque et manifester une inquiétude.

Vous dites dans le rapport que le conseil général a décidé de créer des syndicats mixtes afin d'inscrire son action dans une stratégie à long terme, non plus fondée sur une assistance financière ponctuelle, mais sur un véritable partenariat entre les différents acteurs locaux. Or, il n'y a pas eu de neige en 1999-2000, raison pour laquelle nous faisons ce rééchelonnement, il n'y en a pas eu beaucoup cette année et, si nous prenons au sérieux ce qu'a pu vous dire M. AL GORE vendredi, il y en aura malheureusement de moins en moins. L'or blanc que l'on avait espéré il y a une trentaine d'années, quand on a fait de gros investissements dans ce domaine, commence à fondre sérieusement.

Je m'inquiète du fait que nous allons va être amenés à soutenir de plus en plus des stations en difficulté. Ce n'est pas en multipliant les canons à neige que nous arriverons à résoudre ce problème ; il ne suffit pas d'avoir des canons, il faut aussi la bonne température, et pour faire baisser la température, nous n'avons malheureusement pas encore trouvé de solution technique, à moins d'envisager de faire comme à Dubaï, mais c'est là sur un espace très limité, où l'on a fait une station de ski fermée, un énorme réfrigérateur. Ne pouvant aller vers cela, je manifeste mon inquiétude à ce sujet. Il faudrait essayer de réfléchir et voir comment les choses peuvent évoluer.

**M. Le Président.-** Comme je vous ai beaucoup entendu vous exprimer sur ce sujet - rien ne m'échappe - notamment sur la chaîne publique locale, où vous aviez dénoncé la politique du conseil général en matière de soutien aux sports d'hiver - j'ai l'enregistrement et le script - cela veut dire que vous nous proposez d'arrêter ?

**M. CUTURELLO.-** Non.

**M. Le Président.-** Dites-le, c'est important.

**M. CUTURELLO.-** Si vous m'avez écouté religieusement, comme je le suppose, lors de cette émission, vous avez sans doute remarqué que j'ai dit que des erreurs avaient été commises il y a une trentaine d'années dans les investissements faits dans ce domaine, dont nous avons aujourd'hui les conséquences.

Je n'ai pas dit qu'il fallait tout arrêter. J'ai même dit, répondant à l'interpellation d'un journaliste, que pour cette année bien évidemment il fallait aider les stations en difficulté, que c'était la moindre des choses. Ceci dit, sans polémique, le problème est là et je crois qu'il faudra lui trouver des solutions.

**M. Le Président.-** Pour l'instant, cette année, qui a été sans doute l'année la plus difficile en termes de climatologie des quinze ou vingt dernière années, nos stations ont quasiment toutes ouvert. Cela veut dire que l'activité économique a pu avoir lieu.

Nous pouvons identifier les années sans neige des quinze dernières années où les stations n'ont pas ouvert du tout, où pas un seul commerçant n'a levé sa devanture. Non seulement nous avons ouvert, mais en plus nous avons accueilli une clientèle des Alpes du Nord qui, parce que les stations ne s'étaient pas équipées comme nous - voire d'Autriche ou d'Italie - est venue chez nous.

Il faut savoir que notre chiffre d'affaires, par exemple sur Auron et Isola 2000, est supérieur cette année à l'année précédente, simplement parce que nous avons inauguré une réserve collinaire sur Isola 2000 qui nous a permis de quasiment couvrir la totalité du domaine. Nous sommes montés en chiffre d'affaires sur une année sans neige, une année où un gros tiers des stations françaises, les deux tiers entre Noël et les vacances de février, n'ont même pas ouvert. Tant est si bien que la Fédération Française de Ski a organisé un certain nombre d'épreuves internationales chez nous, qu'ils ne pouvaient même pas faire en Savoie.

C'est le fruit d'une politique que vous accusez et dont, moi, je me félicite. Si vous voulez vous adresser aux dizaines de milliers de Niçois, d'Antibois, de Cannois, de Mentonnais... Vous êtes un élu de la Ville de Nice, quelques milliers d'habitants de votre canton, M. CUTURELLO, ont pris beaucoup de plaisir cette année à aller skier à Valberg, à Auron, à Isola 2000. Je suis très heureux que vous leur disiez que vous n'êtes pas content qu'ils aient pu aller skier, que donc vous vous opposez à cette politique qui leur permet de trouver un peu de loisir à moins d'une heure de route de chez vous.

Je pense que, le moment venu, comme ils l'ont fait récemment, ils apprécieront de nouveau, M. CUTURELLO.

**M. CUTURELLO.- Vous avez un sens de la nuance admirable. Tout va très bien, Mme la Marquise, alors continuons...**

**M. Le Président.-** En tout cas, non seulement nous nous sommes attachés, avec Charles-Ange GINESY chargé de la politique de la montagne, à conforter notre produit neige, mais en plus à développer la diversification des activités entre l'été et l'hiver, parce qu'aujourd'hui les clientèles évoluent. Quand on se rend dans nos stations en été comme en hiver, on n'y va pas forcément pour faire du ski.

Aujourd'hui, un grand nombre de familles vont l'hiver à la montagne simplement pour partager les loisirs de la montagne. C'est pourquoi nous nous sommes engagés sur des programmes de diversification qui vont bien au-delà du seul produit ski. Sur le produit, nous ne sommes pas loin d'avoir quasiment répondu à tous les besoins et nous arrivons au terme de nos gros programmes de consolidation, qui nous garantissent désormais que nous pourrions ouvrir notre domaine chaque année.

Pour le reste, en revanche, nous allons maintenant accentuer le développement de nos stations sur le patrimoine, sur les loisirs hors ski pour les enfants, les familles, les personnes âgées, pour que cela puisse assurer une mixité, que chaque équipement puisse être utilisable à la fois l'été et l'hiver.

Nous réfléchissons, par exemple, à l'enneigement artificiel et comment faire en sorte pour que cela puisse aussi servir d'arroseur afin d'entretenir les pelouses de golf ou de practice, comme à Valberg.

Nous sommes en train de regarder pour que toute surface utilisable - que ce soit en domaine skiable l'hiver, en tennis l'été ou en terrain de tir à l'arc, en site de VTT - ait une mixité. Nous raisonnons ainsi.

Nous devenons attractifs pour une clientèle que nous n'avions pas il y a quelques années, qui allait plutôt dans les Alpes du Nord, en Italie, en Suisse, en Autriche, et qui maintenant réserve des séjours chez nous.

Si nous avons un soin à apporter maintenant, c'est sur la qualité et la diversité de l'hébergement, pour qu'il y en ait pour toutes les couches sociales, pour toutes les catégories. C'est là que nous pêchons encore et je souhaite que nous inventions des produits qui notamment s'appuient sur les zones de revitalisation rurale, qui offrent certains critères pour l'hébergement. Quasiment tout notre massif peut bénéficier de ce classement.

En tout cas, je crois que nous ne sommes pas trop mal positionnés. Nous avons gagné des parts de marché, nous avons consolidé notre produit. Sincèrement, si nous n'avions pas fait ce que nous avons fait ces dernières années... peut-on imaginer que Gréolières ait ouvert cette année?

**M. MASCARELLI.-** Absolument...

**M. Le Président.-** Il y a un certain nombre de familles dont nous avons sauvé l'implantation. Nous avons évité la désertification, la fermeture d'écoles, des services publics, etc. C'est un choix, il est dommage que vous le contestiez.

**M. CUTURELLO.-** Je ne le conteste pas.

**M. Le Président.-** Je vais mettre aux voix les rapports de M. NEGRE.

*Le dossier n° 42, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 43, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 45, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 68, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 51, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 69, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Est-ce que M. MASCARELLI peut nous présenter les 46 et 47 ?

**46. ACCORD CADRE POUR LA PROTECTION ET L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES POUR LA PÉRIODE 2007-2012 - SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE, DE LA CONVENTION D'APPLICATION ET DU CONTRAT DE MANDAT**

**M. MASCARELLI.-** D'autant plus volontiers que le 46 a déjà fait l'objet de commentaires. Il traite du renouvellement de l'accord-cadre qui nous lie à la Région et à l'Agence de l'eau depuis 1989, ce pour la période 2007-2012. Il s'agit de signer l'accord-cadre, la convention d'application et le contrat de mandat.

**47. PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU 2007A POUR L'ASSAINISSEMENT, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES - AVIS DE PRINCIPE SUR L'INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT**

**M. MASCARELLI.-** Dans la logique du précédent, ce dossier propose le programme d'application.

*Le dossier n° 46, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 47, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **44. COMMUNICATION SUR LA DÉMARCHE PÔLES D'EXCELLENCE RURALE**

**M. GINESY.**- Quand vous étiez ministre délégué à l'aménagement du territoire, vous avez initié, en même temps que les pôles de compétitivité, les pôles d'excellence rurale. C'est ainsi que nous avons eu "Montagnes d'Excellence, tourisme et technologies", "Montagnes d'excellence santé et technologies", "Montagnes d'excellence et filière bois". Vous avez fait un choix très fort, consistant à porter, avec l'assemblée départementale, cette politique au niveau de l'Etat.

Ce rapport est un rapport d'information, car nous sommes aujourd'hui passés en phase opérationnelle. Je vous fais grâce de la lecture de l'ensemble des porteurs de ces dossiers, des maîtres d'ouvrage, ainsi que des différentes opérations, mais c'est véritablement le témoignage de l'enrichissement de notre politique par l'action de l'Etat et l'action complémentaire du conseil général.

#### **49. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE PUGET-THÉNIERS**

**M. MASCARELLI.**- Il s'agit d'un dossier de modification des statuts du syndicat mixte de l'abattoir de Puget-Thénières. La chambre d'agriculture n'étant pas soumise à TVA, sa participation dans le syndicat empêchait l'abattoir de Puget-thénières de pouvoir récupérer la TVA. Pour en faire bénéficier tous les clients, il a été décidé de modifier nos statuts pour sortir la Chambre d'agriculture, qui n'est pas bien sûr évincée de l'Abattoir de Puget-Thénières, mais qui est tout simplement devenue personnalité invitée, avec avis consultatif.

**M. Le Président.**- Avez-vous des interventions ?

*Le dossier n° 44, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 49, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **48. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU PLAN D'ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR LES BASSINS CÔTIERS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA-ANTIPOLIS**

**M. BLANCHI.**- Ce sont toutes les actions à mener pour la prévention des inondations sur ces bassins côtiers, largement détaillées : animation, communication et information, études de prévention.

L'enveloppe des crédits départementaux susceptible d'être mobilisée sur ces actions s'élève à 1 260 400 euros, ce qui représente une intervention de 9,27 % du coût total du plan.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité par la commission de l'Ecologie et du Développement durable.

**M. Le Président.**- Avez-vous des interventions ?

*Le dossier n° 48, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE**

### **16. MISE EN ŒUVRE DE LA LOI PORTANT RÉFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

**Dr HERICORD.-** Cette loi du 5 mars 2007 s'inscrit dans une dynamique nationale de rénovation de la politique de l'enfance et met le conseil général et son président au cœur du système.

Les nouvelles orientations de la loi amendent le dispositif dans sa globalité, en privilégiant quatre axes : la prévention, l'organisation du signalement au sein des conseils généraux, l'instauration de nouveaux modes de prise en charge de mineurs et les droits des usagers.

### **17. ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : ADAPTATION DE LA RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE**

**Dr HERICORD.-** Ce dossier concerne l'accueil du jeune enfant.

Dans le cadre de la politique de développement et de soutien des structures d'accueil, les subventions départementales passent pour les communes de moins de 10 000 habitants de 2,04 euros à 4,08 euros. Pour les aides à l'investissement, nous apportons notre soutien financier dans le cadre de création, d'aménagement et extension, de transformation, de mise en conformité des locaux des structures d'accueil de la petite enfance. Nous passons de 10 à 20 %.

Il y a également le soutien aux assistants maternels et familiaux, sujet d'importance puisqu'il s'agit d'accepter la présence de chiens, selon les catégories, au domicile de ces assistants en prévoyant d'imposer un suivi sanitaire annuel, d'inclure un article spécifique dans le contrat d'accueil, de prévoir la production d'un justificatif d'assurance, d'autoriser les services départementaux - ce que nous faisons déjà - à mener des investigations et à prendre les décisions nécessaires à la sécurité des enfants accueillis.

Pour le soutien aux relais intercommunaux d'assistants maternels, là aussi l'assemblée départementale a approuvé le principe d'une participation financière à hauteur de 10 % du prix plafond de la prestation versée annuellement par la CAF. Nous allons passer à 20 % aujourd'hui.

En ce qui concerne le soutien aux structures d'accueil collectif, il s'agit, en fonctionnement, de doubler le prix de référence alloué aux structures, d'ouvrir le droit aux structures interentreprises, d'en faire bénéficier les microstructures expérimentales, sous réserve qu'elles remplissent les conditions de personnels et de fixer à 20 % le montant des travaux de création, d'aménagement, de transformation pour les subventions allouées.

Concernant, le soutien aux relais communaux et intercommunaux d'assistants maternels, il s'agit ici de porter à 20 % du prix plafond de la prestation de service relais assistant maternel versé par la CAF, la participation versée aux relais communaux et intercommunaux aux assistants maternels.

### **18. OCTROI D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE LA POUPONNIÈRE "MONTBRILLANT" À CANNES ET DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DU DÉPARTEMENT**

**Dr HERICORD.-** Nous allons d'abord garantir un emprunt à hauteur de 75 %, et ensuite apporter une aide de 33 % du coût de la construction, soit 1 122 000 euros.

**19. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION LES BAMBINS DE LA VÉSUBIE À ROQUEBILLIÈRE GÉRANT LE MUTI-ACCUEIL "LES BAMBINS DE LA VÉSUBIE**

**Dr HERICORD.-** Il s'agit d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 9 040 euros, pour la création d'une cuisine aux normes actuelles.

**AIDE AUX PERSONNES AGEES**

**20. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ORGANISATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES**

**Dr HERICORD.-** Nous rencontrons quelques difficultés pour le financement de tous nos lits. Il s'agit de déterminer des critères en vue d'établir le classement prioritaire des projets non retenus en raison de financements insuffisants. Je pense que tout le monde a lu les critères.

**Mme BOY-MOTTARD.-** Sur le rapport n° 16, vous l'avez souligné, l'efficacité de la loi du 5 mars 2007 va dépendre pour l'essentiel des mesures qui seront adoptées par les conseils généraux pour son application.

Malheureusement, force est de constater que ce rapport, qui est extrêmement général, se contente de reprendre les principales orientations de la loi, avec en annexe une note un peu plus détaillée mais qui nous apprend peu de choses sur les intentions de notre collectivité.

En effet, on nous demande de voter ici une délégation à la commission permanente qui examinera les conventions et protocoles nécessaires devant intervenir avec les partenaires. Je ne doute pas de la qualité future du travail qui sera fait, mais je pense que l'on aurait pu développer quelque peu les mesures essentielles, nécessaires à la mise en œuvre de la loi.

J'entends bien qu'il y a des urgences à la constitution de certaines structures qui ont un rôle très important à jouer - la cellule de recueil, de traitement, de suivi, etc., ou encore l'observatoire départemental de la protection de l'enfance -, mais l'efficacité de la loi dépendra essentiellement des moyens qui seront mis en œuvre pour son application.

Sur ce point, nous n'avons pas vraiment d'éléments. Il nous est simplement dit dans la délibération que des crédits ont été mobilisés par le gouvernement pour être délégués aux départements, mais avons-nous une idée du montant de ces crédits pour les Alpes-Maritimes ?

La loi de 2007 apporte de sérieuses améliorations à la protection de l'enfance en privilégiant la prévention, et c'est sur ce point que je voudrais faire une remarque, plus précisément sur les actions de prévention pré et post-natales, afin qu'il en soit tenu compte dans la réflexion future de notre collectivité. Même si notre délibération de ce jour ne porte pas forcément directement dessus, c'est induit.

En effet, l'un des mérites du texte est de mettre l'accent sur la nécessité d'une prévention précoce. Cette prévention commence en période périnatale, pendant la grossesse, à la naissance, au retour à la maison. Cela signifie la création d'un certain nombre de postes qui ne soient pas uniquement des postes administratifs :

- des postes de sages-femmes. Le Ministère des solidarités et de la santé a sorti un guide pour l'application de la loi, dont il ressort la nécessité d'augmenter le nombre de sages-femmes pour arriver à une par circonscription ; nous n'avons pas le compte ici, il y a

22 circonscriptions et 17 sages-femmes, voire encore moins en équivalents temps plein. Il en faudrait au moins cinq de plus,

- des postes de psychologues, un par circonscription aussi.
- des postes de puéricultrices pour permettre le suivi post-natal précoce.

Je ne vais pas développer le reste sur la prévention précoce, mais j'aurais pu parler également des besoins en personnels qui seront nécessaires pour les actions de bilan santé de tous les enfants de trois à quatre ans en maternelle, les actions de prévention de dépistage des troubles d'ordre psychologique, physique, sensoriel, d'apprentissage, où il faudra aussi des moyens en personnels (médecins, infirmières).

Vous l'aurez compris, mon intervention a pour objet de mettre l'accent sur la nécessité de donner à l'action sociale des moyens en personnel, mais nous ne voulons pas que cette loi reste lettre morte. L'idée est de vraiment accentuer cette prévention précoce, si nous ne voulons pas nous cantonner à de la protection/répression.

Bien sûr, nous votons la délibération, mais nous aurions aimé y trouver des indications montrant la conscience de notre collectivité sur ce point.

Sur le rapport n° 17, juste un mot. Nous sommes d'accord pour l'amélioration des soutiens prévus pour les structures d'accueil collectif et les relais d'assistants maternels. Cependant, il y a eu, le Dr. HERICORD l'évoquait tout à l'heure, un débat animé en commission des affaires sociales pour savoir si nous pouvions accorder un agrément aux candidats assistants maternels ou familiaux possédant un chien à leur domicile, chose qui leur est refusée depuis octobre 1997 et que la délibération de ce jour veut admettre.

Bien sur, il y a de nombreuses conditions exigées. Cela veut dire qu'il y aura un travail de contrôle important à effectuer : race du chien, vérification des vaccinations, vérification des visites obligatoires chez le vétérinaire, information aux parents, justificatifs d'assurance, etc. Est-ce que ce surcroît de travail était bien nécessaire ? D'autant que le Dr. HERICORD nous disait que des accidents sont toujours possible, même avec les chiens les plus doux. Une petite question : y a-t-il à ce point pénurie d'assistants maternels que l'on doive modifier nos exigences ? Cette décision de refuser l'agrément aux candidats ayant un chien à leur domicile avait été prise après avis de la commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et familiaux. Est-ce que cette commission a changé d'avis ?

Je ne dis pas que le débat sur ce point a été extrêmement passionné dans notre groupe, mais disons qu'il y a une tonalité plutôt hostile.

J'en profite pour continuer avec le rapport n° 20 sur le schéma départemental gérontologique. D'une manière générale, nous pouvons regretter que tous les projets ayant obtenu un avis favorable des différentes instances, dont la nôtre, ne puissent aboutir faute d'un financement suffisant de l'enveloppe de soins, enveloppe qui relève de l'Etat. Vous devriez vous adresser à votre collègue au sein du Gouvernement pour voir si l'on ne peut pas faire un effort. En attendant, vous classez les projets en fonction des priorités retenues par le schéma, vous vous prononcez sur des coefficients attribués à chacune de ces priorités.

Dans la proposition qui est faite, des petites choses me gênent, car ces propositions ne me semblent pas tenir suffisamment compte de l'importance relative que nous avons donnée aux différents critères. Nous avons mis l'accent - vous en aviez convenu en modifiant d'ailleurs le

**schéma - sur la nécessité à prévoir des créations de lits habilités à l'aide sociale dans les zones urbaines.**

**Une remarque qui vient de l'expérience, au fur et à mesure que le schéma a été mis en œuvre, dans la plupart des projets qui nous sont soumis, nous avons soit des créations ou extensions prévoyant une habilitation à l'aide sociale à 100 % du secteur public, soit des projets qui se contentent de respecter tout juste les 20 %, voire un peu plus, car c'est obligatoire.**

**Il y en a finalement très peu en intermédiaire, 40 % 60 % ou 80 %, etc. Faire démarrer à 40 % avec un coefficient 1 de lits habilités à l'aide sociale sera-t-il suffisamment incitatif pour les établissements ? Par rapport à zéro, quand on a 20 % cela risque de ne pas les pousser beaucoup.**

**Par ailleurs, le coefficient retenu pour la localisation en zone urbaine n'est que de un. Je trouve que nous sommes là vraiment loin du compte. A côté de cela, il me semble que le coefficient de 4 attribué au redéploiement est particulièrement élevé. Bien sûr, il est fondamental que ces établissements puissent améliorer les conditions d'accueil en se redéployant et en allant s'installer ailleurs, mais il me semble que ce critère à lui seul ne devrait pas avoir autant d'importance.**

**Prenons un exemple. Supposons que nous ayons un projet de création de lits, dont 40 ou 50 % sont habilités à l'aide sociale. On récupère un point, coefficient 1. Ce projet est situé en zone urbaine : coefficient 1 à nouveau. Le projet au total aura deux points, ce qui n'est pas énorme. A côté, il y a un projet de redéploiement avec ou sans extension en zone non urbaine, avec transfert d'un village éventuellement à un autre. On aura un coefficient de 4 ou de 3, qu'il y ait ou non des lits habilités à l'aide sociale, encore que dans ces zones ils le soient souvent, mais pas toujours.**

**Est-ce que ce second projet pourra vraiment être prioritaire par rapport au premier qui créait ou étendait des lits habilités à l'aide sociale dans des zones urbaines ?**

**Nous pensons qu'il faudrait revoir ces critères en diminuant le coefficient de redéploiement et en augmentant celui de la localisation en zone urbaine, faute de quoi nous ne voterons pas cette délibération n° 20.**

**M. ALBIN.-** M. le Président, quelques observations concernant tout d'abord le rapport n° 16 qui, au travers de la loi du 5 mars 2007, transfère la responsabilité de la décision des actions relatives à la protection de l'enfance, de l'autorité judiciaire à une instance politique, en l'occurrence le conseil général des Alpes-Maritimes.

Nous préférons de loin la formule antérieure dans laquelle l'indépendance du juge pour enfants garantissait que les mesures de protection étaient motivées par le seul intérêt de l'enfant, en dehors de toute autre considération. Si le système effectivement ne répondait pas toujours aux besoins, ce n'était pas en raison de cette responsabilité de l'autorité judiciaire, mais de l'insuffisance des moyens dont elle disposait pour assumer pleinement cette fonction.

Parmi les faits marquants sur cette question, concernant notamment la différence entre les objectifs et les moyens dégagés pour les atteindre, permettez-moi de citer quelques exemples.

En matière de prévention et tout particulièrement pour la protection des enfants, force est de constater que la médecine scolaire, dont les moyens sont extrêmement réduits, ne permet plus de

déceler à temps, comme auparavant, tous les cas soit de santé, soit de maltraitance. Il y a environ un médecin pour 2 500 à 3 000 enfants et aujourd'hui de fortes probabilités pour qu'un enfant durant toute sa scolarité, qu'elle soit maternelle ou élémentaire, ne soit jamais visité par un médecin scolaire. C'est extrêmement préoccupant. Je parle là de moyens réellement mis en œuvre et je rappelle que les médecins scolaires ont un rôle essentiel.

Dans l'action de soutien aux adolescents, comment ne pas être préoccupé, au moment même où la Caisse d'Allocations Familiales réduit, tant au niveau financier qu'en matière d'actions, la prise en compte qu'elle opérait précédemment ? En clair, elle se concentre sur l'accueil et elle écarte toute action éducative, sportive ou culturelle qui était précédemment prise en compte dans les financements. En matière de signalement et de suivi de ce nouveau dispositif dirigé par les présidents de conseils généraux, comment pourrait-il être opérant et efficace avec aussi peu d'éducateurs disponibles ?

Dans les exemples que je tenais à citer, que penser de la mise sous tutelle et de la délégation éventuelle des prestations familiales à une personne physique ou morale déléguée extérieure à la famille ?

Ce sont autant d'éléments et de questions que nous nous posons sur cette réforme et qui nous amèneront à voter contre le rapport n° 16.

Concernant le rapport n° 17 et les mesures prises relatives à l'accueil des jeunes, si nous pouvons nous féliciter que le conseil général soit venu compenser en matière de petite enfance le désengagement de la Caisse d'Allocations Familiales en doublant sa participation, il y a, du fait du mode de calcul retenu par la Caisse d'allocations familiales, un effet pervers. En effet, pour les communes de plus de 5 000 habitants, la participation supplémentaire du conseil général vient en déduction de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales. Cela veut dire en clair que, pour ces communes-là, la Caisse d'Allocations Familiales intègre comme une ressource la participation nouvelle du conseil général et donc diminue celle qu'elle aurait dû apporter.

C'est pourquoi, M. le Président, nous formulons le souhait d'une rencontre avec la CAF afin de revoir cette question pour les communes de plus de cinq mille habitants, et que le dispositif appliqué aux communes de moins de cinq mille habitants soit opposable à l'ensemble des financements de la CAF.

Concernant les adolescents, la jeunesse, vous vous étiez engagés, en commission permanente me semble-t-il, à voir comment notre collectivité allait accompagner ce désengagement et venir en complément de l'aide apportée par les collectivités, par la CAF, pour permettre de maintenir les actions prévues. Vous vous étiez engagés à nous donner une réponse, à faire des propositions pour le mois de juin. Certes, le mois de juin n'est pas achevé, mais il semblerait que, dans les dossiers de la commission permanente que vous nous avez transmis, rien sur cette question ne se dessine de façon précise.

Voilà ce que je tenais à dire au nom du groupe communiste sur ces questions.

Concernant le dossier sur les personnes âgées, lors du schéma départemental gérontologique le diagnostic était suffisamment précis pour démontrer qu'il convenait de réaliser, d'ici 2010, 2 200 lits supplémentaires.

A ce jour, ces lits ont été réalisés essentiellement dans le cadre d'investissements privés. Il y a eu quelques extensions publiques, des redéploiement sur la bande littorale, mais ce qui aujourd'hui nous préoccupe encore plus est que, du fait de la réduction des moyens consacrés à la santé par

l'Etat, le programme initié par le Département, dans un département où le nombre de personnes âgées est important, ne permet plus de tenir ces objectifs de création de 2 200 lits, sous quelque forme que ce soit. En effet, ce programme sera conditionné aux moyens en matière de soins que l'Etat pourra apporter.

Il est vrai que, dans ce cadre, nous avons la crainte que ce programme ne puisse pas se réaliser et que demain, peut-être, notre collectivité, si elle veut atteindre ses objectifs, soit amenée à apporter un complément de financement pour justement permettre que ce programme se réalise.

Enfin, M. le Président, je suis déjà intervenu à plusieurs reprises sur cette question, mais je pense qu'aujourd'hui nous devons y être extrêmement sensibles. Qu'il s'agisse de l'Association des Petits et Moyens Etablissements Sanitaires et Sociaux, qui regroupe tous ces établissements au niveau national, ou des organisations syndicales de salariés, la sonnette d'alarme est tirée sur les difficultés rencontrées par les Etablissements pour pouvoir boucler leur budget et fonctionner de façon normale, en rendant une qualité de service normale ; pas en faisant du plus, mais en arrivant tout simplement à rendre un service adapté aux personnes dépendantes qu'ils sont amenés à recevoir. Aujourd'hui, les personnes placées dans les établissements sont de plus en plus dépendantes, nécessitent une prise en charge de plus en plus lourde.

C'est pourquoi nous proposons que, pour tous les établissements dont le prix de journée est inférieur ou égal à 50 euros, afin qu'il n'y ait pas de charge supplémentaire pour les résidents qui n'ont pas les moyens de payer plus que ce qu'ils paient - je ne parle pas des cas d'aide sociale, mais de ceux qui peuvent payer, qui ont quelques revenus - pour que cela ne pèse pas sur leurs possibilités, il y ait une participation supplémentaire sur la part dépendance versée par le conseil général pour permettre de bien prendre en charge les personnes accueillies.

L'APMESS que je viens de citer évalue cela à 3,5 % et je pense que nos services sont en capacité d'avoir une réflexion approfondie sur cette question. En tout cas, il nous paraît incontournable que quelques moyens pour la prise en charge de la dépendance dans les établissements, dont le prix de journée est inférieur ou égal à 50 euros, soient donnés par notre collectivité pour bien répondre à la demande.

Au moment où l'on parle beaucoup des personnes âgées, force est de constater que, dans le compte administratif que vous nous avez présenté tout à l'heure pour l'année 2006, les dépenses consacrées aux personnes âgées ont diminué de dix millions d'euros, soit environ 20 % du montant prévu. Dans ces dix millions d'euros, neuf millions proviennent des économies faites sur le financement des établissements qui accueillent des personnes âgées dépendantes, soit 19 % des 10 millions d'euros.

Voilà ce que nous souhaitons dire, ce qui nous amènera sur ce dossier n° 20 à nous abstenir.

**Dr HERICORD.-** Je vais d'abord répondre à Mme BOY-MOTTARD.

Nous l'avons déjà expliqué quand nous étions en séance préparatoire, nous avons mis l'accent d'abord sur la cellule départementale du signalement, puisque c'est la grande nouveauté de cette loi. Nous avons mis cinq personnes à disposition, ce qui est déjà très positif. Nos services ont assuré qu'il y aurait le nécessaire par la suite. Une chose est claire, nous avons déjà 17 sages-femmes et la loi en requiert 8, nous avons 60 puéricultrices et la loi...

**Mme BOY-MOTTARD.-** Comment cela "la loi en requiert 8" ?

**Dr HERICORD.-** Si nous tenons compte de ce que demanderaient les dispositions légales en matière de sages-femmes, je me suis renseignée auprès de nos services, nous en avons 17 et ils me répondent que c'est bien au-delà des huit sages-femmes qui découleraient de l'application stricte des textes. Le département des Alpes-Maritimes n'est donc pas particulièrement pauvre en matière de sages-femmes. En plus, nous faisons beaucoup de préparations à la naissance et à la parentalité lors de séances individuelles et collectives, des préparations en milieu aquatique, des groupes de paroles, des accompagnements et soutiens à l'allaitement maternel. Nous ne sommes pas les parents pauvres des départements.

En ce qui concerne les puéricultrices, à la suite de notre réunion, nous nous sommes documentés, nous avons un effectif de soixante puéricultrices et l'application stricte des textes en requiert 46.

Nous pouvons toujours faire mieux, c'est certain, mais je ne pense pas que nous soyons en sous effectif au niveau du personnel. Ce qui découle de cette loi est largement appliqué par le département des Alpes-Maritimes.

Pour le problème des chiens, il est vrai que je ne suis pas une grande fanatique des chiens, mais si c'est la loi qui le veut. Je crois qu'il existe un texte sur les chiens, non ?

**M. Le Président.-** Oui.

**Dr HERICORD.-** Si nous sommes obligés d'en passer par là... Il est vrai que cela créera un surcroît de travail, mais si c'est bien encadré, espérons qu'il n'y aura aucun problème. Je ne suis pas fanatique pour les accepter.

En ce qui concerne le schéma gérontologique, M. TABAROT aurait dû répondre, mais je vais essayer de le faire. M. ALBIN, vous avez déjà voté contre, malgré tout ce que nous vous avons proposé. Il y a là un grand progrès, car vous vous absteniez, ce qui est déjà très positif ; je pense qu'au prochain projet que nous vous présenterons, vous voterez pour.

Beaucoup d'établissements sont assujettis à l'aide sociale et finalement, je me retourne vers nos services, ces places d'aide sociale ne sont pas tellement remplies dans les Alpes-Maritimes.

**M. ALBIN.-** Je n'ai pas parlé de cela. Je n'ai pas parlé des places d'aide sociale, j'ai parlé des établissements qui pratiquaient un tarif inférieur ou égal à 50 euros.

**Dr HERICORD.-** Il y en a très peu.

**M. ALBIN.-** Les établissements publics.

**Dr HERICORD.-** Les établissements publics ne nous demandent pas de création.

**M. Le Président.-** Dr HERICORD, ne vous laissez pas distraire par M. ALBIN, allez jusqu'au bout de votre réponse.

**Dr HERICORD.-** Vous avez raison... Je pense que nous sommes parfaitement dans les normes. Nous avons fait beaucoup, nous sommes un département très performant.

Pour répondre à Mme BOY-MOTTARD, les critères ont été établis par des professionnels. Je pense qu'il n'y a aucune mauvaise intention dans l'établissement de ces critères et je suis très étonnée que vous votiez contre. C'est vraiment surprenant. Cela a été une démarche approfondie de

nos services. Nous n'avons pas la même gestion des enveloppes : l'Etat a une gestion annualisée ; c'est pourquoi nous avons un peu de décalage avec l'Etat, mais c'est l'unique raison.

Peut-être, M. le Président, pourriez-vous apporter d'autres renseignements ?

**M. Le Président.-** Nous allons terminer, car je pense que vous aviez tout le loisir de vous exprimer sur ces sujets en commission. Dr HERICORD vous a répondu et je vais compléter sa réponse.

D'abord, pour ce qui est des critères, le Dr HERICORD a parfaitement raison, ils sont définis par la DDASS. Si vous votez contre, vous ne votez pas contre notre rapport, vous votez contre les critères définis par la DDASS. La réalité est celle-là, ce n'est pas autre chose.

Je voudrais globalement vous dire que, sur le signalement de la petite enfance, de la prévention, de la protection de l'enfance, je vous ai écouté et cela ne m'étonne pas que vous ayez subi tant de conséquences de vos positions lors des précédentes échéances : il y a d'un côté le parti de la réforme, de l'autre ceux qui sont arc-boutés sur leurs archaïsmes, qui veulent que rien ne change ni ne bouge.

Nous, nous sommes dans le parti de la réforme et les Français veulent le changement. En matière de petite enfance, nous savons quelles étaient les faiblesses du dispositif et nous n'avons cessé de le faire évoluer. Pour moi, cela a été une priorité majeure que d'arriver à une politique (et je remercie Dr HERICORD de la manière dont elle l'a conduite, avec le soutien de beaucoup ici) qui apporte des réponses à tant de situations de détresse, de maltraitements, de difficultés dans la transversalité entre les administrations, les institutions et les organismes qui ont à juger et à agir.

Dans notre département, les signalements s'opéraient de manière indifférenciée par une saisine du Président du conseil général ou du Procureur de la République. Ce dernier avait la faculté de solliciter ou non les services du conseil général pour une évaluation de la situation.

L'organisation du signalement a donné lieu à la publication du guide pratique interinstitutionnel du signalement à l'usage des professionnels, fréquemment demandé et largement diffusé. Nous sommes, je crois, un des rares départements à avoir fait un guide aussi incitatif au signalement.

En 2006, 3 200 informations signalantes ont ainsi été traitées dans ce cadre. Il se trouve que les articles 12 et 13 de la loi du 5 mars ont introduit un nouveau dispositif d'alerte placé sous la responsabilité du Président du conseil général : mieux identifié et organisé, devant permettre de détecter encore plus tôt les situations d'enfants en danger. Pour cela, la loi prévoit de centraliser au niveau du Président du conseil général l'ensemble des informations dites préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou risquant de l'être.

Nous vous proposons aujourd'hui ni plus ni moins que les conséquences de l'application de la loi, qui nous donnera beaucoup plus d'efficacité. Je regrette que vous ne nous donniez pas les moyens, par votre vote, de vous associer à cette efficacité.

Ce dispositif s'appuie sur la création d'une cellule départementale. Vous dites que nous ne faisons pas le nécessaire, mais nous créons pour cela une cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes. Dorénavant, l'ensemble de ces informations, y compris celles qui pourraient être adressées directement au Procureur de la République, sera centralisé au sein de cette cellule départementale, qui sera chargée d'évaluer et traiter ces informations, en relation avec les travailleurs sociaux et médico-sociaux des

circonscriptions d'action médicale et sociale et les partenaires institutionnels et associatifs. Nous évaluons à cinq mille par an le nombre d'informations préoccupantes qui pourraient être transmises dans cette nouvelle organisation que nous vous soumettons aujourd'hui.

Nous nous donnons les moyens et la capacité de pouvoir les traiter. J'attacherai du prix à ce que son installation s'organise en parfaite coordination avec les Parquets et les magistrats des tribunaux de Nice et de Grasse, en relation avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

D'ailleurs, le Procureur de la République de Nice lui-même l'a salué il y a quelque temps. Il est vrai qu'il y a quelques années, nous avons quelques faiblesses. Nous avons complètement réorganisé notamment le foyer de l'enfance, mais aussi toute notre politique de l'enfance. Je salue le travail fait par Jacqueline HERICORD, celui fait par nos services sous l'autorité de M. GROUSELLE. Aujourd'hui, les mêmes magistrats qui dénonçaient un certain nombre de situations au foyer de l'enfance, notamment le Procureur de la République de Nice, saluent les efforts qui ont été faits et les résultats qui sont les nôtres. Cela démontre en tout cas que notre collectivité a pris des initiatives qu'elle se devait de prendre.

M. ALBIN, vous avez parlé une fois de plus de la CAF. J'ai été très attentif à ce que vous avez dit et j'ai demandé à mes services de le vérifier. Si la réalité - et je ne mets pas en doute les informations que vous portez à ma connaissance - est que la CAF profiterait du fait que nous ayons pris l'initiative de nous impliquer sur un certain nombre de réalisations communales liées à la petite enfance, en intervenant à un niveau plus élevé que par le passé... Ce n'est pas du fait du désengagement de la CAF, c'est là que notre point de vue diverge, M. ALBIN, en réalité la Caisse d'Allocations Familiales a fait un effort énorme au cours des trois ou quatre dernières années par rapport au passé et son niveau d'intervention aujourd'hui est bien plus élevé que ce qu'il était, sans vouloir polémiquer, dans les années avant 2002 ; Si ce n'est qu'après avoir, pendant des années, monté en puissance, la CAF a besoin de faire une pause.

Nous disons aux communes qui continueraient à prendre des initiatives qu'au moment où la CAF continue à intervenir à un niveau plus élevé qu'elle ne le faisait dans la période précédente, mais moins élevé qu'elle ne le faisait en 2004, 2005 et 2006, nous proposons, nous, un effort supplémentaire pour accompagner les communes.

Si vous me dites, et je vous crois très sincèrement, que la Caisse d'Allocations Familiales saisisait cette opportunité pour faire plus d'économies sur notre dos, ce serait totalement anormal. J'ai demandé à M. le Préfet Pierre BAYLE de vérifier les choses, car si tel est le cas, je demanderai à la Caisse d'Allocations Familiales de bien vouloir nous rendre des comptes. Je vous remercie de m'avoir signalé cela.

Par ailleurs, vous nous parlez de la situation au-delà de la petite enfance sur toute la politique d'intervention de la CAF sur les loisirs jeunesse. Je vous avais dit effectivement que nous vous proposerions des critères. Je crois que nous avons beaucoup avancé dans nos travaux et nous sommes en train de les terminer. A la rentrée, nous vous ferons des propositions, conformément à mes engagements.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce sujet. Une fois de plus, mais je sais que c'est votre leitmotiv sur la gérontologie, les critères de classement que le rapport n° 20 propose, M. ALBIN, vous devriez le noter, ont aussi pour fonction de privilégier le secteur public et associatif.

Il faut noter que le schéma gérontologique départemental et les amendements qui lui ont été apportés, que vous aviez apporté vous-même, ont l'ambition d'encadrer très strictement l'initiative privée, en imposant de façon exemplaire :

- un quota de lits de 20 % habilités à l'aide sociale et au tarif de 50 euros TTC par jour,
- un prix de journée compatible avec le pouvoir d'achat moyen des personnes âgées résidant dans le département ;
- que le secteur privé dans les Alpes-Maritimes se signale par sa parfaite volonté de collaboration avec les politiques départementales.

Il faut aussi savoir que le conseil général n'a jusqu'ici été saisi d'aucune demande émanant du secteur public. La construction d'une structure privée ne coûte rien au contribuable départemental.

Vous nous dites déplorer que dans nos rapports il n'y ait pas plus de places de secteur public, mais je vous signale simplement que, pour avoir tenu compte de vos propositions qui me paraissaient légitimes et que j'ai faites retenir, nous avons imposé que toutes les demandes émanant du secteur privé intègrent 20 % de lits au tarif de 50 euros du secteur public.

Nous répondons donc parfaitement au problème de tous les habitants de toutes conditions sociales. Celui qui a besoin d'un lit au coût du secteur public le trouve aujourd'hui grâce au secteur privé. Le secteur privé ne coûte rien à la collectivité départementale et malheureusement, M. ALBIN, ce n'est pas de notre fait : le secteur public ne nous dépose aucune demande.

**M. ALBIN.-** C'est nous, le secteur public.

**M. Le Président.-** Vous êtes en train de me demander... Non, ce n'est pas moi. Le conseil général n'a reçu aucune demande du secteur public.

A part cela, nous répondons aux besoins de ceux qui réclament des lits à 50 euros. Nous sommes parfaitement en phase avec le schéma que nous avons voté, dans le respect des amendements que vous avez proposés et auxquels j'ai proposé que nous nous y joignons. Une fois de plus, c'est un faux sujet que vous soulevez à cette occasion.

Voilà les quelques précisions que je souhaitais apporter. Nous allons mettre maintenant aux voix ces rapports sur la petite enfance.

*Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste) -*

*Le dossier n° 17, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste).*

*Le dossier n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 20, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste et du groupe socialiste).*

## **LOGEMENT**

### **50. LOGEMENT - MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**Me. BALARELLO.-** Ce rapport traite du problème du logement aidé. Vous avez plusieurs points qui traitent :

- des subventions aux organismes constructeurs. Nous allouons une somme de 1 453 819 euros, représentant surtout des surcoûts fonciers, pour des aides à la réhabilitation. Cela porte sur 151 logements neufs pour la plupart, sur onze opérations et neuf opérateurs qui sont des offices HLM ou des sociétés anonymes ;
- de l'aide à l'amélioration de l'habitat rural ;
- des subventions exceptionnelles pour aider les organismes qui font un effort en matière de haute qualité environnementale ;
- de la lutte contre la vacance ;
- de l'aide aux primo accédants dans l'ancien, éligibles au prêt à taux zéro. Je vous rappelle que, pour être éligible au prêt à taux zéro, il ne faut pas dépasser un certain plafond de ressources, qui est plus élevé d'ailleurs en région Ile-de-France, en région du Genevois et sur la Côte d'Azur. Vous savez cependant qu'il s'agit d'un maximum de 8 000 euros de subventions ou de 10 000 euros pour les moins de 25 ans.

Nous avons traité et financé 2 509 dossiers en 2006 au titre du PTZ et 1 120 dossiers pour le premier semestre 2007. Cette mesure fonctionne très fort.

Le rapport nous a proposé de limiter les subventions aux seuls propriétaires accédants - bien que tout le monde ait le PTZ - qui achetant un logement ancien de moins de 200 000 euros et d'appliquer cette mesure immédiatement. En commission, nous nous sommes demandé si cette mesure n'était pas trop dure. Votre commission vous propose de fixer la limite, de la monter à 250 000 euros à la date de modification du système le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En effet, je vous signale qu'après renseignements pris auprès notamment de la FNAIM, des banquiers et des agents immobiliers, tout le monde a déjà fait de la publicité en fonction des règles actuelles de la subvention à prêt à taux zéro. Bousculer tout le système immédiatement est à mon avis contre productif, raison pour laquelle il ne faut pas le faire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Je vous signale, M. le Président, que lorsque vous consultez les annonces de Nice Matin, notamment sur les trois pièces dans l'ancien, vous vous apercevez, j'ai fait le compte, que sur 207 appartements à la vente, seuls 30 étaient au-dessous des 200 000 euros. Dans notre département, tout est relativement cher et il faut en tenir compte.

Notre commission a décidé de modifier légèrement ces propositions et cette modification a été adoptée avec une abstention de M. PAPI et un vote réservé de M. CUTURELLO.

**M. Le Président.-** Maître BALARELLO, ce n'est pas la peine d'aller plus loin dans le débat, je décide d'autorité de retirer du rapport 50, dans le chapitre 2 "aide aux particuliers" sur l'évolution de la réglementation pour l'accession à la propriété : le 2.1 et le 2.1.1. C'est purement et simplement retiré, sur ma décision, de l'ordre du jour de notre assemblée.

**M. CUTURELLO.-** J'avais émis des réserves en commission, mais votre décision conforte mes craintes.

**Dans le rapport tel que rédigé et soumis à débat, il est dit effectivement : "afin d'éviter une dérive des coûts et de préserver le caractère social de la mesure soulignée par la délibération du 20 octobre 2003, il est proposé de ne subventionner que les acquisitions d'un montant n'excédant pas 200 000 euros".**

**Cette proposition allait dans le sens d'éviter d'alimenter la spirale inflationniste qui se développe, je le disais ce matin dans mon intervention sur l'aide à la personne, qui fait qu'au bout du compte cela finit par alimenter plus la promotion immobilière que l'aide effective à l'acquisition d'un logement. En effet, quand un individu dit pouvoir acheter à 100, on lui donne un prêt de 10, mais l'année suivante, c'est 110...**

**M. Le Président.-** Il n'y a pas de débat, je le retire de l'ordre du jour.

**M. CUTURELLO.-** Il n'y a donc pas de plafond ?

**M. Le Président.-** Non.

**M. CUTURELLO.-** Je le regrette. Je m'abstiendrai sur le rapport.

**M. Le Président.-** Nous l'enregistrons. Nous restons sur la politique et les critères que nous avons fixés précédemment.

**M. CUTURELLO.-** Je trouvais que mettre un plafond était une bonne idée, pour le coup.

**M. Le Président.-** Le plafond est de toute façon fixé par l'attribution du prêt à taux zéro. A partir du moment où l'on est en dessous d'un plafond de ressources, on peut bénéficier du prêt à taux zéro.

La politique que propose le conseil général s'adresse aux classes modestes et moyennes, ceux auxquels je veux offrir une égalité des chances en matière d'accession à la propriété. C'est ma vision des choses, mon modèle républicain, celui que j'ai proposé, et je n'entends pas le modifier. Si l'on ajoute à cela la dynamique dont le nouveau Gouvernement veut faire bénéficier les accédants, pour faire de la France un pays de propriétaires, un véritable coup de pouce sera effectué.

Il ne faut pas s'étonner, en ayant conduit ces politiques depuis aussi longtemps et nous être laissés enfermés dans ce politiquement correct et cette pensée unique, qu'il y ait aujourd'hui en France 50 % de propriétaires là où il y en a 71 % en Espagne, 76 % au Royaume-Uni, 82 % en Italie...

**M. CUTURELLO.-** Et 40 % en Allemagne.

**M. Le Président.-** Je suis désolé, mais j'ai envie de faire de mon pays et avant, de mon département, un département de propriétaires et d'abord pour les plus modestes. Le plus beau rêve que l'on puisse formuler dans une vie, surtout quand on est un jeune foyer, c'est de devenir propriétaire. C'est ainsi que commence le fondement de la cellule familiale.

Nous allons rendre déductibles les intérêts d'emprunt de l'impôt sur le revenu, exonérer 95 % des foyers français de l'impôt sur les droits de succession, additionner un certain nombre de mesures incitatives qui s'adresseront à tous ceux qui, de conditions sociales les plus modestes, pourront enfin nourrir ce rêve. Ce n'est donc pas à ce moment-là que je vais freiner ce rêve dans le département des Alpes-Maritimes, au contraire je veux l'encourager.

Ce sont là deux raisonnements différents...

**M. CUTURELLO.-** Nous sommes en désaccord, c'est clair. Je veux moi loger tout le monde. Ce n'est pas la même vision, c'est certain.

**M. Le Président.-** C'est ce qui fait notre différence. Je respecte votre position.

En tout cas, il se trouve qu'aujourd'hui la majorité des électeurs de ce département et assez largement d'ailleurs, a plutôt salué ces propositions de faire de la France un pays de propriétaires. Je pense que vous devriez aussi méditer cela, car c'est un choix qui a été fait le 10 mai... Non, pardon, le 6 mai dernier et le 10 juin.

**M. CUTURELLO.-** Le 10 mai, c'était en 1981, je crois...

**M. Le Président.-** Oui, mais ils n'ont pas voulu y revenir, vous voyez, car ils ont déjà donné, et largement. Je mets aux voix le rapport n° 50.

*Le dossier n° 50, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste, du groupe socialiste et apparentés).*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **57. RESSOURCES HUMAINES - DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

**Mme GIUDICELLI.-** Il s'agit de vous faire valider trois points très importants pour le personnel du département.

Le premier est que, depuis la loi du 19 février cette année, c'est aux assemblées délibérantes qu'a été confié le taux d'agents pouvant être promus. Dès cette année, nous avons beaucoup travaillé avec le personnel et avec les représentants du personnel surtout et avons décidé de rendre promouvables 30 % des agents par grade. C'est important, car on multiplie ainsi par quatre les promotions par rapport à l'an passé. Ils en ont été d'accord. Je vous passe les détails administratifs, vous l'avez lu.

Le deuxième point concerne le régime indemnitaire, car vous aviez décidé, et nous étions tous d'accord, d'introduire une part modulable liée à la manière de servir des agents. Nous aurons un CTP le 9 juillet et nous en parlerons avec eux, mais nous sommes encore en période de réflexion pour essayer de déterminer des critères très précis.

Enfin, troisième point, nous avons déjà en charge le fonctionnement pour toutes les écoles et de la section internationale de l'école Freinet située à Vence. Dorénavant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier cette année, nous devons aussi assurer le paiement des heures supplémentaires des enseignants pour la surveillance des cantines et des heures péri-éducatives.

## **MOYENS GÉNÉRAUX**

### **58. CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE DE LA TRINITÉ**

**Mme GIUDICELLI.-** Il s'agit de la commune de La Trinité qui a décidé de changer de nom et de s'appeler Trinité-VICTOR.

M. ALBIN est contre, et M. CUTURELLO a émis un avis réservé, mais nous insistons ; c'est peut-être une erreur sur le VICTOR Emmanuel dont on parlait, car le nôtre n'était pas un extrémiste. Ils veulent s'appeler La Trinité-VICTOR.

**Me. BALARELLO.-** C'est le vrai nom, celui qu'elle a toujours eu. Les Niçois l'ont toujours appelé La Trinité-VICTOR et non pas La Trinité.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **70. NOUVELLES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**Mme GIUDICELLI.-** Ce rapport concerne les nouvelles dispositions en matière de frais de déplacement pour les agents, pour les élus, que ce soit en avion, en voiture ou en train. Tout est détaillé dans le rapport.

## **MOYENS GÉNÉRAUX**

### **71. RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX ANNÉE 2006**

**Mme GIUDICELLI.-** Il s'agit du rapport d'activité des services départementaux.

### **74. OUVERTURES ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

**Mme GIUDICELLI.-** C'est la délibération classique sur les ouvertures et transformations d'emplois.

Malheureusement, je suis contrainte de vous lire une note au rapporteur, qui est assez kafkaïenne :

*"Dans le cadre de la réunion de l'assemblée départementale au titre de la première décision modificative de l'année 2007, le rapport présenté doit être modifié.*

*En effet, le décret n° 2007 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement a créé ce nouveau cadre d'emploi. Celui-ci se substitue au cadre d'emploi des agents d'entretien territoriaux.*

*Ainsi, aux pages 4, 7 et 13 du rapport, il faut lire : "adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement à la place d'agents d'entretien territoriaux".*

*Par ailleurs, à la suite d'une erreur administrative, il convient d'apporter certaines modifications au rapport.*

*Les créations et transformations de postes opérées dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux doivent l'être dans le cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et celles opérées dans le cadre d'emplois des agents techniques territoriaux ainsi que dans le cadre d'emplois des agents des services techniques territoriaux, doivent l'être dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux aux pages 3, 5, 7, 9, 12 et 13 du rapport".*

**M. Le Président.-** Je mets aux voix.

*Le dossier n° 57, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 58, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe socialiste et vote contre du groupe communiste).*

*Le dossier n° 70, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 74, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Sur le rapport n° 71, nous prenons acte.*

## **60. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES EN 2006**

**M. MARY.-** Il s'agit de vous présenter le bilan des mutations immobilières réalisées dans le département en 2006.

*Le dossier n° 60, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **59. INFORMATION SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS**

**M. MARY.-** C'est la récapitulation des marchés soldés en 2006 ou en cours d'exécution.

**M. Le Président.-** Tout le monde est satisfait de cette communication ? Parfait.

Comme nous le faisons à l'occasion de chacune de nos réunions, je vous demande de bien vouloir confirmer un certain nombre de désignations auxquelles la commission permanente a été amenée à procéder en raison de l'urgence.

\* Dans sa séance du 19 février 2007 :

- commission départementale pour la valorisation et la gestion des espaces agricoles et pastoraux : M. GINESY, en qualité de représentant du Président du conseil général, et M. GUEGUEN.

\* Dans sa séance du 19 mars :

- Commission de concertation pour l'enseignement privé : Pr. ASSO et Dr ROUX en qualité de titulaires, MM. COLOMAS et GUMIEL en qualité de suppléants.

\* Dans sa séance du 4 mai :

- Nouvel établissement public pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement : MM. LUCA et VINCIGUERRA en titulaires ; MM. GUEGUEN et MANFREDI en qualité de suppléants.

- Groupement d'intérêt public et Agence française de l'adoption : Docteur HERICORD en qualité de représentant du Président du conseil général.

- Conseil portuaire du port de plaisance de Cannes II, (Port Pierre Canto) : Docteur HERICORD en qualité de titulaire, M. TABAROT en qualité de suppléant.

\* Pour la séance du 1<sup>er</sup> juin 2007 :

- Groupement d'intérêt public enfance en danger : Docteur HERICORD en qualité de représentant du Président du conseil général.

Je vous propose également de procéder aux désignations suivantes :

- Commission départementale chargée de dresser la liste annuelle du jury de la Cour d'assises des Alpes-Maritimes : Pr ASSO, Me. BALARELLO, MM. BETTATI, BLANCHI et MOTTARD.

- Commission départementale de la présence postale territoriale : en qualité de titulaires MM. ESTROSI et THAON, en qualité de suppléants MM. ALBIN et MARY.

- Commission départementale de centre national pour le développement du sport : M. PAUGET en qualité de représentant du Président du conseil général.

- Conseil départemental consultatif des personnes handicapées : en qualité de titulaires le Dr HERICORD et Mme LAURIERE, en qualité de suppléants Professeur GILLY et M. PAUGET.

- Conseil départemental de la santé et de la protection animale : M. MASCARELLI, en qualité de représentant du Président du conseil général (membre titulaire), M. VELAY en qualité de représentant du Président du conseil général (membre suppléant).

En qualité de titulaires : MM. GINESY et GUEGUEN ; en qualité de suppléants MM. LORENZI et MANDREDI.

- Commission départementale d'accueil des jeunes enfants : Dr HERICORD en qualité de représentant du Président du conseil général, Pr GILLY et Mme LAURIERE siégeant en qualité de titulaires.

- Centre régional information jeunesse Côte d'Azur : M. VEROLA en qualité de titulaire, Pr ASSO en qualité de suppléant,

En outre, suite à l'élection du Pr Daniel BENCHIMOL dans le 11<sup>ème</sup> canton de Nice, je vous signale qu'il siègera à la commission des finances de l'administration générale, du contrat de plan et de la coopération transfrontalière, et à la commission des affaires sociales, de l'insertion, de la santé, de la politique de la Ville.

Par ailleurs, je vous demande également de le désigner pour représenter le département :

- au collège Jean-Henri Fabre,
- au collège Vernier,
- à la commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées,
- à la commission départementale des évaluations cadastrales,
- à la commission ad hoc chargée d'examiner les projets de création et d'extension des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Je vous propose également de désigner :

- à la commission départementale des espaces sites et itinéraires, collège n°3 : M. VINCIGUERRA.

- à la commission informelle du contournement de Nice : M. CUTURELLO.

- au conseil départemental de l'éducation nationale : M. CUTURELLO.

- au foyer départemental de l'enfance : Mme BOY-MOTTARD,

- à la commission d'évaluation des marchés publics, en remplacement de Jean-François KNECHT aux côtés de Bernard ASSO pour en assurer la co-présidence : Me CONCAS ; pour remplacer ce dernier en qualité de suppléant : M. MOTTARD.

Merci pour toutes ces désignations.

Notre séance plénière s'achève. Je tiens à vous remercier pour cette excellente journée de travail et je vous donne rendez-vous à notre prochaine commission permanente, qui se tiendra vendredi.

La séance est levée à 18 H 30.

Le secrétaire,

Le président,